

Stratégie nationale de l'enseignement supérieur

Rapport d'étape du Comité StraNES

**A Monsieur Benoît Hamon, ministre de l'Education nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**et Madame Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche**

**Par Sophie Béjean, présidente du comité StraNES
et Bertrand Monthubert, rapporteur général**

juillet 2014

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une disposition prévue par la loi Enseignement Supérieur et Recherche de juillet 2013

A la suite des Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la loi du 22 juillet 2013 a prévu que soit élaborée, puis révisée tous les cinq ans, une stratégie nationale de l'enseignement supérieur sous la responsabilité du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Cette stratégie devra définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon des dix prochaines années et présenter les moyens de les atteindre. La stratégie nationale de l'enseignement supérieur, en articulation avec la stratégie nationale de la recherche, constituera un Livre blanc qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement en vue de mobiliser le pays tout entier autour des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un processus initié par une consultation ouverte confiée à un comité d'expertise

Afin de permettre une réflexion ouverte à l'ensemble des parties prenantes, Madame Geneviève Fioraso a souhaité en décembre 2013 la mise en place d'un comité indépendant. Elle a mandaté Mme Sophie Béjean pour présider le comité et M. Bertrand Monthubert pour en être le rapporteur général.

Le Comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (comité StraNES dont la composition est précisée en annexe 1) a pour mission d'élaborer une vision prospective et de proposer des priorités stratégiques qui seront ensuite soumises à la consultation des instances compétentes, notamment du CNESER, et des commissions parlementaires. Il a été installé en février 2014.

Une méthode de consultation constructive – une vision prospective – une mise en perspective internationale

Pour rassembler les éléments utiles au débat et élaborer une vision pour l'avenir de l'enseignement supérieur, le comité a nourri sa réflexion des auditions d'organisations représentatives des établissements, des personnels, des étudiants, et il s'est appuyé sur les témoignages et contributions d'autres responsables issus de l'administration, des syndicats, du monde économique ou des collectivités territoriales ainsi que des analyses portées par des chercheurs, sociologues, économistes ou géographes. La liste des auditions menées par le comité StraNES est présentée en annexe 3.

L'organisation de trois séminaires thématiques a permis en outre de faire dialoguer chercheurs ou observateurs avec les opérateurs et acteurs de l'enseignement supérieur. La liste des contributions reçues est précisée en annexe 4.

Ces auditions et ces séminaires ont été préparés et complétés par des entretiens menés directement par la présidente et le rapporteur général du comité.

Par ailleurs, une veille documentaire et des synthèses ont été préparées et mises à disposition des membres du comité sur un site collaboratif construit à cet effet. Une bibliographie est jointe en annexe 5.

Une perspective internationale a été systématiquement recherchée à travers les analyses proposées, la participation de certains chercheurs et acteurs internationaux au comité et lors des auditions (portugais, britannique, belge, EUA, commission européenne...).

Un rapport d'étape pour favoriser la consultation

Le présent rapport d'étape est destiné à présenter une première vision de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Il préfigure le rapport final du comité StraNES, qui sera plus étayé, mettant en lumière les références, les illustrations.

Le rapport final présentera en outre les propositions de plan d'actions, de jalons et de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

Remerciements aux personnes auditionnées et aux membres du comité

Ce rapport d'étape a bénéficié des nombreuses propositions et contributions écrites des organisations et des experts auditionnés, dont nous avons apprécié leur positionnement toujours constructif.

Notre rapport s'est également enrichi des contributions des membres du comité StraNES. Nous les remercions infiniment pour leur implication à nos côtés tout au long de nos travaux.

Nous restons toutefois seuls responsables des propositions et de la vision proposée dans ce rapport.

PREAMBULE : DES ATOUTS IMMENSES DANS UN MONDE EN MUTATION

Le monde est en mutation. Sous tous les angles, tout se transforme à une vitesse étourdissante, notre environnement, notre travail, notre manière de vivre et d'habiter, nos usages de communication, nos savoirs. Dans ce monde du 21^{ème} siècle, dans cette société qui semble chercher ses nouvelles fondations, la seule chose qui apparaît sûre, c'est que ce siècle sera savant ou ne sera pas.

Dans ce monde, quelle sera la place de la France ?

La France vit sur un héritage prestigieux, celui d'un pays de taille moyenne qui a joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale. Quel sera son rôle au milieu de nations qui ont fini d'émerger et qui revendiquent de figurer au premier plan ? L'Europe, cette construction historique qui nous a installés dans la paix après les siècles de guerre, cette Union sera-t-elle dépassée par des continents dont le dynamisme est si puissant ? Comment redonner un sens au progrès à l'heure des défis écologiques et du creusement des inégalités ? Ces questions sont au centre des enjeux politiques qui nous sont attendent. Y répondre, en proposant un cap ambitieux mais aussi une trajectoire réaliste, est un devoir pour redonner un élan à notre pays. La stratégie nationale de l'enseignement supérieur peut constituer, nous en sommes convaincus, une partie de la réponse à condition qu'elle soit portée et relayée par la parole et par l'action politiques.

Au terme d'un long travail passionnant et passionné, après de nombreux échanges constructifs avec les acteurs auditionnés, il nous apparaît plus clairement que jamais que nos atouts sont immenses et les opportunités nombreuses. Notre histoire est une force sur laquelle nous devons nous appuyer pour mieux penser et construire l'avenir commun, pour relever les défis. Défi de l'emploi, défi de l'inclusion républicaine, défi de l'ascension sociale, défi de l'accès au savoir et à son partage : nous sommes en capacité de relever chacun d'eux, si nous avons confiance en nous, en notre jeunesse, en nos enseignants/chercheurs, et si nous investissons dans l'avenir.

TABLE DES MATIERES

Un diagnostic lucide pour une vision de notre avenir.....	5
Vers la société apprenante ?.....	5
La France et son enseignement supérieur : des atouts majeurs	6
Affronter les faiblesses avec lucidité.....	8
Stagner, c'est reculer	10
L'enseignement supérieur et la recherche au cœur du redressement durable de la France -	
5 objectifs pour construire la France de demain et agir pour l'égalité.....	13
Construire la France de demain	13
1 - Soutenir notre économie et construire une société apprenante.....	13
2 - Développer l'internationalisation de notre enseignement supérieur	21
Agir pour l'égalité et offrir un avenir à notre jeunesse.....	24
3 - Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion.....	24
4 - Inventer l'éducation supérieure du 21 ^{ème} siècle.....	32
5 - Répondre aux aspirations de la jeunesse.....	39
La créativité et la coopération au service de la stratégie nationale.....	43
Reconnaître l'investissement dans la formation	43
Développer l'agilité et la culture du oui.....	43
Créer des espaces de coopération interdisciplinaires.....	44
Utiliser le contrat quinquennal pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale	45
Au-delà des regroupements : lycée, formations socio-médicales... ..	46
La responsabilité de l'Etat face au secteur privé de l'enseignement supérieur	47
Des financements responsables et durables en phase avec les objectifs.....	48
Investir pour permettre à la France de jouer son rôle dans la société apprenante.....	48
Bénéfice public ou bénéfice individuel ?.....	49
Défendre un modèle européen de financement de l'ESR : sortir l'enseignement supérieur et la recherche du calcul des déficits publics.....	52
Investir et inciter à l'innovation pédagogique : un « Investissement d'Avenir » pour l'innovation pédagogique	53
Des modalités de financements des établissements en phase avec les objectifs stratégiques.....	53
Conclusion	55
Annexe 1 – Lettres de mission de Sophie Béjean et de Bertrand Monthubert.	56
Annexe 2 - Composition du Comité pour la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur.....	65
Annexe 3 - Liste des personnes auditionnées par le comité.....	68
Annexe 4 – Contributions écrites reçues.....	85
Annexe 5 – Bibliographie	90

UN DIAGNOSTIC LUCIDE POUR UNE VISION DE NOTRE AVENIR

Pour proposer une stratégie, il est d'abord nécessaire d'anticiper les évolutions sur la décennie à venir, avec la modestie de ceux qui ne lisent pas l'avenir, mais avec la préscience de ce qui va ou qui peut véritablement changer.

Vers la société apprenante ?

Maîtriser le cours de sa vie, s'inscrire dans le corps social, aussi bien sur le plan personnel, culturel, économique que politique, tel est l'un des fondements de la République et de ce qui « fait » Nation. Le premier chemin pour y parvenir est bien sûr celui de l'éducation, dont la République a fait historiquement la première de ses priorités, en se préoccupant d'abord de l'enseignement primaire puis secondaire et en imposant la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Maîtriser les connaissances de base pour exercer sa citoyenneté et accéder à une formation professionnelle pour avoir un métier constitue le pilier de l'éducation nationale. Mais quelles sont les connaissances de base nécessaires pour devenir un citoyen éclairé au moment où le rythme de la science s'accélère, à l'heure où les biologistes peuvent ajouter de nouvelles « lettres » à l'alphabet de l'ADN¹, où les sociologues approfondissent les différences entre sexe, où l'interprétation du changement climatique est l'objet de conflits violents, où la question de l'identité est transformée par l'omniprésence des systèmes informatiques et de la virtualité ? Quelles sont les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi et être un acteur de l'économie et de la société quand, par exemple, l'automatisation sonne le glas des métiers répétitifs, ouvrant la voie à une polarisation entre métiers très qualifiés et métiers non qualifiés, ou quand le numérique bouleverse les modes de production ?

« Dans ce monde en mutation, la question de l'enseignement supérieur ne se confond donc plus avec celle de la formation des élites. »

Dans le même temps, les opportunités et les défis posés à notre société sont vertigineux : développement du numérique, avancées des technologies de la santé, changement climatique, vieillissement, augmentation de la population mondiale... La stratification ancienne, entre quelques savants qui inventent et une population qui tente de suivre, n'est plus de mise. Chacun a vocation à contribuer à la transformation, chacun doit comprendre la nature des mutations et s'en saisir : c'est un impératif pour que le mot « progrès » reprenne tout son sens, celui d'un progrès choisi et partagé. Dans ce monde en mutation, la question de l'enseignement supérieur ne se confond donc plus avec celle de la formation des élites. Faire accéder une partie importante de la population à l'enseignement supérieur est désormais un impératif économique, social et démocratique. Il faut que chacun puisse contribuer, c'est-à-dire prendre sa part active, à cette transformation du monde, et non plus à « son » niveau, mais au niveau le plus haut. Cela renforce la nécessité d'un enseignement primaire et secondaire de qualité, puisque c'est la condition nécessaire pour l'accès au supérieur.

Le rapport final sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur qui sera bientôt remis tente d'apporter sa contribution à la préparation au monde de demain. Il part d'un état des lieux de nos forces et faiblesses, des opportunités de transformation comme des menaces pour notre enseignement supérieur et au-delà pour notre pays. Cet état des lieux montre que nous avons de

¹ <http://www.nature.com/nature/journal/v509/n7500/full/nature13314.html>

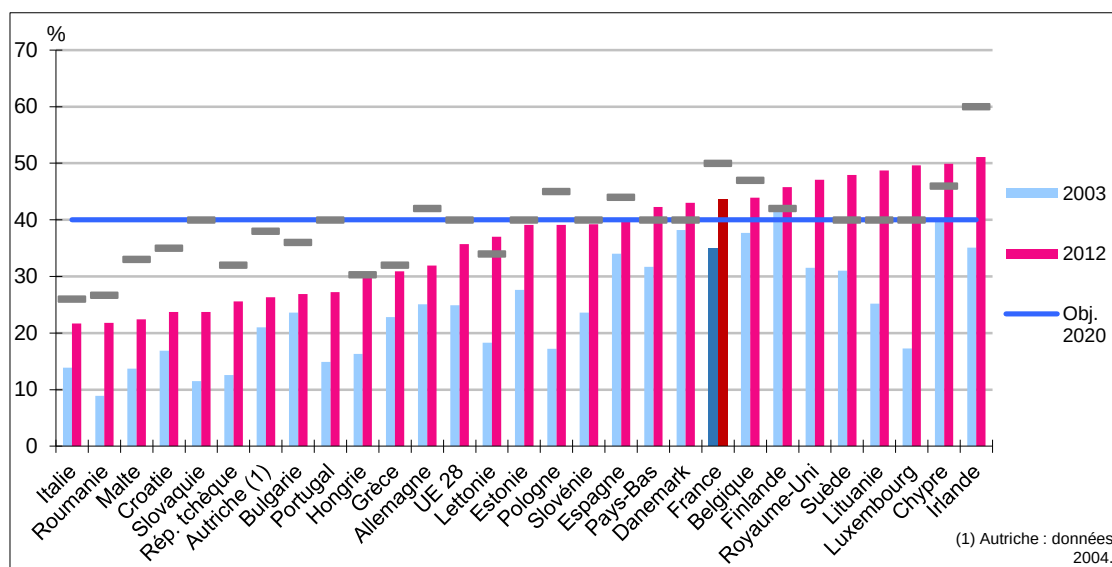
nombreux atouts pour affronter ces défis, et que les évolutions ont commencé depuis longtemps : heureusement les acteurs de l'enseignement supérieur n'ont pas attendu un rapport pour se mobiliser et les étudiants eux-mêmes revendiquent un droit à agir dans cette transformation. Ce qui manque, ce ne sont ni les talents ni la créativité, mais sans doute le partage au-delà de la communauté académique d'un projet ambitieux de développement de l'enseignement supérieur, soutenu par la Nation.

La France et son enseignement supérieur : des atouts majeurs

Face aux défis, la France a de nombreux atouts. Son héritage intellectuel en fait un pays de référence au plan international. Ses savants et ses penseurs ont apporté une contribution majeure au paysage intellectuel mondial, reconnue largement à l'étranger. Des philosophes des Lumières aux fondateurs de la sociologie, de Pierre et Marie Curie à l'école mathématique française, notre pays a su insuffler un esprit universaliste et promouvoir la science.

Dans la période des années 80-90, la massification des études supérieures a fortement élevé le niveau de diplomation de la jeunesse, nous plaçant désormais au-dessus de la moyenne de l'OCDE. La quasi-gratuité des frais d'inscription universitaires a favorisé l'accès d'un nombre croissant de jeunes. Contrairement à une idée reçue, la réussite des étudiants est forte, de 10 points meilleure que celle des pays de l'OCDE. Le diplôme reste un sésame pour l'emploi, malgré la crise. La qualité des diplômes et de l'enseignement supérieur français est reconnue dans notre pays comme au-delà des frontières. Tout ceci conduit la France à la 3^{ème} position mondiale pour l'accueil des étudiants étrangers.

Taux de diplomation des 30-34 ans, dans les pays de l'Union Européenne

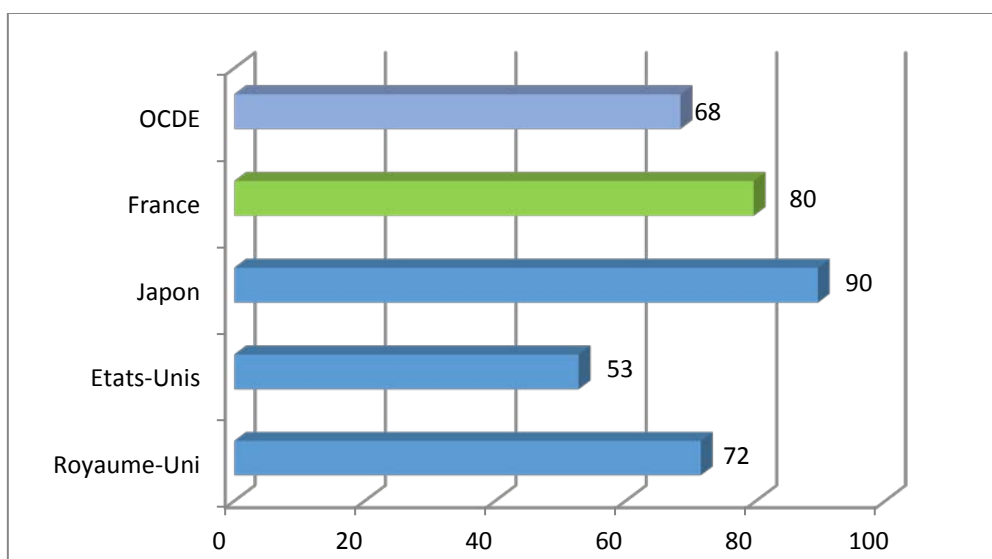


Source : Eurostat, note DEPP n°5, mars 2014

Légende : taux de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, entre 30 et 34 ans, en % de la classe d'âge, en 2003, en 2012, et objectif national de diplomation (gris) et objectif 2020 de l'UE (bleu).²

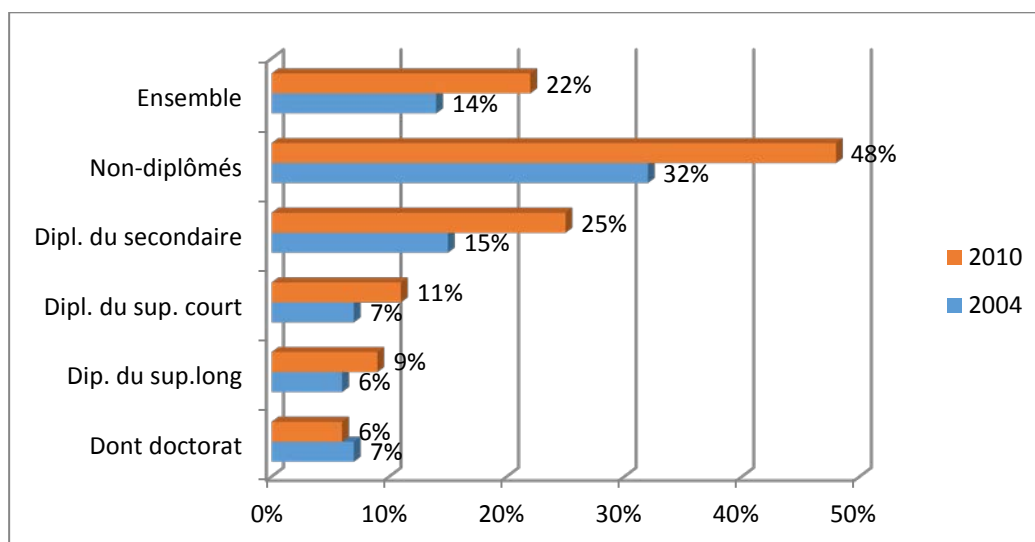
² Cet indicateur permet les comparaisons internationales ; il donne des indications sur les diplômes obtenus une dizaine d'années auparavant par la classe d'âge des 30-34 ans. D'autres indicateurs nationaux d'accès à l'enseignement supérieur permettent d'apprécier les évolutions de manière plus rapide, mais non comparable dans les pays de l'Union Européenne.

Taux de réussite des étudiants dans les pays de l'OCDE



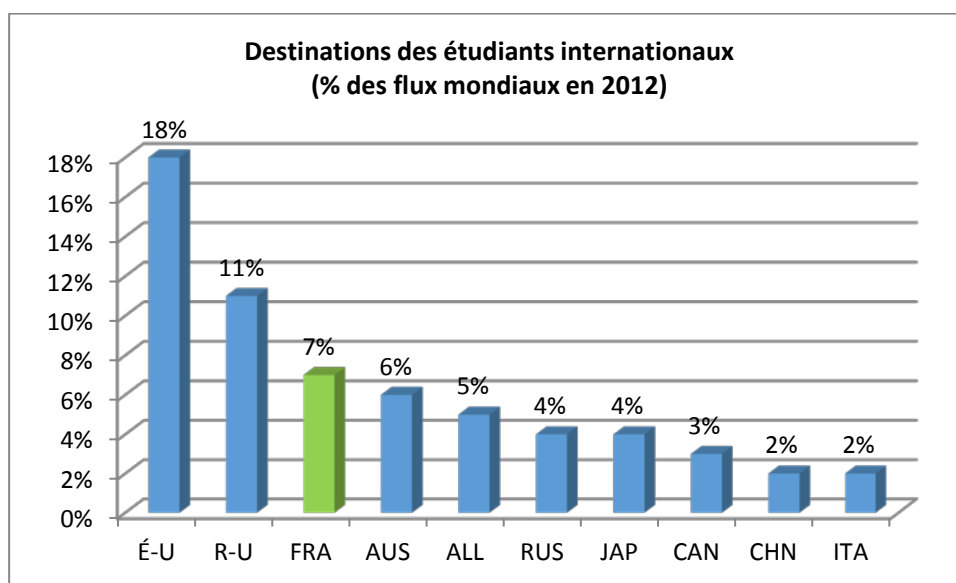
Source : OCDE Regards sur l'éducation 2030

Chômage des diplômés et non diplômés en France (par les bacheliers de 2010 et de 2004)



Source : CEREQ, enquête 2013 auprès de la génération 2010

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/Enquete-2013-aupres-de-la-Generation-2010-Face-a-la-crise-le-fosse-se-creuse-entre-niveaux-de-diplôme>



Source : http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/Outbound%20Mobility_EN_static_20110817.xls

Enfin, comme dans de nombreux autres pays, l'impact de l'enseignement supérieur pour le pays est largement positif : il s'agit d'un investissement très performant pour la capacité d'innovation et la compétitivité du pays.

Affronter les faiblesses avec lucidité

Mais la France a également des faiblesses qu'il nous faut affronter avec lucidité et détermination.

« Les risques de conflits de générations sont forts. »

Avec une natalité élevée et une contribution à la croissance de la population européenne, l'un des atouts de la France est sa démographie³. La population française est jeune. Pourtant, l'épanouissement social de la jeunesse dans notre pays est difficile, comme en témoigne le taux de chômage ou le niveau de pauvreté. Le déclassement donne le sentiment d'une injustice, en poussant de plus en plus à faire des études supérieures sans en avoir les mêmes bénéfices que les générations précédentes. A tel point que les jeunes générations en viennent à se poser la question : pourquoi, dans ces conditions, poursuivre des études supérieures ? Les risques de conflits de générations sont forts, les plus âgés bénéficiant pour certains d'une position sociale plus enviable que celle dans laquelle les plus jeunes se projettent. Dans l'enquête « Génération quoi », 46% des 18-30 ans ayant répondu au questionnaire ont estimé que leur vie serait plutôt pire que celle de leurs parents, contre 26% qu'elle serait « plutôt meilleure ».

³ Avec un taux de natalité de 12,3% en 2010, supérieure à la moyenne européenne (10,4%) et bien au-delà de la situation allemande (8,4%), la France a vu sa population d'âge actif augmenter très légèrement (+0,1 point) en 10 ans, alors que l'Allemagne voyait ce taux diminuer de 1,2 point. En 2050, les projections de l'Insee montrent que la population mondiale augmentera de 33%, la France s'inscrivant dans cette dynamique avec une augmentation de 13% quand l'Allemagne verra sa population diminuer d'une même proportion.

« La France reste ainsi un pays élitiste, peinant à pousser sa jeunesse, le plus largement possible, vers le meilleur niveau d'éducation. »

Le système éducatif, malgré la qualité du corps enseignant, est fortement reproducteur d'inégalités. L'enquête PISA a montré que les résultats des jeunes élèves de France sont loin de nos attentes et se sont dégradés récemment, et surtout que la proportion d'élèves en difficulté est plus forte que dans de nombreux autres pays. Cela handicape fortement notre capacité à former et diplômer davantage de jeunes, d'autant plus que la répartition entre les trois filières de baccalauréat fragilise la poursuite d'études. La proportion de bacheliers généraux est aujourd'hui inférieure à celle d'il y a vingt ans, et il en est de même pour les bacheliers technologiques. Le nombre de bacheliers professionnels a quant à lui été doublé, permettant de se rapprocher de l'objectif de 80% d'une génération diplômée du baccalauréat et ouvrant une nouvelle voie à la poursuite d'études, mais avec des chances de réussite faibles car ils sont trop souvent orientés par défaut vers les filières généralistes faute de places suffisantes pour eux dans les formations professionnelles qui leur ouvriraient le succès. Depuis une dizaine d'années, l'accès aux études supérieures s'est ralenti, et la réussite stagne. La France reste ainsi un pays élitiste, peinant à pousser sa jeunesse, le plus largement possible, vers le meilleur niveau d'éducation. La loi de refondation de l'Ecole s'attaque à ce fléau, mais les effets ne pourront être immédiats.

Autre difficulté, la culture traditionnelle impose des parcours stéréotypés de formation : il faut faire ses études tout de suite après le bac, car après il devient très difficile d'accéder au diplôme. Cela conduit à une pression très forte sur les jeunes, pression contreproductive car ceux qui sont incertains de leurs motivations sont confrontés à l'échec, et en subissent souvent les conséquences pendant toute leur vie. L'orientation est insuffisante, souvent défailante et confrontée à une déviance du système, à tel point qu'il a fallu introduire des quotas dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche pour favoriser l'accès des bacheliers professionnels aux filières dans lesquels ils ont les meilleures chances de réussite, les STS. La poursuite d'études dans les universités est en baisse, et des filières comme les sciences dures ont vu leurs effectifs fortement baisser, mettant en danger la survie même de certaines disciplines.

Du côté des acteurs de l'enseignement supérieur, l'empilement des structures et la multiplication des institutions qui participent au pilotage conduit souvent à des stratégies éclatées, qui ne sont pas toujours cohérentes. L'innovation pédagogique est peu valorisée, et surtout le plus souvent effectuée sans qu'un processus de capitalisation des expériences, aux fins de diffusion de celles qui ont réussi, ne soit mis en œuvre. Tout cela conduit à un risque de démotivation des enseignants du supérieur.

Enfin, l'incertitude sur les conditions financières est une entrave au développement des initiatives pédagogiques et à l'engagement de toute la communauté dans un projet sociétal pour sa jeunesse.

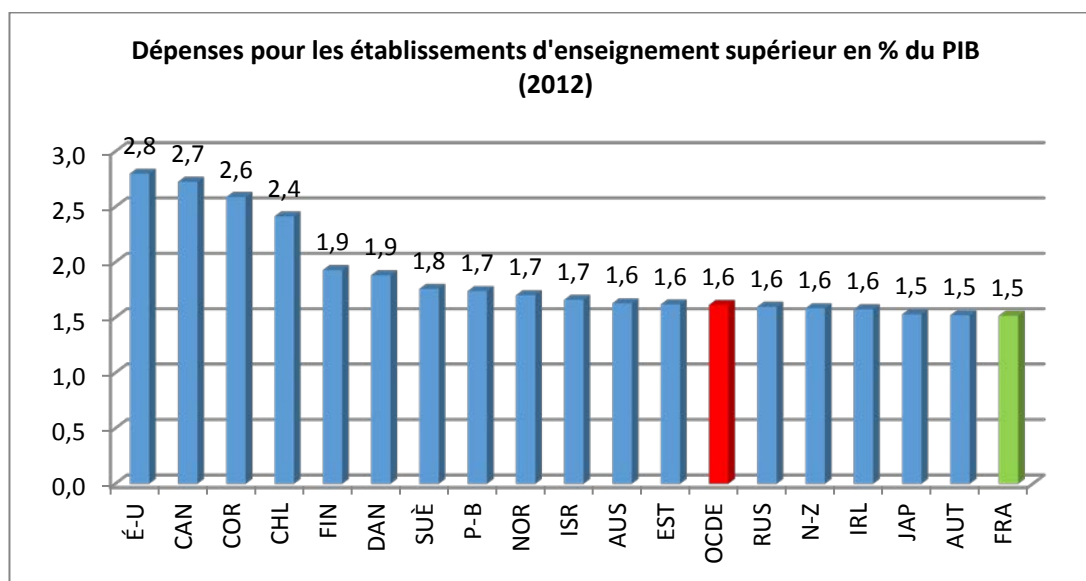
Dans ces conditions, il nous faut nous adapter pour préparer l'avenir et permettre à la France de développer ses atouts et dépasser ses faiblesses.

Stagner, c'est reculer

Que se passerait-il si nous ne faisons rien ?

Entre 1995 et 2010, les dépenses d'enseignement supérieur ont augmenté de 50% en moyenne dans l'OCDE, avec des taux élevés dans certains pays développés (USA, Scandinavie, Corée...) et dans les pays dits émergents. En France, l'augmentation n'a été que de 16% (et de 5% entre 2000 et 2010). La demande d'enseignement supérieur est, dans de nombreux pays, supérieure à la capacité de formation de ces pays, entraînant une forte mobilité internationale dans laquelle la France est bien placée actuellement. Dans ce domaine, rien n'est acquis définitivement, comme l'a montré la baisse de notre position suite à la circulaire Guéant. Plusieurs pays européens font de l'attractivité internationale un axe majeur, et la position de la France et de l'Europe en termes de référence internationale est en danger. Car dans ce monde qui évolue si vite, où de nombreux pays ont une croissance de leur population diplômée du supérieur très rapide, que ce soit en Europe ou dans les pays que l'on nomme à tort « émergents », le fait de stagner revient à reculer, comme l'expérience nous l'apprend quand nous sommes assis dans un train à l'arrêt qui voit passer un TGV.

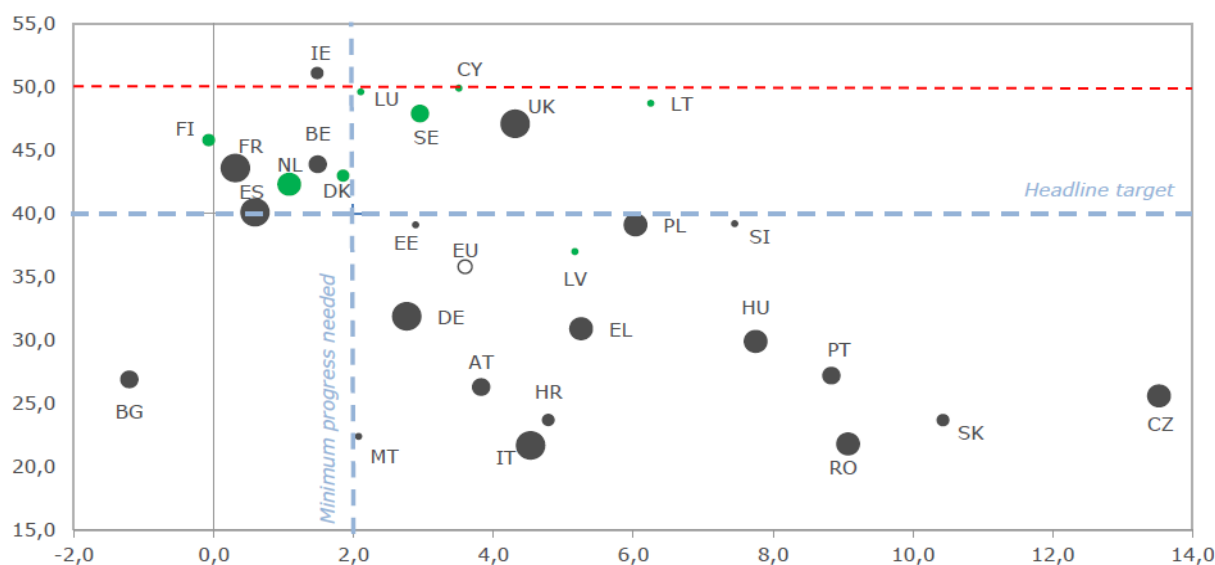
Effort de la Nation pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE



Source : OCDE Regards sur l'éducation 2030

La France occupe encore une place de choix dans le monde, mais une place fragile. Si nous ne faisons rien, il serait très difficile de continuer le mouvement de poursuite d'études et de réussite au diplôme. Pendant ce temps, des pays développés comme les Etats-Unis, la Corée du Sud et plusieurs de nos voisins européens continueront leur course en tête de l'enseignement supérieur. La stagnation budgétaire aurait pour conséquence soit de freiner l'accès à l'enseignement supérieur, soit la baisse de la dépense d'éducation par étudiant, alors même que celle-ci est à peine dans la moyenne de l'OCDE, loin des pays leaders.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur : performance et changements récents



Source : taux annuel moyen d'accès à l'enseignement supérieur sur la période 2009-2012, Eurostat
http://ec.europa.eu/education/library/publications/monitor13_en.pdf (anglais seulement) pages 40-43

Légende :

Abscisse : évolution annuelle moyenne d'accès à l'enseignement supérieur, en %, sur la période 2009-2012

Ordonnée : taux d'accès à l'enseignement supérieur

Ligne bleue pointillée : objectif UE pour 2020

Ligne rouge pointillée : objectif France pour 2020

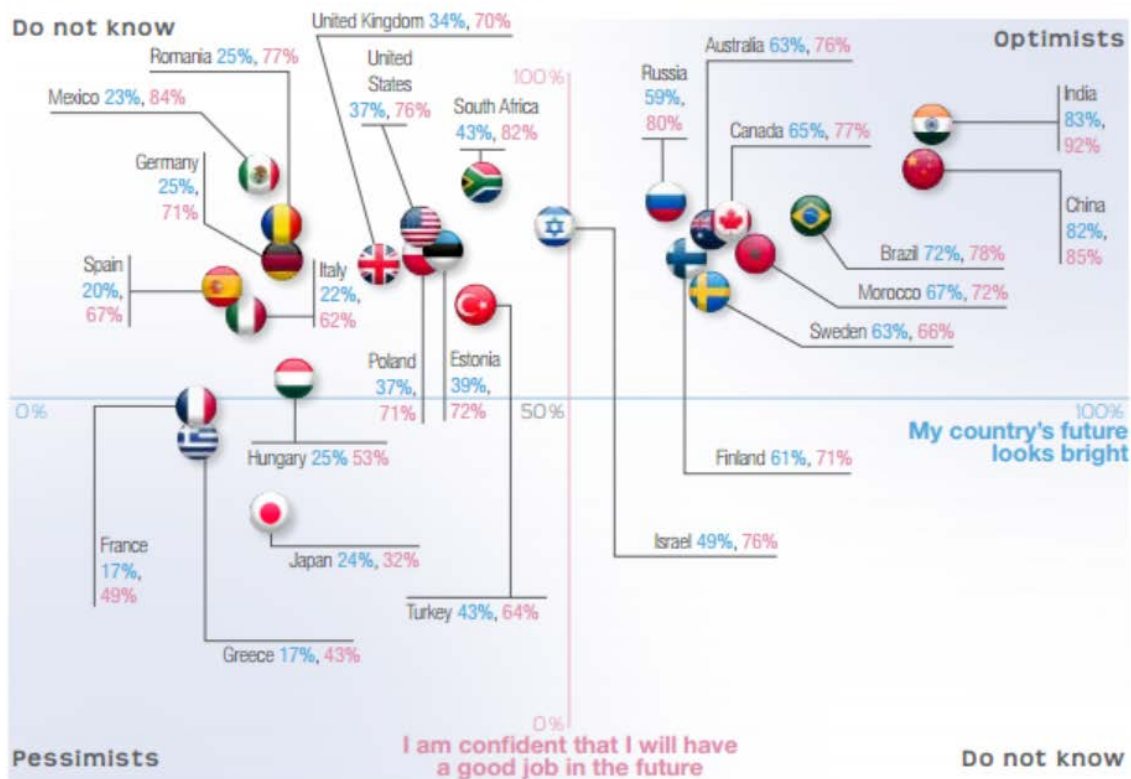
Si nous ne faisons rien, nous aurons de grandes difficultés pour soutenir la montée en gamme de notre économie. Celle-ci repose sur des diplômés très qualifiés, qu'on trouverait difficilement si l'on n'augmente pas l'accès au niveau Licence et Master. La prospective sur les métiers et les qualifications conduite par France Stratégie (ancien Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective) identifie un risque pour les entreprises de difficultés à trouver des diplômés, un phénomène déjà existant pour certaines filières comme le numérique. C'est une perte de compétitivité qui s'annoncerait si nous ne réussissions pas à augmenter le niveau d'éducation.

Si nous ne faisons rien pour accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants, en particulier liée à la croissance démographique, nous reculerions encore en termes de dépense par étudiant, qui est déjà faible relativement aux pays auxquels nous nous comparons.

Du point de vue de la société, les conséquences seraient également importantes. Les risques de crise profonde au sein de la jeunesse, dont les perspectives d'avenir seraient bouchées par la stagnation éducative et la perte de terrain économique, sont une préoccupation déjà présente.

Quant à nos cerveaux les plus féconds, ils vivraient un écart tel avec le dynamisme des autres pays que leur fuite serait inévitable.

• My future and that of my country



Source : <http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2011/01/2011-World-Youths.pdf> page 35,

Légende : parmi les jeunes turcs, 43% disent que le futur de leur pays sera bon, et 64% pense qu'ils auront un bon emploi dans le futur.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE AU CŒUR DU REDRESSEMENT DURABLE DE LA FRANCE - 5 OBJECTIFS POUR CONSTRUIRE LA FRANCE DE DEMAIN ET AGIR POUR L'EGALITE

La loi du 22 juillet 2013 a fondé un exercice nouveau, celui de l'élaboration d'un Livre Blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche, constitué à partir de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de celle de la recherche. Le but est de construire un autre avenir que celui qui vient d'être dépeint rapidement. La conscience de nos atouts et la lucidité sur nos faiblesses nous permettent de formuler des objectifs et des actions susceptibles de conduire au redressement durable de notre pays.

Construire la France de demain

1 - SOUTENIR NOTRE ECONOMIE ET CONSTRUIRE UNE SOCIETE APPRENANTE

Constat : des besoins de qualifications qui évoluent rapidement

Comme tous les pays développés, la France a connu au cours des 50 dernières années un accroissement massif de sa population étudiante. Les effectifs de l'enseignement supérieur ont été multipliés par 8, passant de 310 000 en 1960 à 2 319 000 en 2010 (2 422 900 à la rentrée 2013). Dans le même temps, le pourcentage d'une classe d'âge accédant au baccalauréat passait de 11% en 1960 à 76,7% en 2012.

En termes de pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur, les chiffres varient selon les méthodes de calcul retenues mais, dans tous les cas, notre pays se situe dans une position favorable par rapport à nos partenaires de l'Union Européenne ou de l'OCDE. Au niveau de l'Union Européenne (UE), la stratégie « EU 2020 » a fixé l'objectif de 40% de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur à l'horizon 2020 ; la France se situait en 2010 à 43,5%, au-dessus de la moyenne EU 27 (33,6%) mais loin derrière les pays dynamiques du nord de l'Europe.

Pour autant, notre situation ne peut être considérée comme optimale.

En premier lieu, si nos pourcentages de diplômés de l'enseignement supérieur se situent au-dessus de la moyenne de l'UE et de l'OCDE, il reste une marge de progression pour parvenir au tout premier rang. Surtout, ce taux de diplômés du supérieur masque la réalité plus fine de l'accès aux différents niveaux de diplômes. Or il n'est pas équivalent, en termes de carrière en particulier, d'être diplômé d'un BTS ou d'une Licence professionnelle, ou encore d'un Master. Les différentes enquêtes convergent vers ce point. Ainsi la proportion des diplômés de DUT ayant un emploi de niveau cadre ou profession intermédiaire est de 59%, contre 73% pour les diplômés de Licence professionnelle, et

87% pour les titulaires d'un Master⁴. Quant au salaire, la différence est très nette : le salaire net médian mensuel des diplômés de DUT est de 1460€, quand il est de 1600€ pour les titulaires d'une Licence professionnelle et 1900€ pour ceux d'un Master.

Par ailleurs, les comparaisons internationales fournissent des repères utiles mais leur interprétation est toujours susceptible d'être faussée par la situation particulière de chaque pays. Indépendamment des performances de nos partenaires, nous devons donc aussi nous interroger sur notre propre niveau d'ambition, compte tenu des spécificités de notre système et dans la perspective d'une société apprenante.

Enfin, notre système souffre de faiblesses structurelles liées à de fortes rigidités, qui constitueront un handicap croissant dans un monde complexe et mouvant. La première est le poids écrasant de la formation initiale, alors que les évolutions technologiques et sociétales rapides aussi bien que les rythmes de progression diversifiés des individus appellent la mise en place d'un véritable dispositif de formation tout au long de la vie.

Enjeux et objectifs : développer les compétences pour accompagner les changements de la société et de l'économie

Dans notre monde en mutation, les besoins de qualification évoluent rapidement, certains métiers disparaissent et d'autres émergent. Les évolutions de l'emploi montrent une tendance à la « polarisation » autour des emplois très qualifiés ou peu qualifiés au détriment des niveaux intermédiaires⁵. Pour le présent, on observe également que le taux d'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est, à quelques exceptions près, directement corrélé à leur niveau de diplôme, et que l'écart entre ces taux selon le niveau de diplôme s'est creusé entre 2007 et 2010⁶.

« Si importante que soit la dimension économique, l'élévation des qualifications répond aussi à des enjeux sociétaux plus larges. »

Que ce soit du point de vue citoyen, social, ou économique, les besoins de formation sont ainsi toujours croissants. De nombreux travaux d'économie ont montré le lien entre éducation et croissance, qui a été précisé dans la période récente pour tenir compte de la place croissante de l'innovation technologique dans notre développement. C'est par exemple la perspective de l'ouvrage récent du prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, *Creating a Learning Society: A New Approach to Growth, Development, and Social Progress*, qui pose les bases d'une société apprenante. Mais, si importante que soit la dimension économique et comme l'esquisse d'ailleurs l'analyse ci-dessus, l'élévation des qualifications répond aussi à des enjeux sociétaux plus larges. Réduction des inégalités et accès au savoir, réponse aux grands défis de société en parallèle avec les objectifs de la stratégie nationale de recherche, rayonnement de notre pays et de ses valeurs culturelles et humanistes, formation de citoyens actifs et responsables participant pleinement à la vie démocratique de la nation : chacun de ces éléments est à la fois essentiel en lui-même et susceptible d'entrer en

⁴ Enquête 2012 sur les diplômés 2010, [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/enquete_2013_\(diplomes_2010\)/04/9/site_MESR_secteurs_disciplinaires_dip2010_287049.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/enquete_2013_(diplomes_2010)/04/9/site_MESR_secteurs_disciplinaires_dip2010_287049.pdf)

⁵ Constat particulièrement marqué aux USA, comme le montre l'article de Autor&al. 2013 dans l'*American Economic Review*.

⁶ CEREQ, Enquête 2013 auprès de la Génération 2010, note « Bref du Céreq », n° 319, mars 2014

interaction positive avec les autres. L'enseignement supérieur est ainsi au cœur du développement du pays et de la vie de la cité.

Dans ce contexte, la question de l'adéquation entre la formation et les besoins de l'économie et de la société a été posée depuis longtemps. Cette question est particulièrement complexe, et a été fortement débattue dans le cadre des travaux du comité, lors des auditions, en particulier avec les partenaires socio-économiques.

Il apparaît de ce travail qu'un « adéquationnisme » parfait des jeunes diplômés à des emplois dont personne ne sait si demain encore ceux-ci existeront encore, serait absurde. Il est important en revanche de renforcer et identifier l'apport de compétences transversales pour former des professionnels qui seront des individus capables d'évoluer dans différents champs professionnels, plus que des diplômés directement opérationnels sur un métier donné. Cela a deux conséquences :

- la formation supérieure doit permettre à chacun d'acquérir des connaissances fondamentales et des compétences transversales, qui leur permettront de changer de métier au cours de leur vie, et de suivre des formations plus pointues leur permettant de s'investir dans les nouveaux métiers.
- il est nécessaire de former plus de diplômés au niveau Licence, Master et Doctorat, qui pourront être les vecteurs de l'innovation et s'adapteront plus facilement aux transformations.

Nos objectifs quantitatifs doivent donc être d'une part révisés et affinés, d'autre part accompagnés d'une approche plus qualitative et structurelle autour des compétences et des parcours d'apprentissage.

Des formations pour un monde qui change

Comment construire une offre de formation qui permette à chacun de pouvoir embrasser les nouveaux métiers, s'insérer sur un marché du travail très mobile, agir en citoyen actif et responsable ? La réponse repose sur plusieurs nécessités.

Renforcer le lien formation - recherche

La formation doit évoluer constamment au gré des avancées scientifiques. Pour cela, elle doit être en lien étroit avec la recherche afin de transmettre des connaissances à la pointe des savoirs, mais aussi afin de développer des compétences acquises à travers la recherche (formulation de problèmes, d'hypothèses, recherche de solutions...). Ce lien naturel à l'université, en développement dans les écoles, doit être préservé et renforcé car il enrichit aussi la recherche⁷. Il est à initier et développer dans certaines formations professionnelles, devenues parfois trop professionnelles – à l'intérieur et à l'extérieur de l'université -, notamment lorsque la réflexivité sur les métiers, les pratiques et les contextes est devenue nécessaire à une meilleure réponse aux besoins satisfaits par ces formations.

⁷ L'élaboration de la StraNES s'est faite en lien étroit avec celle de la SNR et - au-delà de propositions spécifiques portées de manière commune - c'est l'essence même de la formation « universitaire », au sens générique du terme c'est-à-dire dans son appui à la recherche, qui est soutenu conjointement par la StraNES et la SNR.

Développer les compétences transférables pour sécuriser les parcours professionnels

Chaque formation doit analyser précisément les compétences qu'elle développe. Une partie importante d'entre elles doivent être transférables, c'est-à-dire pouvoir être utiles dans de nombreux emplois. La capacité à évoluer et s'approprier de nouvelles missions, à apprendre des choses nouvelles, est de plus en plus importante dans un monde où les métiers se transforment, voire disparaissent, et où chacun peut être amené à occuper plusieurs emplois et exercer différents métiers au cours de sa vie professionnelle. C'est une condition de l'accès à l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels.

Développer les formations adaptées pour relever les défis sociétaux et contribuer au développement des nouveaux secteurs économiques

Des parcours de formation répondant à des défis sociétaux (développement durable, société numérique...) et associant plusieurs disciplines doivent pouvoir être créés à partir des parcours existants. Lancer une analyse prospective des besoins de formation en lien avec ces défis sociétaux est nécessaire et a été souligné par les comités de la stratégie nationale de recherche comme par le comité pour la stratégie nationale d'enseignement supérieur.

L'accent doit être porté sur la créativité et la capacité à coopérer, en transformant les modalités d'enseignement et d'évaluation des étudiants. A ce titre, les formations du domaine de la culture, des arts et du design pourraient apporter une contribution importante aux formations dans les domaines scientifiques. L'usine du futur et le développement de nouvelles filières industrielles dépendent également de la capacité à développer les formations et les compétences adaptées.

Créer les nouveaux métiers de la santé

Le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec le ministère de la santé, a envisagé dans le cadre de la stratégie nationale de santé de créer des métiers intermédiaires car le régime actuel, cloisonné entre métiers médicaux et paramédicaux, n'est plus adapté aux évolutions du monde de la santé. Il devient urgent de créer les conditions nécessaires pour que les universités se préparent à la formation aux nouveaux métiers de la santé. Il s'agit de définir de façon précise ce qui est attendu en termes de compétences et de missions de ces professions nouvelles, de les positionner sans ambiguïté par rapport aux autres professionnels de santé et de fixer avec clarté les objectifs de santé publique tels que mentionnés dans la stratégie nationale de santé.

Informier sur les débouchés professionnels et promouvoir les filières scientifiques

Les effets de mode dans l'orientation des lycéens après le bac conduisent toutefois à des déséquilibres importants en termes de filières. A l'université, les filières dont les débouchés sont les meilleurs ne correspondent pas toujours à celles où les étudiants se dirigent massivement.. A l'inverse, les filières scientifiques restent à un niveau beaucoup plus bas que celui de 1995. Dans de nombreux secteurs de la société, les besoins de diplômés ne sont pas couverts, des professeurs de mathématiques du secondaire aux spécialistes du numérique. Entre 2010 et 2013, les recrutements de diplômés de ces filières ont augmenté de 13% et les besoins de qualifications dans ces filières scientifiques continuent de croître. Un effort doit être fait pour favoriser l'attractivité des filières conduisant aux nouveaux métiers, en concentrant les actions d'information sur celles-ci. Le portail d'Admission Post-Bac intégrera désormais une information sur les débouchés professionnels, apportant ainsi une première réponse à cette préoccupation. Meilleure information sur les débouchés et meilleure orientation pour les étudiants devraient permettre d'améliorer l'attractivité de certaines

filières. Pour autant pour certaines « disciplines rares », dans des situations variées allant des langues rares à la chimie théorique, une concertation et un pilotage national sont nécessaires. La démarche engagée conjointement par le ministère et la CPU doit être encouragée et poursuivie.

Mettre en place une véritable formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie (FTLV) est un impératif pour donner de nouvelles chances d'accès à l'éducation supérieure et pour accompagner les évolutions des besoins dans les entreprises et sur le marché du travail. Un développement important de la FTLV est nécessaire pour contribuer à combler l'écart de formation entre les jeunes et les moins jeunes. Seulement 18% des 55-64 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 43% des 25-34 ans. C'est un objectif que les établissements d'enseignement supérieur doivent pleinement assumer.

« Un développement important de la formation tout au long de la vie est nécessaire pour contribuer à combler l'écart de formation entre les jeunes et les moins jeunes. »

Décloisonner la formation initiale et la formation continue

La FTLV ne peut se développer en marge de la formation initiale. Il s'agit à l'inverse de penser l'ensemble de la formation d'une personne comme une trajectoire au cours de laquelle elle suivra des formations à temps plein, elle travaillera tout en accumulant des acquis qui pourront être valorisés, elle suivra des formations tout en continuant à travailler... Cela conduit nécessairement à penser l'offre de formation des établissements pour qu'une partie importante puisse être suivie par des étudiants-travailleurs. Au-delà du bénéfice pour ces derniers, c'est aussi une richesse pour les étudiants de formation initiale et les enseignants que de profiter de la participation de personnes ayant des expériences professionnelles.

« C'est toute l'ingénierie de l'ensemble de l'offre de formation qui doit être pensée et organisée pour accueillir ces nouveaux publics. »

Pour cela, les formations doivent contenir des modules accessibles à des personnes en reprise d'études, en formation continue qualifiante comme diplômante. C'est toute l'ingénierie de l'ensemble de l'offre de formation qui doit être pensée et organisée pour accueillir ces nouveaux publics, proposer des formes pédagogiques originales et répondre dans le même temps aux attentes de la jeunesse pour plus de souplesse, de réussite et de reconnaissance des apprentissages professionnels ou informels. Il s'agit aussi de nouer un dialogue avec les entreprises et les branches professionnelles pour mieux appréhender les besoins de formation. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, la responsabilité pédagogique doit rester la prérogative des établissements d'enseignement supérieur. Mobiliser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et en transformer les modalités pour la rendre plus efficace et rapide est un des leviers de la formation tout au long de la vie.

Afin que ce développement se fasse, les indicateurs d'activité des établissements doivent être revus car ils ne comptabilisent aujourd'hui que les étudiants en formation initiale, mais c'est aussi la place des services de FTLV au sein des établissements qui doit être revue. Quant à l'implication des enseignants dans ces missions, elle doit être reconnue (cf. infra).

Développer l'alternance dans le supérieur

L'alternance s'est beaucoup développée depuis plusieurs années, et est entrée dans les mœurs des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, on observe que contrairement à ce qui se passe dans le secondaire, l'apprentissage dans le supérieur ne contribue pas toujours à diminuer les inégalités sociales d'accès à la formation. Par ailleurs, la priorité parmi les évolutions actuelles est de soutenir l'apprentissage dans le secondaire plutôt que dans le supérieur. Si nous partageons l'importance de ce dispositif pour l'accès de certains lycéens au diplôme et à l'emploi, nous alertons sur le risque d'une vision à volume constant mettant en compétition le secondaire et le supérieur. En particulier, l'alternance apparaît comme une forme d'étude particulièrement adaptée pour des étudiants dont la motivation est le rapport à un métier et un environnement professionnel, leur permettant de trouver un sens à la formation. C'est donc un facteur de réussite.

Développer des parcours de formation associés à l'emploi

Pour favoriser l'accès et la réussite à des diplômes du supérieur des bacheliers professionnels et technologiques, des formes nouvelles d'alternance pourraient être conçues dans une vraie perspective de FTLV. Il s'agit d'une part de répondre à la demande de formation supérieure des jeunes, d'autre part de prendre en compte les besoins de recrutement des entreprises qui dans certains secteurs ne trouvent pas de candidats pour leurs emplois, bien que le vivier existe en théorie. Dans ces situations, des contrats de travail associés à des contrats de formation pourraient être signés, permettant au salarié de s'engager dans un parcours de plusieurs années au cours desquelles il accumulerait des crédits de formation issus soit de la validation d'acquis de l'expérience, soit de formations dispensées dans des établissements d'enseignement supérieur. La validation de ces différents crédits lui permettrait, au bout de quelques années, d'obtenir un diplôme. Il s'agit en quelque sorte de créer une alternance de longue durée qui participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels.

« Il s'agit en quelque sorte de créer une alternance de longue durée qui participe ainsi à la sécurisation des parcours professionnels. »

Sur ces questions, le comité StraNES a travaillé étroitement en lien avec le Comité Sup'emploi dont les premières propositions sont en phase avec celles du comité StraNES.

Développer l'innovation grâce à l'emploi des docteurs dans les entreprises et administrations

Une démarche et des actions sont engagées pour une meilleure reconnaissance professionnelle du doctorat. Les propositions permettant l'accès des docteurs à la haute fonction publique sont importantes à trois titres. Elles permettront à l'Etat d'élargir les profils de ses hauts fonctionnaires, en ayant recours à des personnes dont les compétences acquises au cours de la formation par la recherche sont propices à favoriser l'innovation. Elles modifieront la perception du doctorat dans la société. Enfin elles élargiront les débouchés des docteurs.

« Notre système d'innovation reste toutefois classé comme « suiviste » au niveau international : nous sommes très loin de la situation des pays les plus innovants, et une nouvelle étape devrait être franchie. »

Dans les entreprises, les docteurs apportent des compétences complémentaires à celles des ingénieurs, et des progrès ont eu lieu depuis 20 ans en ce qui concerne l'insertion des docteurs dans les entreprises. Le dispositif des contrats CIFRE a ainsi largement contribué à cette évolution. Notre système d'innovation reste toutefois classé comme « suiviste » au niveau international : nous sommes très loin de la situation des pays les plus innovants, et une nouvelle étape devrait être franchie. Actuellement, seuls 13% des employés déclarés comme faisant partie du secteur « recherche et développement » des entreprises sont titulaires d'un doctorat. Les négociations avec les branches professionnelles doivent intégrer la question de l'emploi des docteurs dans les entreprises, notamment en conditionnant l'obtention du CIR au-delà d'un certain seuil à la proportion de docteurs dans les effectifs de recherche de l'entreprise ou à l'engagement d'embauche de docteurs dans les entreprises.

Penser les universités comme des laboratoires de la société de demain

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont pour caractéristique de développer et transmettre une partie importante des savoirs qui forgent les sociétés. Ils ont à cet égard une responsabilité sociale majeure. Ils ont donc vocation à devenir les lieux dans lesquels on invente les usages nouveaux, on implante les innovations technologiques pour mieux les tester et les améliorer avant qu'elles essaient plus largement. En particulier, le développement durable est une priorité pour notre monde. Les universités ont un rôle exemplaire à jouer : elles ont des laboratoires qui construisent des solutions d'avenir et des formations participant à la compréhension de ces enjeux par les citoyens et les entreprises.

Leurs étudiants pourraient aussi devenir de véritables ambassadeurs de ces innovations sociétales, si nous les soutenons dans leurs engagements en les reconnaissant.

Un objectif central : se donner des objectifs ambitieux de diplomation

Préparer au monde de demain, qui fera de plus en plus recours à des connaissances et compétences importantes, ne peut se faire sans élever le niveau de qualification.

L'objectif de formation supérieure, actuellement fondé sur l'indicateur européen de proportion d'une classe d'âge accédant au diplôme, doit donc être décliné par niveau de formation. Si nous voulons rester dans les premiers pays de l'OCDE en termes de diplômés du supérieur, nous devons reprendre le mouvement d'élévation du niveau de qualification et fixer des objectifs de diplomation au niveau Licence et Master à la fois ambitieux et réalistes. Le travail mené par le comité StraNES montre que les leviers d'évolution existent. Des outils de suivi de ces évolutions devront être mis en place.

L'évolution du marché du travail ces dernières années montre que 52% des jeunes diplômés en emploi en 2010 étaient titulaires d'un diplôme du supérieur. Cette proportion ne cesse d'augmenter, ce qui montre que l'obtention d'un diplôme du supérieur est ainsi une nécessité pour accéder à l'emploi pour une partie de plus en plus importante de la population. La tendance est encore plus marquée pour les diplômés les plus élevés : entre 2004 et 2010, les titulaires d'un diplôme de bac+5

ou plus parmi les jeunes débutants est passée de 12,6% à 17,6%⁸. Les projections de France Stratégie (ex CGSP) portent ce taux à 21,5% en 2020. La politique de montée en gamme de l'économie, le développement de l'industrie de la transition énergétique et écologique, l'expansion des activités numériques, conduisent à anticiper des besoins peut-être encore supérieurs de diplômés de haut niveau. Ainsi, dans le domaine de l'ingénierie, la CDEFI identifie un besoin de formation de 13 000 diplômés supplémentaires par an.

L'augmentation du nombre de diplômés au niveau Master devient une priorité afin de pouvoir suivre les besoins de la société. Des objectifs en termes de formation des docteurs et de développement de la formation tout au long de la vie sont aussi nécessaires pour donner un cap à la stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

Objectifs : 60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, 50% de diplômés au niveau Licence, 25% au niveau Master, 20 000 docteurs par an, 20 000 Validation des Acquis de l'Expérience par an, 1 étudiant sur 5 de plus de 30 ans en formation tout au long de la vie (FTLV) dans les établissements publics d'enseignement supérieur⁹

⁸ Cf. doc PMQ du CGSP p. 13

⁹ Les chiffres varient selon les méthodes de calcul retenues. La France s'est fixée en 2005 l'objectif de 50% d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2015 ; ce dernier est en passe d'être atteint, avec une estimation de 47,7% pour 2013 si l'on se fie à l'indicateur 1.1 du Projet annuel de performances du programme 150 (PLF 2014, Mission recherche et enseignement supérieur), « Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale ». Il s'agit d'un indicateur « synthétique » dont la valeur est obtenue en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux par âge, dans une tranche d'âge de 17 à 33 ans. Au niveau de l'UE, l'indicateur utilisé est le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur ; la France se situait en 2010 à 43,5%, au-dessus de la moyenne EU 27 (33,6%) mais loin derrière les pays dynamiques du nord de l'Europe. Au sein de l'OCDE, qui compare les taux de diplômés du supérieur dans la population des 27/34 ans, la France se situait en 2011 à 43%, légèrement au-dessus des USA (42%), et au-dessus de la moyenne OCDE (38%).

2 - DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DE NOTRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Constat : 3ème pays d'accueil pour les étudiants en mobilité, la France a des atouts solides

L'enseignement supérieur est l'un des points forts de la France sur la scène internationale, qu'il s'agisse d'accueil des étudiants en mobilité (3^{ème} pays de l'OCDE), de mobilité sortante (1^{er} pays du programme communautaire Erasmus), ou de collaborations dans les publications scientifiques (un taux de co-publication de 47% supérieur à celui du Japon ou des Etats-Unis). Forte de son réseau diplomatique d'influence (Institut français, lycées français) et de ses agences de soutien à l'action internationale (notamment Campus France et agence 2E2F), la France joue aussi un rôle important dans la dynamique européenne. L'explosion attendue du nombre d'étudiants en mobilité dans le monde (7,2 millions en 2025 contre 1,8 millions en 2000) pose un défi à la France pour conserver son attractivité, y compris dans l'espace francophone. Pour maintenir sa place, la France devrait tripler le nombre d'étudiants accueillis dans ses formations (sur son territoire, au sein de ses implantations délocalisées ou dans des formations à distance via le numérique). Les opportunités sont réelles si la France (ré)investit l'espace de la francophonie et se donne des cibles géographiques.

Enjeux et objectifs : un modèle européen et humaniste d'internationalisation de notre enseignement supérieur

C'est un enjeu pour la diplomatie économique, scientifique et culturelle de la France, c'est un enjeu pour le dynamisme et l'innovation de son système d'enseignement supérieur, c'est un enjeu pour la conservation de la tradition d'ouverture et d'accueil de la France, c'est aussi un enjeu pour les étudiants de notre pays dont l'ouverture au monde sera un atout dans leur vie future de citoyen et de professionnel. C'est enfin un enjeu pour ancrer la France dans l'Europe et participer activement au renforcement de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le comité StraNES s'est forgé la conviction que la qualité de son enseignement supérieur reconnue au plan international et la longue tradition d'un rayonnement culturel de la France doivent être conjugués pour mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation de son enseignement supérieur fondée sur un modèle européen et humaniste, qui ne se réduit pas à une vision marchande mondialisée de l'enseignement supérieur. Les auditions des acteurs et experts de l'internationalisation de l'ES, en France (MAEE, conférences d'établissements, Campus France...), chez nos voisins allemands (DAAD), à la Commission européenne, l'analyse des rapports et stratégies portés par nos voisins européens et enfin le rapport Gesson rendu récemment aux ministres en charge des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont permis de dégager quelques grandes orientations.

Adopter une culture de la bienvenue

L'arrivée de nouveaux acteurs et pays sur le marché mondial de l'enseignement supérieur modifie les équilibres et rend les étudiants plus attentifs à la qualité du service qui leur est offert. Malgré l'abrogation de la circulaire Guéant dont les effets avaient été calamiteux, des progrès sont encore nécessaires pour simplifier les procédures pour l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers et améliorer la qualité de l'accueil à la fois sur plan pratique (logement, vie de campus...) et symbolique

(accueil par la communauté). Adopter une « culture de la bienvenue » à travers une charte de qualité de l'accueil est nécessaire, à l'instar de ce que font nos voisins allemands, mais d'autres leviers sont nécessaires, notamment pour faciliter l'accès au logement ou le développement des guichets uniques. Mieux accueillir implique aussi de mieux accompagner les étudiants pendant leur séjour, comme après leur départ.

Conforter la qualité de notre offre de formation internationalisée et former nos étudiants pour un monde globalisé (langues et culture)

Développer une offre de formation internationalisée conduit à envisager de développer les cursus de langue anglaise. L'objectif n'est pas d'être présent sur un marché international purement anglophone, mais de promouvoir la culture et la langue française notamment en articulant formations en anglais et enseignement de Français Langues Etrangères (FLE) et en favorisant une réelle rencontre interculturelle. Développer des diplômes conjoints ou délocalisés dans le cadre d'une charte de qualité et d'éthique et favoriser la mobilité des enseignants comme de tous les personnels est aussi un levier de cette internationalisation. Des opportunités sont aussi à saisir dans le domaine de la formation professionnelle et technologique.

L'accroissement des échanges internationaux concerne aussi nos étudiants et nous devons leur donner les clefs pour évoluer dans un monde globalisé et interculturel. Renforcer leurs compétences en langues en est une des clefs essentielles, mais il faut aussi leur permettre de rencontrer et côtoyer des étudiants étrangers et d'expérimenter des séjours à l'étranger. Mixer les publics répond ainsi à ces deux objectifs.

Valoriser la qualité de l'enseignement supérieur français dans les classements internationaux est aussi un enjeu dans ce contexte. Le programme U-Multirank initié par l'Europe n'en est qu'à ses balbutiements et sa méthodologie reste largement perfectible, mais l'implication de la France est une condition nécessaire pour faire connaître les qualités de son enseignement supérieur et pour peser dans la mise en place de cet outil. Renforcer encore Campus France comme opérateur stratégique de l'internationalisation de l'ESR au service des établissements et élargir ses activités à l'image du champ d'action des deux autres grands opérateurs européens que sont le British Council ou le DAAD en Allemagne.

Soutenir les institutions (universités et écoles) dans leur ouverture internationale passera bien sûr par plusieurs leviers, notamment des incitations financières à l'échelle des ministères comme des établissements, mais aussi par l'identification des pays prioritaires pour la coopération internationale (tout en reconnaissant le droit aux institutions de se démarquer). Cela exige en outre une meilleure coordination des acteurs et des ministères en la matière, une concertation et une coopération stratégique entre les établissements pouvant se révéler très fructueuse. Il s'agit aussi de tirer parti d'une meilleure articulation entre coopération scientifique, universitaire et économique pour faire du réseau diplomatique un levier plus efficace au service de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, de la diplomatie économique, culturelle et économique. La création prochaine d'un réseau des alumni sera aussi un des leviers du développement de cette coopération.

Permettre aux étudiants aux ressources modestes de faire un parcours à l'étranger

Le programme Erasmus+ permettra de développer la mobilité étudiante en Europe. L'expérience d'une mobilité internationale deviendra l'un des critères d'accès à l'emploi. Or elle est corrélée au capital social et économique des familles. Le risque d'une nouvelle forme de ségrégation sociale est réel. Agir pour l'égalité des chances imposera donc d'orienter les soutiens à la mobilité sortante, de faciliter la portabilité de la bourse à l'international et de flécher les aides à la mobilité sur critères sociaux.

Une tarification modulée ?

Introduire des droits d'inscription pour les étudiants étrangers est une hypothèse qui fait débat. Clairement demandée par certains acteurs, elle est exclue d'emblée par d'autres, notamment par des organisations étudiantes. Le comité StraNES a souhaité approfondir les tenants et les aboutissants de cette question. Le niveau des droits d'inscription est clairement perçu comme un signal qualité au plan international par certains publics – notamment les plus aisés en provenance de la zone Asie. Mais offrir les formations supérieures françaises pour un montant quasi-nul est aussi perçu en France comme un cadeau sans contrepartie à des puissances internationales. D'autres pays, en Europe et au-delà, ont introduit des droits d'inscription pour les étudiants étrangers. En Suède, le premier effet a été celui d'une baisse drastique du nombre d'étudiants étrangers, en particulier en provenance des pays les moins riches, mais la mesure a été appliquée à tous les étudiants quels que soient leur origine et les liens qui lient leur pays et la Suède.

Deux options sont possibles :

Introduire des droits d'inscription en relation avec les coûts réels de formation pour les étudiants étrangers extra-communautaires et en dehors des accords de coopération entre la France et certains pays, notamment d'Afrique, serait un signal de qualité sur un marché mondialisé et une décision pour plus d'équité. Cela pourrait toutefois conduire à une baisse importante du nombre d'étudiants étrangers et introduire le risque d'une relation plus marchande que pédagogique si une charte de qualité (formation et services d'accompagnement) et éthique n'est pas dans le même temps mise en place.

Ne pas le faire exige d'afficher plus clairement la « subvention » accordée par la France pour la formation de tous les étudiants étrangers, qu'ils soient ou non inscrits dans le cadre d'une coopération pour l'aide au développement, en quelque sorte une « bourse sans condition de ressources » pour tous les étudiants étrangers accordée par la France.

Objectif : d'ici 2025, doubler le nombre d'étudiants étrangers accueillis et doubler le nombre d'étudiants français ayant expérimenté un séjour international

Agir pour l'égalité et offrir un avenir à notre jeunesse

3 - FAVORISER UNE REELLE ACCESSION SOCIALE ET AGIR POUR L'INCLUSION

Constat : une reproduction sociale qui bat en brèche l'idéal républicain d'égalité devant l'éducation

Outre la façon d'améliorer la formation des jeunes et des adultes, qualitativement et quantitativement, se pose la question de l'égalité d'accès au diplôme. On sait depuis plusieurs décennies que la reproduction sociale bat en brèche l'idéal républicain d'égalité entre les citoyens, en particulier dans le système éducatif. Cela pose de nombreux problèmes de plusieurs ordres : en termes de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique. Ces inégalités s'installent tout au long de la scolarité et c'est un leurre de croire que l'accès à l'enseignement supérieur pourra seul corriger ces inégalités. Il est donc indispensable de s'attaquer avec lucidité et détermination à cet écueil. Car la colère gronde chez ceux qui sont les évincés du progrès. Ils ont compris que la méritocratie n'est trop souvent qu'un mythe visant à légitimer la persévérance des inégalités. Et c'est là l'une des causes de la crise morale de notre pays.

« La colère gronde chez ceux qui sont les évincés du progrès. Ils ont compris que la méritocratie n'est trop souvent qu'un mythe visant à légitimer la persévérance des inégalités. Et c'est là l'une des causes de la crise morale de notre pays. »

Enjeux et objectifs : agir pour une égalité effective, un enjeu économique, social et démocratique

Casser les mécanismes de reproduction sociale, favoriser l'inclusion, c'est mettre en cohérence le visage des établissements d'enseignement supérieur avec celui de la société. En tant qu'institutions d'éducation, ils ont le devoir de contribuer à la réalisation des objectifs républicains dont l'égalité est au fondement. C'est aussi un enjeu économique, puisqu'il est désormais avéré que les inégalités sociales ont un impact négatif sur le dynamisme économique. Or les inégalités sociales sont très fortement marquées par l'impact de l'enseignement supérieur.

Selon Thomas Piketty, dans son ouvrage *Le capital au XXIème siècle*, « l'accroissement des inégalités salariales s'explique par le fait que les États-Unis n'ont pas suffisamment investi dans l'enseignement supérieur, ou plus précisément ont laissé une grande partie de la population en dehors de l'effort de formation, en particulier du fait de droits d'inscription excessifs à la charge des familles. C'est en réinvestissant fortement dans la formation, et en garantissant l'accès du plus grand nombre à l'université, que l'on pourra inverser la tendance.[...] si les États-Unis - ou la France - investissaient plus fortement et plus massivement dans les formations professionnelles et supérieures de qualité, et permettaient à de plus larges segments de la population d'y accéder, alors il s'agirait sans aucun doute de la politique la plus efficace visant à augmenter les salaires bas et moyens, et à diminuer la part du décile supérieur dans la masse salariale comme dans le revenu total. Tout laisse à penser que les pays scandinaves, dont nous avons noté qu'ils se caractérisaient par des inégalités salariales plus

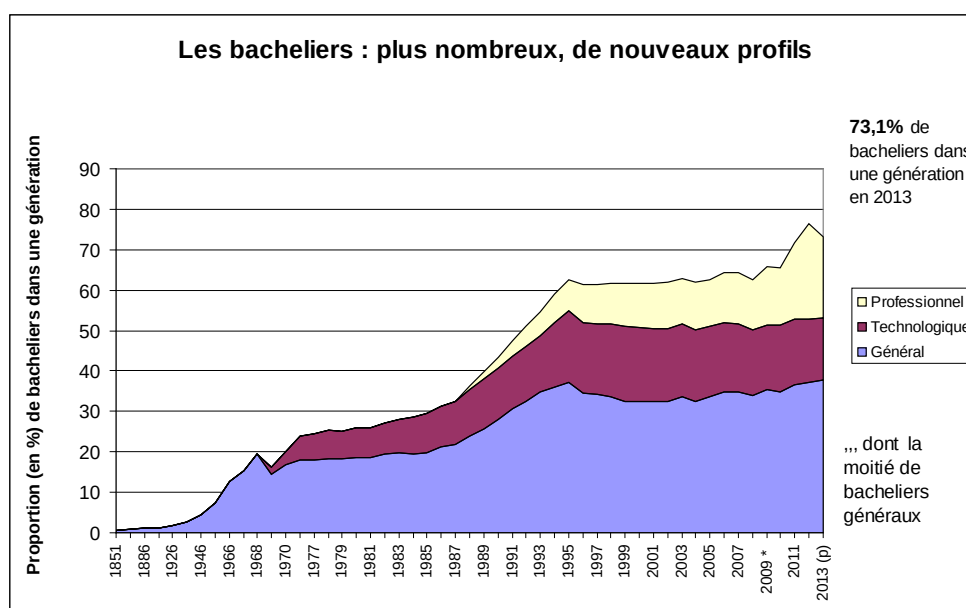
modérées qu'ailleurs, doivent en grande partie ce résultat au fait que leur système de formation est relativement égalitaire et inclusif. »

Pour favoriser la progression sociale, des évolutions sont nécessaires dès le lycée.

L'objectif de conduire 80% des jeunes au baccalauréat a eu un impact très important. Depuis 1995, toutefois, la progression de l'accès au bac s'est faite essentiellement par la progression des bacheliers professionnels (de 7,9% en 1995 à 14,4% d'une classe d'âge en 2010, tandis que dans le même temps le nombre de bacheliers généraux stagne voire régresse (de 37,2% à 34,3% d'une classe d'âge entre 1995 et 2010). Cela pose plusieurs problèmes. D'abord, l'évolution du marché du travail montre que les emplois de ce niveau ont tendance à perdre du terrain. Le taux de chômage des bacheliers professionnels et technologiques s'accroît avec la crise. Il est de 20% pour les bacheliers de 2010, contre 13% dans la génération 2004, et toujours largement supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur court (11%) et long (9%)¹⁰. Le taux de chômage élevé des titulaires d'un bac professionnel montre que la demande du marché du travail n'est pas si élevée.

Evolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie depuis 1970 (%)

(France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé)



Sources : MEN-MESR DEPP / Système d'information OCEAN et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat - MEN-INSEE / Estimations démographiques

Ensuite, les inégalités devant l'orientation montrent l'étendue du chantier de refondation de l'école qui vient d'être engagé. Tout le système scolaire est interrogé par cette stagnation globale du nombre de bacheliers généraux et technologiques : quels sont les facteurs qui conduisent à ce fait préoccupant quand, dans de nombreux autres pays, une partie bien plus importante de la jeunesse

¹⁰ Enquête CEREQ Génération 2010, Bref du Cereq 319, mars 2014.

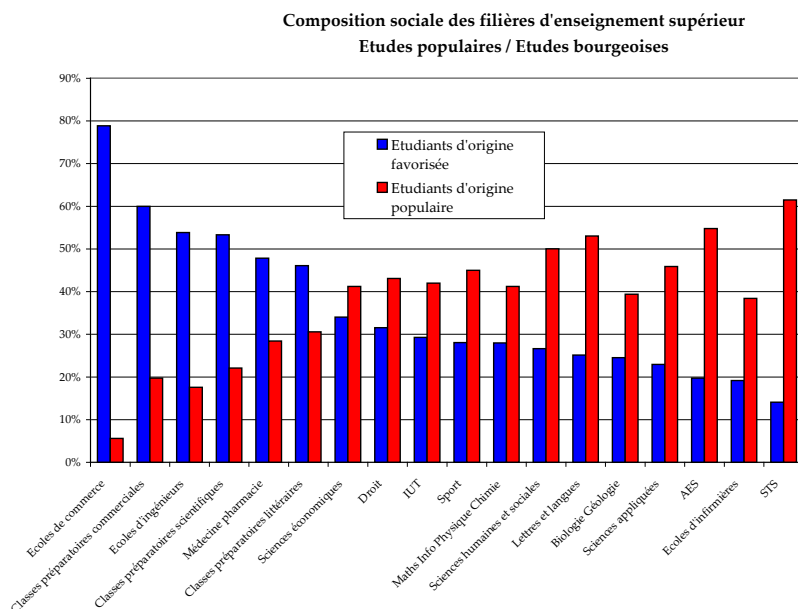
est conduite à un plus haut niveau de formation ? L'enquête PISA a montré que nous sommes très mal placés pour ce qui concerne la capacité à conduire la plus grande partie des jeunes à un niveau d'éducation qui devient le minimum pour pouvoir être un citoyen actif et responsable dans la société de la connaissance.

« Sans un relèvement du taux de bacs généraux et technologiques, l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge au niveau de la Licence est inatteignable. »

Trois leviers existent pour accroître la proportion de diplômés du supérieur : le renforcement de la poursuite d'études, l'amélioration de la réussite et la proportion de bacheliers dans une classe d'âge. Les simulations et projections montrent qu'une action sur la proportion de bacheliers généraux est indispensable pour progresser. Un travail stratégique doit donc être conduit au niveau de l'éducation nationale afin de revoir l'objectif de diplomation au baccalauréat, fixé en 1985 et qui était censé être atteint en 2000 (il ne l'est toujours pas), et de le décliner par série de bac. Actuellement 38% d'une classe d'âge a le bac général, 15% le bac technologique, 20% le bac professionnel. Il ne nous appartient pas de proposer ces objectifs, mais sans un relèvement du taux de bacs généraux et technologiques, l'objectif de porter 50% d'une classe d'âge au niveau de la Licence est inatteignable, même si nous faisons des propositions pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels dans le supérieur.

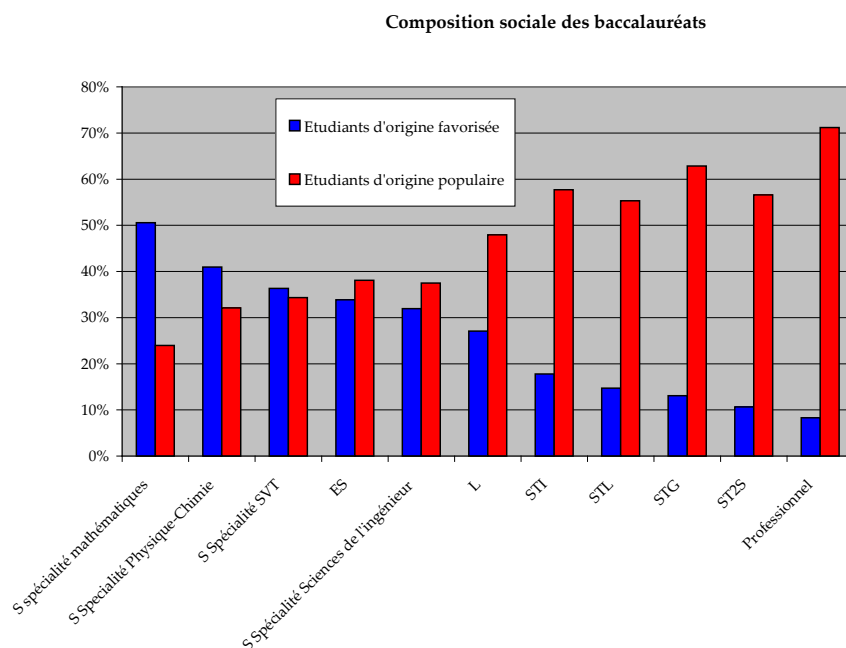
Une analyse des processus institutionnels, sociologiques et pédagogiques conduisant à ce résultat de stagnation du bac général et du bac technologique doit être conduite, afin que l'Education nationale puisse agir. Les données statistiques qui montrent une corrélation importante entre la catégorie socio-professionnelle des parents et la filière de bac doivent faire réagir.

Composition sociale des filières d'enseignement supérieur dans l'académie de Lille



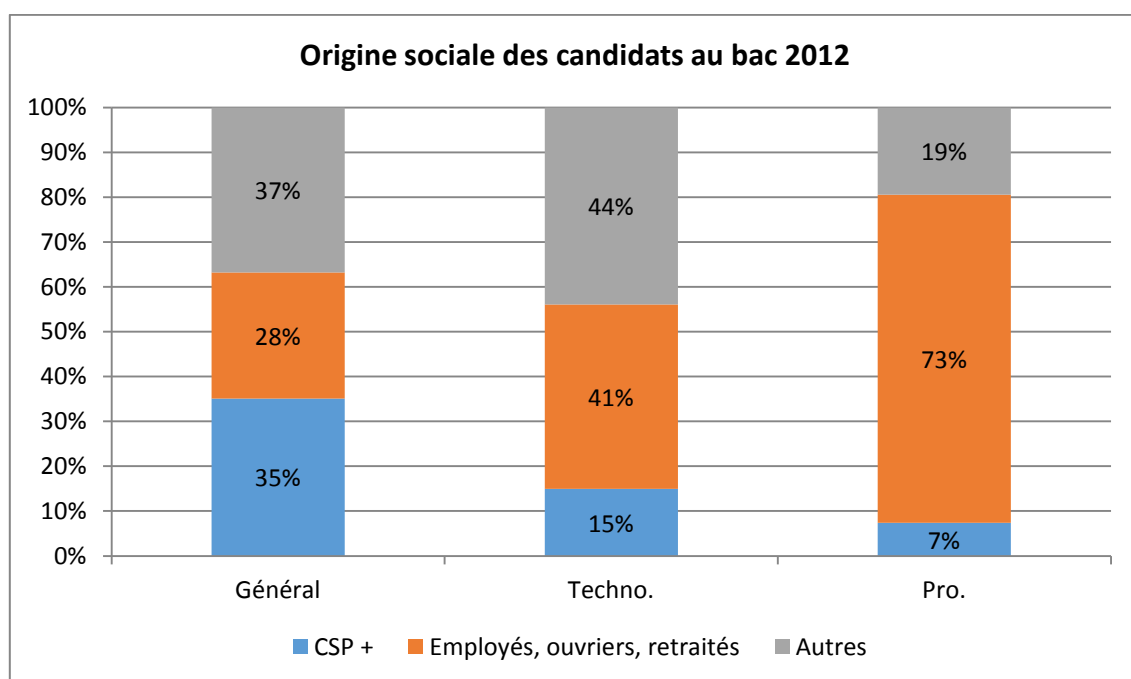
Source : B. Convert, données présentées par Bernard Convert lors du 1^{er} séminaire StraNES, issues de l'Observatoire régional des études supérieures (ORES), Lille Nord de France, données portant sur l'ensemble des bacheliers 2008 de l'académie de Lille qui se sont inscrits à la rentrée 2008 dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Lille (26 308 étudiants).

Composition sociale des filières de bacs dans l'académie de Lille

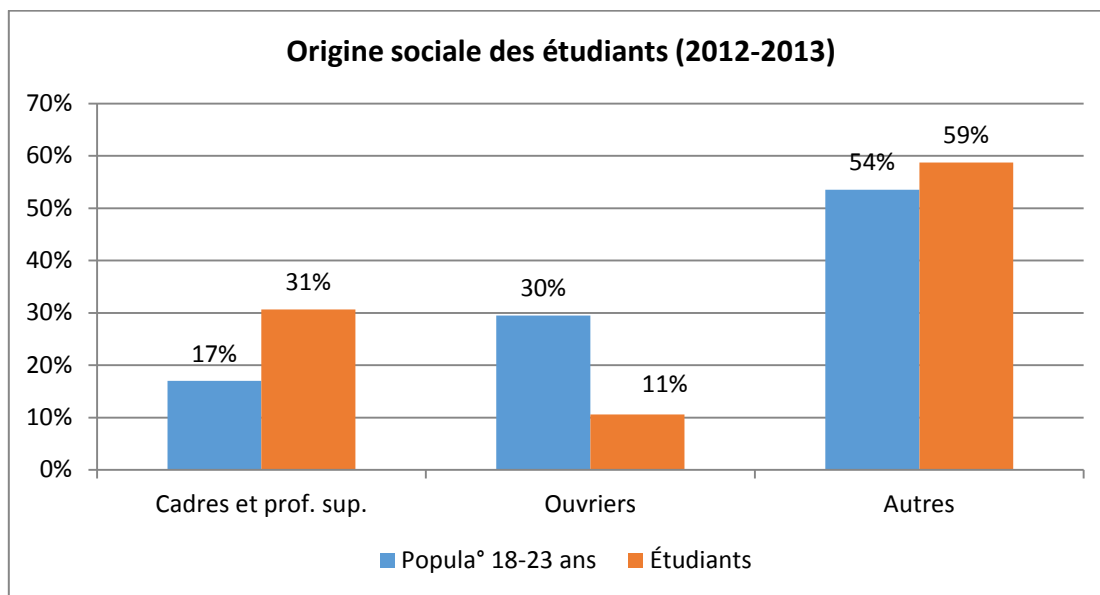


Source : B. Convert, données présentées par Bernard Convert lors du 1^{er} séminaire StraNES, issues de l'Observatoire régional des études supérieures (ORES), Lille Nord de France, données portant sur l'ensemble des bacheliers 2008 de l'académie de Lille qui se sont inscrits à la rentrée 2008 dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Lille (26 308 étudiants).

Origine sociale des bacheliers en 2012



Source : Repères et références statistiques 2013 (<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Résultats,diplômes,insertion>)

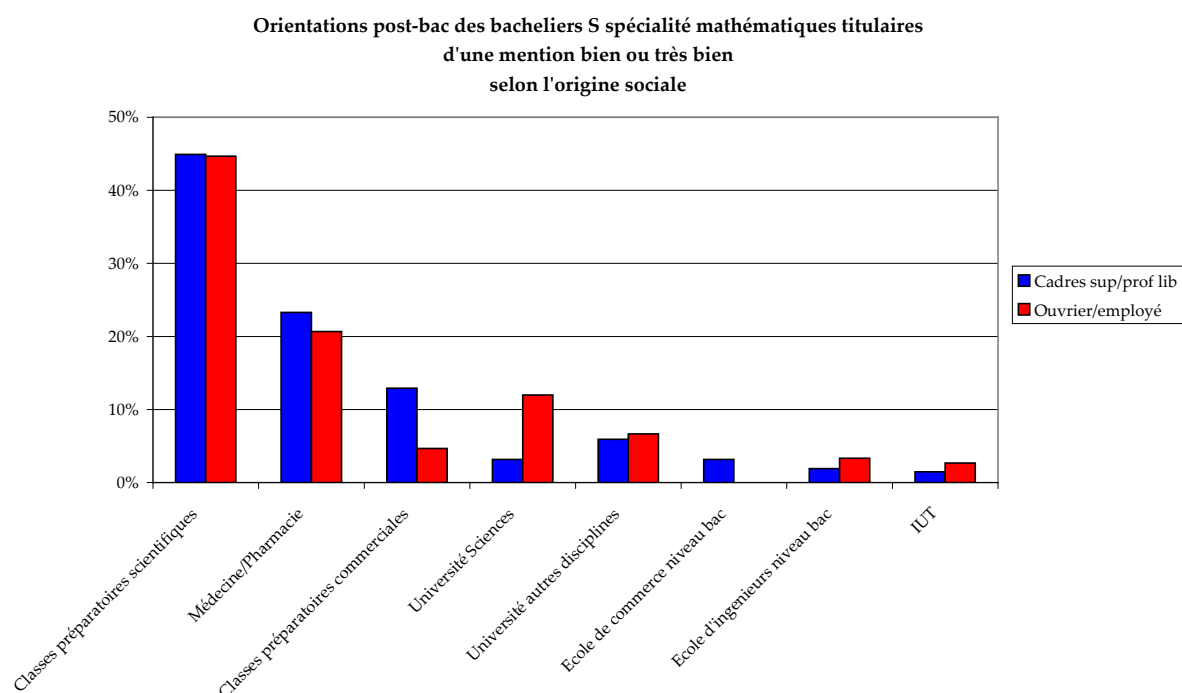


Source : Repères et références statistiques 2013 (<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html#Résultats,diplômes,insertion>)

Renforcer l'orientation entre le lycée et l'enseignement supérieur

Le mécanisme actuel d'orientation est générateur d'angoisses et d'échecs. Il est urgent de le réformer profondément, dans le cadre du service public régional de l'orientation. Une expérimentation pourrait avoir lieu dans une académie pilote pour constituer des conseils d'orientation dédiés à la transition lycée-enseignement supérieur associant les représentants des différentes filières publiques de l'enseignement supérieur. L'objectif est que des avis soient donnés sur chacun des vœux de chaque lycéen, et que ces conseils examinent ces avis afin de faire une préconisation d'orientation. En particulier, l'expérience montre que le caractère sélectif des classes préparatoires aux grandes écoles induit l'effet trompeur que ces formations sont meilleures que celles des universités, non-sélectives. Cette vision est dramatique pour de nombreux étudiants qui se guident plus en fonction d'un prestige supposé que de la réalité de leur caractère ou de leurs souhaits professionnels, et paient souvent de grandes souffrances une mauvaise orientation en classe préparatoire. Elle est une des raisons pour lesquelles les filières scientifiques universitaires ont vu leurs effectifs chuter, avec pour conséquence un manque de vivier dans des métiers cruciaux, des professeurs de mathématiques aux spécialistes du big data. Au sein du conseil d'orientation, il doit devenir possible de conseiller à un lycéen qui pourrait être admis en CPGE qu'il devrait plutôt aller à l'université, non pas par ce que son niveau ne lui permettrait pas de réussir en CPGE, mais parce qu'il trouverait mieux sa place à l'université.

Orientation post-bac des bacheliers S



Source : B. Convert, données issues de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures (ORES), portant sur l'ensemble des bacheliers 2008 de l'Académie de Lille qui se sont inscrits à la rentrée 2008 dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie de Lille

Partager le droit d'accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur entre toutes les filières publiques

Ces conseils seraient aussi le lieu où le droit d'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur pourrait être partagé entre les filières publiques. La situation actuelle, où des lycéens professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures dans le cadre d'une STS et se voient refusés, se retrouvent à l'université sans motivation ni pré-requis, est préjudiciable pour tous. Elle génère de la souffrance pour ces jeunes qui se retrouvent en échec à l'université, et de la colère devant l'hypocrisie d'un système où des filières plus adaptées pour la réussite de ces bacheliers les refusent car elles considèrent qu'ils ne sont pas au niveau, tandis que des filières moins adaptées leur offrent un droit d'accès qui n'est qu'un droit à l'échec. La priorité d'accès des bacheliers technologiques aux IUT, et des bacheliers professionnels aux STS, introduite dans la loi de 2013, doit se renforcer dans ce cadre.

Cette hypocrisie est d'autant plus forte que certaines filières de BTS n'accueillent des bacheliers généraux qu'après une année 0 destinée à acquérir les connaissances professionnelles nécessaires. Réciproquement, il serait cohérent que les bacheliers professionnels qui veulent suivre une filière de Licence générale fassent une année de formation supplémentaire leur permettant d'acquérir les connaissances et compétences qu'ils n'ont pas étudiées pendant leur formation au lycée, dans le cadre qui suit.

Adapter et assouplir les parcours dans le supérieur

Nous ne préconisons donc pas de créer des silos étanches, fermant d'office la voie des universités ou des écoles aux bacheliers technologiques ou professionnels. Cela aurait pour conséquence de priver des bacheliers motivés d'accéder aux études qu'ils souhaitent poursuivre, en raison de l'orientation effectuée sinon subie en fin de collège, à un âge dont on sait combien il est difficile.

Quand un bachelier possède une motivation pour des études, des passerelles doivent être mises en place pour y accéder et y réussir. Cela conduit à un assouplissement des parcours de formation, qui ne peuvent plus être conçus de manière monolithique, avec un rythme gravé dans le marbre. Des expériences réussies d'allongement de la durée des parcours permettant d'offrir des compléments de formation pour ceux qui en ont besoin pour réussir, doivent être étendues à l'ensemble des établissements. Plusieurs formes sont possibles :

- dans le cadre des lycées, en Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur. De telles classes ont ouvert afin de mieux préparer pour l'enseignement supérieur des bacheliers aux compétences parfois insuffisantes.
- dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur, en proposant d'étaler la première année de Licence sur deux ans, et d'ajouter des éléments pédagogiques et méthodologiques qui favorisent la réussite.

Dans ces deux cas, les étudiants obtiennent à la fin le même diplôme que les autres. Ces expériences ont un coût, mais l'échec a un coût encore supérieur, tant humain que financier. Afin de permettre ces assouplissements, l'indicateur de réussite de la Licence en 3 ans doit être remplacé pour prendre en compte la réalité des étudiants et de la diversité des réussites.

Sécuriser les parcours à l'université

Une des raisons de la baisse de l'attractivité de l'université est le sentiment que les parcours sont complexes et peu sûrs. Traditionnellement, la Licence générale est surtout conçue comme une première étape vers le Master. Afin de permettre aux étudiants de poser des jalons dans leurs parcours, l'entrée en Licence générale doit permettre d'accéder à une Licence professionnelle, afin d'augmenter les opportunités d'emploi. Cette impulsion est actuellement initiée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et doit être rendue visible pour les futurs étudiants et prise en compte dans la politique de formation des établissements.

Le cycle Master doit lui aussi être revu, puisque la situation actuelle de sélection à l'entrée du M2 est contraire à l'esprit du LMD. Nous préconisons l'organisation du Master en tant que diplôme sur deux ans, avec par conséquent la suppression de la sélection entre le M1 et le M2. Cette évolution conduit à un débat sur le déplacement de la sélection à l'articulation Licence-Master. Il apparaît à l'étude que dans l'essentiel des cas les flux réels permettent sans difficulté d'accueillir les diplômés de Licence générale qui souhaitent poursuivre leurs études. Actuellement, 55% des titulaires d'une Licence générale ou professionnelle poursuivent des études supérieures. Dans la perspective d'élévation du niveau de qualification que nous estimons nécessaire, il est important que les diplômés de Licence générale puissent poursuivre dans une filière de Master. L'idée selon laquelle l'université ne serait pas sélective ne tient pas, puisque chaque année constitue un filtre de validation des connaissances. Dès lors, la réussite de la Licence constitue une validation du niveau nécessaire pour poursuivre en

Master, dans un parcours adapté, et une sélection supplémentaire à l'entrée du M1 serait contradictoire.

Il existe pour autant certaines formations dans lesquelles la pression est très forte, et qui ne peuvent accueillir tous les étudiants qui le souhaiteraient. Des pratiques disparates existent avec une sélection à l'entrée du M1 et la survivance d'une sélection en M2. Une concertation et un plan d'action pour résoudre rapidement cette question et ces contradictions sont nécessaires.

Plus globalement, c'est l'acte 3 du LMD qu'il s'agit de proposer, ainsi qu'une politique pour gérer les transitions sensibles, du baccalauréat à l'entrée dans l'enseignement supérieur, de la Licence au Master.

Agir pour l'inclusion

L'assouplissement des parcours doit aussi favoriser la poursuite d'études pour ceux qui ne peuvent les suivre à plein temps, pour diverses raisons. La société est diverse, l'enseignement supérieur doit donc s'adapter. Les étudiants qui ne peuvent suivre la formation dans les conditions traditionnelles doivent pouvoir bénéficier de souplesse. C'est une disposition déjà mise en œuvre pour les sportifs de haut niveau, pour les étudiants en situation de handicap, mais elle doit être étendue beaucoup plus largement. En particulier, les étudiants qui ont besoin d'un emploi pour pouvoir financer leurs études sont aujourd'hui en très grande difficulté pour les réussir. C'est finalement un véritable continuum qui doit être mis en place, de l'étudiant à temps plein à celui en formation continue.

La place des étudiants en situation de handicap a beaucoup progressé, en particulier en termes d'accessibilité, même s'il reste des efforts à faire. En particulier, on s'intéresse souvent plus directement aux handicaps physiques, plus difficilement aux handicaps sociaux ou d'apprentissage, qui ne signifient pas un déficit d'intelligence ni de potentiel. Le rôle de l'enseignement supérieur est majeur, car pour soutenir la politique nationale en matière de handicap, qui cherche à permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi, la formation de ces personnes est déterminante. Les schémas directeurs pluriannuels en matière de politique du handicap, prévus par la loi, doivent se fonder sur la recherche sur les questions de handicap, afin de mettre en place des dispositifs innovants et des programmes de recherche-action pour l'accompagnement des différents types de handicap.

Lutter contre les stéréotypes fille - garçon

Il y a 150 ans une femme, Emma Chenu, s'est inscrite pour la première fois à la Faculté des Sciences de Paris. Dans la longue marche des femmes pour l'accès aux mêmes droits que les hommes, la victoire sur les droits formels n'a pas toujours conduit à une véritable égalité entre les femmes et les hommes. Cela se traduit chez les étudiants comme chez les personnels. Les choix d'études restent souvent profondément sexués, et la situation n'évolue guère. Dans les sciences dures, à l'exception de la chimie, les femmes sont très absentes. Dans les secteurs les plus dynamiques, les femmes sont fortement sous-représentées. Il en est ainsi du domaine du numérique, où elles constituent moins de 15% des effectifs¹¹. Réciproquement, certains secteurs restent quasi-exclusivement féminins, et

¹¹ Enquête Mutationnelles 2013

certaines sont en passe de le devenir, comme dans le domaine de la médecine. Les stéréotypes générateurs d'orientation se renforcent.

Les femmes représentent globalement 55% de la population étudiante, mais les femmes et les hommes ne font pas les mêmes choix de poursuite d'études. Par exemple, après un bac S elles choisissent moins souvent les CPGE (15% versus 20% des hommes), les STS (13% versus 23% des hommes). Les filières de formation se révèlent in fine très peu mixtes, majoritairement féminines dans les carrières sociales et paramédicales (84% de femmes), et n'atteignant que 27% dans les formations d'ingénieur, malgré les efforts récents.

Chez les personnels, la situation est aussi très déséquilibrée, avec un plafond de verre concernant l'accès au grade de professeur et aux responsabilités les plus importantes.

L'obligation dans la loi de 2013 d'instaurer la parité dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur, et plus encore celle d'installer des missions "égalité entre les hommes et les femmes", marque un progrès, qui devra donner naissance à des initiatives concrètes, à la mise en place de cibles, de jalons et de dispositif de pilotage (notamment via le dialogue contractuel).

Au-delà des différences dans l'accès aux formations suivant le sexe, il convient d'être très attentif au fait que globalement les femmes font plus d'études que les hommes, avec un écart qui se creuse. Dans une perspective d'égalité entre les sexes, il faut donc également veiller à ne pas laisser se développer de nouvelles inégalités.

Un objectif central : la réduction des inégalités

Plusieurs indicateurs différents sont nécessaires pour mesurer les inégalités, comme le taux de diplômés parmi les enfants d'ouvriers ou d'employés, l'accès des personnes en situation de handicap à l'enseignement supérieur, les écarts entre femmes et hommes dans les différentes filières, l'accès des enfants de parents eux-mêmes diplômés... Nous proposons de retenir comme indicateur principal l'écart social de diplomation la différence entre le taux de diplômés du supérieur parmi les enfants de cadres d'un côté et d'ouvriers et employés de l'autre. Cet écart est aujourd'hui de 35 points, les enfants de cadre sont diplômés à 65%, contre 30% pour les enfants d'employés ou ouvriers. Le taux de reproduction sociale pourra être également suivi (taux d'accès des enfants dont les parents n'ont pas eux-mêmes fait des études supérieures).

Objectif : diviser par deux l'écart social de diplomation

4 - INVENTER L'EDUCATION SUPERIEURE DU 21^{EME} SIECLE

Constat : un nouveau rapport au savoir né avec internet

Depuis le déploiement d'internet, la masse des informations immédiatement disponibles a explosé, le rôle des enseignants, traditionnellement détenteurs exclusifs du savoir, et des étudiants, placés en position de récepteurs de ce savoir, a bougé, chacun pouvant maintenant apporter sa juste contribution à l'édifice collectif de la connaissance. Tous les secteurs de la société sont impactés par cette évolution, et l'enseignement supérieur n'y échappe pas. Le modèle traditionnel de formation est remis en question, des cours massifs se développent, dans lesquels les « étudiants » ont une part

d'action, allant parfois jusqu'à produire eux-mêmes une partie du contenu, ou bien mener des évaluations des travaux individuels ou collectifs de leurs pairs. Les technologies de l'éducation permettent aussi de mieux comprendre les phénomènes d'apprentissage et les erreurs commises par les étudiants pour mieux aider à les corriger. Ainsi, il devient possible de concevoir des exercices en ligne d'évaluation des étudiants, leur permettant à la fois de vérifier leurs connaissances, mais aussi d'adapter l'évaluation en fonction des erreurs commises. Une erreur à une réponse peut être automatiquement interprétée comme le signe d'une incompréhension pouvant déboucher sur d'autres questions adaptées, et au final l'analyse des données de ces évaluations est un précieux matériau de recherche sur l'apprentissage.

Enjeux et objectifs : une transformation pédagogique pour de nouvelles attentes et de nouveaux publics

Ce contexte a conduit les Etats-Unis à faire des technologies éducatives un des 5 axes de leur stratégie pour l'innovation¹², au même titre que les technologies de la transition énergétique.

Le système éducatif français a longtemps été une référence mondiale, de nombreux pays s'en sont inspirés pour construire leur propre système. Aujourd'hui, tout le monde a les yeux tournés vers les Etats-Unis et leurs plateformes de MOOC. Pour autant, la qualité et la réputation de l'enseignement supérieur français restent une référence et notre pays s'est doté d'un outil déjà reconnu en matière d'e-éducation avec FUN. La maîtrise du modèle éducatif, des contenus et des modalités pédagogiques est un enjeu critique pour la place de la France dans le monde.

« Les étudiants ont évidemment changé avec le monde qui les entoure, leur relation au savoir n'est plus la même. »

Saisir ces évolutions pour transformer notre pédagogie est une exigence certes née des technologies, mais surtout des transformations de la société, de l'évolution des publics étudiants et des attentes de la jeunesse. Les étudiants ont évidemment changé avec le monde qui les entoure, leur relation au savoir n'est plus la même. Mais ce sont aussi les caractéristiques des étudiants qui ont changé : à l'entrée de l'enseignement supérieur et à la suite de sa massification, les étudiants présentent désormais des profils nouveaux et diversifiés de compétences, de motivation et de rapport aux études. Depuis l'ouverture des années 1970, les jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur sont de plus en plus représentatifs de leur classe d'âge.

Une priorité du comité StraNES et une attente des organisations auditionnées

Ces constats sont aujourd'hui connus et les attentes en faveur d'une nouvelle conception de la pédagogie dans l'enseignement supérieur à l'heure du numérique sont largement partagées. Un rapport a été remis par Claude Bertrand à la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, Simone Bonnafous, qui fait de nombreuses propositions en la matière : « Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur ». Les auditions et échanges menés dans le cadre du comité StraNES montrent que les organisations étudiantes comme les syndicats de personnels (enseignants, autres personnels) expriment des attentes et formulent des

¹² <http://www.whitehouse.gov/innovation/strategy/executive-summary>

propositions fortes en la matière. De nombreuses expériences existent et sont d'ailleurs recensées, évaluées parfois, et pourraient être mieux diffusées. L'heure n'est plus à la prospective mais à l'action en la matière. C'est une priorité pour le comité StraNES qui se traduit dans des propositions complémentaires qui convergent vers un même objectif : rendre les étudiants acteurs d'une pédagogie contributive, active et numérique, est une des clefs d'une meilleure réussite ; reconnaître l'implication des personnels et leur permettre de déployer leur action est un des leviers de cette transformation.

« Rendre les étudiants acteurs d'une pédagogie contributive, active et numérique, est une des clefs d'une meilleure réussite ; reconnaître l'implication des personnels et leur permettre de déployer leur action est un des leviers de cette transformation. »

Développer l'usage du numérique dans la formation et l'évaluation

Les usages numériques se sont développés dans l'enseignement supérieur, mais pas toujours autant que les enseignants eux-mêmes le souhaiteraient. Ainsi, dans de nombreuses formations l'accès des étudiants à des ordinateurs reste une question non réglée : peut-on exiger que chaque étudiant ait un ordinateur portable, par exemple ? Doit-on, pour assurer l'égalité entre les étudiants, continuer à investir dans des salles d'ordinateurs fixes ? De nombreuses initiatives se développent, comme les prêts d'ordinateurs portables, mais au final il manque un cadre clair qui permette aux enseignants de considérer que tous les étudiants ont accès aux ressources numériques, et par conséquent en faire un plein usage dans le cadre de leur formation.

« Cela fait maintenant plusieurs décennies qu'on autorise les calculatrices dans les examens, l'étape suivante est d'autoriser les ordinateurs avec accès total à internet. Cette étape est inéluctable. »

Développer l'usage du numérique, c'est aussi prendre acte de la transformation de l'accès au savoir et à la mémorisation, induit par le développement d'internet. Or les évaluations se font rarement en autorisant un accès complet aux ressources du choix de l'étudiant : documents papier ou électroniques, accès Internet, bases de données... Alors que la machine devient plus performante que l'être humain dans de nombreuses activités, y compris jouer aux échecs, c'est la combinaison de l'humain et de la machine qui reste optimale. Cela fait maintenant plusieurs décennies qu'on autorise les calculatrices dans les examens, l'étape suivante est d'autoriser les ordinateurs avec accès total à internet. Cette étape est inéluctable, anticipons-la afin de permettre de déployer une formation adaptée au monde qui nous entoure.

Soutenir l'implication des enseignants et essaimer les expériences de pédagogie active et numérique

Déjà, partout dans les écoles et les universités, des enseignants et enseignants-chercheurs inventent et ré-inventent leur façon d'enseigner, expérimentent des dispositifs nouveaux, adaptent leur pédagogie, car la réussite de leurs étudiants est au cœur même de leur mission. Des méthodes actives se déploient, souvent appuyées sur des outils numériques : apprentissage par problèmes,

jeux de rôle et serious games, simulation, projet, situations-problème, classes inversées, research-based learning, auto-évaluation assistée par ordinateur...

L'université de Roskilde : « problem based » university

L'Université de Roskilde – université généraliste centrée sur les sciences humaines - a été créée en 1972 au Danemark dans l'idée de rénover l'université perçue comme inadaptée aux masses étudiantes. Elle a fait preuve d'une innovation pédagogique radicale en développant « l'apprentissage par problèmes et par projets » dans tous les cursus de formation à tous les niveaux. La moitié des crédits ECTS délivrés l'est ainsi sous la forme de travail de groupe, sur des sujets choisis par les étudiants et suivis par un superviseur sur des problèmes concrets. Ce sont ainsi la totalité des 8000 étudiants qui acquièrent leurs diplômes pour moitié par une pédagogie par projet. Par ailleurs, l'université de Roskilde a développé de nombreuses formations bi-disciplinaires et pluridisciplinaires associant technologies et sciences humaines.

En France, de nombreuses initiatives pédagogiques sont similaires. Il faut maintenant envisager de soutenir des initiatives plus larges, à l'instar de celle de l'université de Roskilde.

Ce n'est donc pas à une disparition du métier d'enseignant que nous assistons, mais à une transformation : l'enseignant ne sera plus le seul à délivrer un contenu, d'autres s'en chargeront aussi, mais il restera celui qui le fera apprendre en profondeur par les étudiants et qui les aidera à le mobiliser à bon escient. Cette relation humaine, si importante, nous semble non seulement irremplaçable – elle est l'essence même du mentorat universitaire -, mais même centrale pour le développement de la pédagogie à l'heure du numérique.

« Cette relation humaine, si importante, nous semble non seulement irremplaçable – elle est l'essence même du mentorat universitaire -, mais même centrale pour le développement de la pédagogie à l'heure du numérique. »

Par ailleurs, le rôle des enseignants-chercheurs est d'insuffler l'esprit de la recherche dans la formation, et de mobiliser les savoirs les plus actuels. Là encore, ce rôle ne nous paraît pas remplaçable par des dispositifs purement numériques.

En revanche, le risque est grand que les établissements qui ne sont pas actifs en recherche, dans une logique de positionnement de marché, surinvestissent l'innovation pédagogique et gagnent ainsi du terrain sur les universités et écoles dont le lien avec la recherche constitue la grande force. Le mouvement de rapprochement entre formation et recherche engagé depuis plusieurs décennies pourrait se briser si les universités ne se mobilisent pas pour soutenir l'innovation pédagogique. De l'autre côté de l'Atlantique, il semble que le rétablissement de l'équilibre entre formation et recherche soit devenu une priorité des grandes universités.

Pour accompagner cette transformation, il est indispensable de sortir d'un paradoxe. L'enseignement supérieur est intrinsèquement lié à la recherche, et pourtant il utilise peu ses capacités de recherche de manière réflexive, pour comprendre les évolutions qui l'affectent et améliorer les processus d'apprentissage. La recherche sur l'éducation au sens large, y compris sur le système éducatif lui-même, est très faible dans notre pays. Dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, nous proposons que des axes de recherche concernant l'éducation soient intégrés. En particulier, la

recherche sur les nouveaux modèles d'é-éducation, sur la société apprenante et contributive et sur les processus d'apprentissage individuels et collectifs pourra faire partie des priorités de la stratégie nationale de recherche.

Ces travaux de recherche devront permettre de comprendre comment l'enseignement supérieur est affecté par les transformations du monde, et en particulier par le numérique, et concilier deux objectifs trop souvent opposés l'un à l'autre : assumer pédagogiquement l'élargissement et la diversification des publics étudiants, tout en conservant l'objectif de formation au meilleur niveau, spécificité séculaire de la formation supérieure. La rencontre de ces enjeux passera par le développement de dispositifs innovants de pédagogie différenciée et de méthodes de formation qui privilégieront, à la simple transmission de connaissances, une formation active à la recherche, l'appréciation, le traitement et l'utilisation notamment collective du savoir. La recherche, passant par une évaluation des innovations déjà mises en place dans de nombreux endroits, devra permettre de les faire essaimer afin que le plus grand nombre d'étudiants puissent en bénéficier. Les enseignants et enseignants-chercheurs doivent être les acteurs principaux de cette démarche. Ils pourraient prendre part à des programmes de recherche-action afin de contribuer, dans leur activité même d'enseignement, à la recherche.

Créer des centres de développement pédagogique pour développer les pratiques innovantes et former les enseignants et enseignants-chercheurs à la pédagogie

Pour faciliter ces évolutions, la formation des enseignants et enseignants-chercheurs doit être fortement développée, pour leur permettre de s'approprier des méthodes qu'ils n'ont pas souvent expérimentées au cours de leur propre formation. Cette formation doit rester souple et légère. Elle doit être conçue à partir des situations de travail des enseignants-chercheurs et être ainsi centrée sur la résolution de problèmes. Les enseignants du supérieur tirant principalement leur identité de la pratique scientifique, cette formation sera d'autant plus crédible qu'elle inclura des processus de réflexion sur leurs pratiques à travers la recherche. Valorisée plus qu'imposée, cette formation peut recouvrir des formes très diversifiées qui vont d'une formation initiale insérée au doctorat à une formation par implication dans des projets de recherche-action en passant par une formation à l'arrivée (avec décharge d'enseignement correspondante), ou un programme de formation continue à la carte.

Afin de mettre en place ces formations et de soutenir les pratiques innovantes, le rapport de Claude Bertrand déjà cité propose de mettre en place au niveau du site des « centres pour le développement pédagogique ». *« Ces centres devraient fédérer les différents opérateurs et services d'appui ainsi que les compétences existant dans l'établissement et sur le site pour, à la fois, soutenir la mise en œuvre de la stratégie de formation et répondre aux besoins des enseignants et des équipes pédagogiques. [...] Les missions de tels centres seraient :*

- ✓ *d'accompagner la mise en place de dispositifs et l'évolution des pratiques pédagogiques notamment avec le numérique ;*
- ✓ *de former les doctorants et d'assurer la formation continue des enseignants ;*
- ✓ *d'animer la réflexion sur la pédagogie notamment en s'appuyant sur des équipes de recherche ;*
- ✓ *de promouvoir l'innovation pédagogique ;*

- ✓ de soutenir la veille et l'échange de pratiques. »¹³

A l'instar des équipes de recherche, créer des équipes pédagogiques

Mais tout ne peut pas reposer sur les seuls enseignants du supérieur. De nouveaux métiers apparaissent, comme celui d'ingénieur de formation, ou des transformations de métiers sont à l'œuvre, comme ceux de la documentation. Dans la recherche, la notion d'équipe est installée, et s'étend à tous ceux qui contribuent à l'activité de recherche. Elle ne concerne pas que les chercheurs, mais aussi les techniciens dont le rôle est irremplaçable. Il doit en être de même dans la formation, où les équipes pédagogiques doivent associer tous ceux qui contribuent à la réussite des étudiants et la satisfaction des objectifs. Il n'est plus possible de faire reposer sur les seuls enseignants des tâches chronophages, pour lesquels ils ne sont pas toujours les plus compétents, conduisant à un découragement voire à une colère quand ils ont le sentiment de ne plus pouvoir faire ce pour quoi ils sont le plus compétents. L'ingénierie de formation, qui permet par exemple d'aider à structurer le cursus pour le rendre accessible en formation tout au long de la vie, est encore trop peu développée. Le soutien à la création d'outils numériques reste faible. Quant aux personnels des bibliothèques, ils sont rarement associés aux équipes pédagogiques alors qu'ils constituent une ressource précieuse pour aider les étudiants à développer des compétences méthodologiques dans l'accès à l'information, et aux enseignants pour trouver des ressources pédagogiques sur lesquelles s'appuyer. A l'instar des équipes de recherche, créer des équipes pédagogiques et les responsabiliser devra permettre d'associer enseignants et autres personnels engagés conjointement dans l'accompagnement des étudiants.

Adapter les campus aux nouvelles méthodes pédagogiques

Le campus et ses bâtiments sont le reflet de la conception de la formation supérieure. Les évolutions pédagogiques qui nous apparaissent indispensables doivent être accompagnées sur le plan architectural et urbain. Naturellement il est impossible de reconstruire tous les campus d'un coup. En revanche, tous les projets à venir dans le cadre du prochain CPER devraient être définis pour permettre ces évolutions. A titre d'exemple, l'organisation du mélange des étudiants, les créations de lieux de rencontre et l'équipement des salles pour permettre les formes actives d'enseignement, doivent faire partie des cahiers des charges.

Concevoir une nouvelle éditorialisation des savoirs

Un autre enjeu est celui du rôle éditorial des universités et écoles. Ce sont des communautés éditoriales, de production et d'éditorialisation de la connaissance : elles font de la recherche et produisent ainsi des savoirs, tout en les catégorisant, en les mettant en perspective les uns par rapport aux autres, en organisant la discussion voire la controverse autour de ces connaissances. L'Université a le potentiel pour être un acteur majeur de la production numérique dans la société de l'information mondiale, par la création de ressources numériques comme les MOOC, les SPOC, les serious games et autres contenus innovants.

¹³ Rapport « Soutenir la transformation pédagogique », page 22. Claude Bertrand.

Cela doit conduire à être très vigilants sur le statut des ressources numériques en termes de propriété intellectuelle. Face aux investissements massifs réalisés actuellement dans le domaine de l'e-éducation, la France doit prendre des directives très claires pour protéger les créations de notre enseignement supérieur d'une possible privatisation. La démarche Open Source doit être soutenue et imposée pour tous les outils développés par les agents de l'enseignement supérieur public. Plus avant, les contenus construits dans le cadre de l'enseignement supérieur doivent être placés sous licence Creative Commons, afin d'empêcher qu'une entreprise ne les capte pour mieux les diffuser... et empêcher les enseignants à l'origine de la création d'en rester maîtres.

Ceci n'exclut en rien le soutien à une industrie créative, tant que celle-ci respecte les prérogatives de la communauté de l'enseignement supérieur et l'intérêt général.

S'inspirer des réseaux sociaux et normaliser les données concernant la formation

La France pourrait ainsi s'engager dans le consortium W3C pour créer les conditions techniques d'une normalisation des données concernant la formation. Ce point, qui peut sembler très technique, est crucial. En effet, la structuration des données est au cœur de ce que certains désignent comme le WEB 3.0 : l'étape prochaine concerne clairement la représentation des données sur la toile et la mise en œuvre de traitements hautement élaborés réalisés par les systèmes d'informations. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire de normaliser les données. Travailler avec le consortium international qui régit les formats des fichiers sur le WEB, le W3C, permettrait de favoriser la création d'un réseau social de la formation, véritable Espace Personnel Numérique destiné à accompagner l'utilisateur tout au long de sa vie, reposant sur cette normalisation des formats de données. Ce réseau social permettrait aux utilisateurs, qu'ils soient étudiants ou enseignants, de présenter et rendre disponibles aux personnes de leur choix les formations qu'ils ont suivies, les connaissances et compétences acquises, les contributions qu'ils ont apportées, les certifications obtenues, les activités associatives, les mobilités internationales... La normalisation des données devrait permettre l'exportation d'une partie des contenus dans son CV et/ou venir alimenter sa page personnelle sur un réseau professionnel. Le lien avec son compte personnel de formation (CPF), une fois dans la vie active, est tout naturel avec la possibilité de capitaliser et valoriser ses activités de formations. Mais ce réseau permettrait aussi de nouer des liens citoyens dans une optique de développement personnel et collectif.

Objectifs : permettre à tous les enseignants et enseignants-chercheurs d'utiliser le numérique dans la formation ; former tous les nouveaux enseignants et enseignants chercheurs à la pédagogie ; lancer un programme de recherche sur l'éducation supérieure

5 - REPONDRE AUX ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE

Constat : un décalage entre l'organisation des études et les aspirations de la jeunesse

Pour le comité StraNES, il ne pouvait suffire d'aborder les questions stratégiques sous le seul angle de l'organisation institutionnelle de l'offre de formation ou même de l'analyse statistique des parcours et des réussites. Il était même prioritaire de comprendre les aspirations de la jeunesse et de dialoguer avec les étudiants, pour mieux y répondre. Les rencontres avec les organisations étudiantes et avec diverses associations, les analyses menées par les sociologues et l'enquête menée à large échelle à l'automne 2013 auprès des 18-34 ans (enquête « Génération quoi ? », automne 2013)¹⁴ ou par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) se sont révélées très marquantes pour tous les membres du comité.

Le constat est en effet celui d'une assez profonde divergence entre l'organisation actuelle des études en France et les aspirations de la jeunesse.

Le système français repose en effet sur un modèle unique de réussite, fondé sur un parcours linéaire qui ne laisse que peu de place à la maturation et au développement personnel. Alors que d'autres pays d'Europe (Royaume-Uni, Suède, Danemark, Allemagne) permettent voire encouragent un temps de latence entre la fin des études secondaires et le début des études supérieures, la France n'autorise que difficilement une telle rupture : elle est le pays où l'âge médian des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur - 21 ans - est le plus bas. Notre système est marqué par une très forte injonction de réussite scolaire, par une prégnance absolue de la formation initiale et du diplôme pour la réussite professionnelle, et par une faible reconnaissance de l'expérience extra-universitaire et de l'engagement associatif dans les cursus. Très hiérarchisé et fondé sur une tradition de « méritocratie républicaine » qui ne remplit pas efficacement sa fonction, il apparaît comme de plus en plus décalé par rapport à une jeunesse qui exprime un fort besoin de souplesse, de mobilité et de responsabilité dans la construction de son parcours d'études et de vie.

En outre et malgré les évolutions intervenues dans les cursus, les contenus des formations et les méthodes d'enseignement demeurent souvent trop spécialisés pour les premiers et trop traditionnelles pour les secondes, en rupture avec une société et une économie qui requièrent ouverture d'esprit et adaptabilité, et en retard par rapport à une révolution numérique qui a d'ores et déjà bouleversé le rapport des jeunes au savoir et au lien social.

Le second élément du constat est lié aux conditions matérielles des études. Les aides financières, fragmentées entre aides directes (bourses), indirectes (logement, restauration) et fiscales (aide aux familles), sont peu lisibles, voire parfois contradictoires. Elles sont en outre perçues en décalage avec de nombreux pays européens¹⁵ dans leur principe et leur périmètre, en particulier en ne prenant pas en compte la reprise d'études. Le système français pose en outre le problème de l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, qui n'ont pas accès aux mêmes prestations que leurs aînés, du fait d'une politique encore très largement fondée sur l'attente d'une prise en charge par les familles. En outre, les droits sociaux existants sont cloisonnés et liés aux différentes positions occupées (étudiant, apprenti, travailleur salarié...), situation qui dessine un paysage réglementaire complexe et

¹⁴ Enquête lancée en automne 2013 par le groupe France Télévisions, la société de production audiovisuelle Yami 2 et le concepteur Web Upian, avec la contribution de Cécile Van de Velde, sociologue, Présidente du conseil scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) et maître de conférence à l'EHESS et de Camille Peugny, sociologue, maître de conférence à l'université Paris VIII

¹⁵ Cf. notamment le rapport « Social and Economic Conditions of Student Life in Europe », Eurostudent IV 2008-2011.

générateur d'effets potentiellement pervers (par exemple, l'inscription en université pour bénéficier d'un statut dans la société). Au-delà, les conditions d'accès aux soins, à une restauration de qualité, au logement, à l'emploi temporaire, à la vie associative, culturelle, sportive... sont autant de leviers de la réussite étudiante qui pourraient mériter un investissement accru.

Enfin, les difficultés d'accès à l'emploi, largement liées à la conjoncture économique, viennent renforcer la frustration et les désillusions d'une jeunesse qui avait jusqu'ici intériorisé les contraintes du système en contrepartie des bénéfices espérés et qui estime aujourd'hui que ses efforts ne sont pas suffisamment récompensés. La récente enquête Génération 2010 du CEREQ montre que le diplôme reste protecteur face au chômage, même en situation de crise, mais la jeunesse craint un déclassement social et une incertitude sur son devenir.

Si la thèse de Louis Chauvel selon laquelle la France a sacrifié sa jeunesse plus que toute autre société développée¹⁶ peut être discutée et contestée, il ressort néanmoins de ses analyses comme des travaux du comité StraNES que le risque d'un conflit de génération est réel.

Enjeux et objectifs : prévenir le risque de conflit de génération et offrir un environnement pour la réussite

L'enquête « Génération quoi ? » a également fait apparaître des risques de rupture générationnelle : défiance vis-à-vis du politique, qui se traduit par la tentation de l'abstention, par des réponses majoritairement positives sur la disponibilité des jeunes interrogés pour participer à un mouvement social d'ampleur de type Mai 68 et, pour une part minoritaire mais non négligeable, par une dérive vers des positions autoritaires et xénophobes.

Comme le note Emmanuel Ethis, Président de l'Université d'Avignon et membre du comité StraNES, dans une tribune récente, « *pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les jeunes vont jusqu'à incorporer l'idée qu'ils évolueront dans un monde où leur situation sera, de fait, moins bonne que celle de la génération qui les a précédés.* »¹⁷ Même si l'on écarte les hypothèses les plus pessimistes, la démobilisation de la jeunesse appelle des réponses fortes de la part des pouvoirs publics à un moment où tous les efforts doivent être engagés pour rétablir la confiance et préparer l'avenir. Pour poursuivre la tribune précitée, « *se projeter dans l'avenir suppose d'abord de rêver à un avenir collectif, de déposer nos promesses d'avenir dans notre appareil d'enseignement supérieur et de recherche, qui n'a de cesse de se réformer sans réellement s'imposer dans nos têtes comme le plus beau lieu de fabrique de futurs.* »

Le temps est venu d'intégrer pleinement les aspirations de notre jeunesse dans notre stratégie pour l'enseignement supérieur, en desserrant l'étau de la hiérarchie des filières pour rompre avec l'intériorisation de l'échec et en raisonnant désormais en termes de parcours personnalisés et d'orientation construite pour une insertion professionnelle réussie. Apprendre le "métier d'étudiant" pour s'épanouir et réussir dans l'enseignement supérieur peut être facilité par un environnement social favorable. L'observatoire de la vie étudiante a montré le rôle positif joué par la restauration et les logements universitaires, entre autres dispositifs de socialisation étudiante. Le réseau des oeuvres universitaires assume à cet égard une responsabilité importante dans la gestion de ces services, dans

¹⁶ Cf. tribune du Monde du 9 juin 2014

¹⁷ Emmanuel Ethis, « De l'urgence de s'ancrer enfin dans le XXI^e siècle grâce à nos universités, ultimes fabriques d'avenir », texte publié le 2 juin 2014 sur EducPros.fr

leur modernisation et dans le déploiement d'innovations pour mieux lier accompagnement social, parcours studieux et développement de l'esprit d'initiative.

Reconnaître la pluralité des réussites et rendre les étudiants acteurs de leur formation répond aussi aux attentes des jeunes

- Apporter flexibilité et individualisation des parcours tout en garantissant la même valeur au diplôme est un enjeu à la fois pour répondre aux attentes de la jeunesse et pour favoriser la réussite. Reconnaître la pluralité des parcours de réussite, ainsi que l'utilité d'étapes de maturation pour entrer dans le « métier » d'étudiant. Soutenir et reconnaître les expériences hors cursus et l'engagement citoyen.
- Permettre aux étudiants d'être des acteurs de leur formation, et d'exprimer des propositions d'amélioration des formations. Les faire participer aux dispositifs d'assurance qualité des services de vie étudiante.
- Reconnaître l'engagement citoyen dans les parcours de formation, notamment via le service civique qui pourrait être développé. Mieux reconnaître l'éducation informelle et non formelle ainsi que les expériences associatives et les initiatives étudiantes.
- Renforcer l'insertion professionnelle : garantir une préparation à l'emploi et une capacité d'adaptation à des parcours professionnels non linéaires. Donner une seconde chance aux jeunes d'accéder aux études avec la FTLV.

Des aides financières pour soutenir la poursuite d'études et la réussite

- Repenser et développer les aides financières et les droits sociaux dans le cadre d'une coordination de la politique de jeunesse et de la politique sociale étudiante. c'est l'articulation de la politique sociale en faveur des étudiants avec la politique familiale via la fiscalité qui est en jeu et dont la cohérence doit être repensée (cf. infra) pour concilier les objectifs d'incitation à la poursuite d'études, de redistribution sociale et d'autonomisation des jeunes. La démarche engagée avec la mise en place en septembre 2013 d'un échelon intermédiaire Obis et prolongée en 2014 permet de prendre mieux en compte la situation des classes moyennes et ainsi d'éviter certains effets de seuil du système de bourses français. La prise en compte du processus d'autonomisation des jeunes est également engagée. Il reste à poursuivre cette démarche pour assurer une meilleure cohérence entre politique d'aide sociale aux étudiants et politique fiscale d'aide aux familles.
- Par ailleurs, les droits des étudiants varient selon les études qu'ils poursuivent : engager une concertation avec les ministères concernés et les collectivités pour harmoniser le système de bourses entre les différentes filières de formation et l'adapter à des parcours de réussite menés selon des rythmes différenciés est donc souhaitable.

Créer un environnement propice à la réussite et à l'épanouissement des étudiants

- Les conditions d'accès au logement, à la restauration universitaire et à la santé, sont aussi un enjeu d'égalité des chances et de soutien à la réussite étudiante. Le réseau des œuvres universitaires joue un rôle clé dans leur mise en œuvre. Au-delà des évolutions conduites, notamment dans la restauration universitaire et avec le développement de l'offre de logement, son rôle pourra être renforcé pour accompagner les jeunes vers la réussite, en participant à la création de services innovants pour la vie étudiante sur les campus.
- Développer la vie étudiante. La notion de vie étudiante n'est pas nettement définie et occupe encore parfois une place secondaire parmi les priorités universitaires. Les acteurs concernés sont nombreux et leur rôle respectif pas toujours explicité au sein d'une stratégie claire. La loi de juillet 2013 offre avec le développement d'une politique de site un cadre nouveau propice à une clarification des rôles, notamment via les schémas territoriaux de vie étudiante dont les CROUS pourront être des acteurs majeurs.
- Mettre en place une « charte de l'emploi étudiant » et favoriser les expérimentations de vie étudiante. L'emploi étudiant est parfois un risque s'il est concurrent avec les études. Cadré, il peut devenir un levier de réussite. L'expérience menée à l'université du Maine, évaluée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), permet d'envisager un développement des emplois étudiants cadrés à la fois en termes de volume horaire, de compatibilité des horaires et de pertinence de l'emploi par rapport aux études suivies. Utiliser ces emplois ainsi que le service civique permettrait en outre de dynamiser la vie étudiante sur les campus et de créer des plateformes de services aux étudiants.

Objectifs : mettre en place un comité interministériel des aides étudiantes ; généraliser les schémas territoriaux de vie étudiante

LA CREATIVITE ET LA COOPERATION AU SERVICE DE LA STRATEGIE NATIONALE

L'esprit de la stratégie nationale n'est pas celui d'une vision autoritaire, descendante. Nous ne sommes plus à l'époque où, dans le primaire, le ministre de l'éducation nationale pouvait depuis la rue de Grenelle décider de ce qui allait être enseigné le mardi après-midi dans toutes les écoles de France. Les libertés académiques sont une force et une nécessité pour l'enseignement supérieur, elles permettent de résister aux pressions de tous ordres, et c'est un devoir pour chaque universitaire. Quant aux acteurs institutionnels, ils bénéficient d'un cadre d'autonomie d'action. Un des enjeux dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale est de définir précisément comment les différents acteurs peuvent apporter leur contribution dans le respect de leurs prérogatives.

Reconnaitre l'investissement dans la formation

La recherche a pris une place prépondérante dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les universités, en France comme à l'étranger. Ce mouvement était nécessaire, car la vitesse d'évolution des savoirs rend la connexion entre formation et recherche indispensable. Toutefois il est devenu indispensable de mieux reconnaître, en même temps que l'investissement dans la recherche, celui dans la formation. Plusieurs aspects de la carrière sont concernés.

- Le recrutement des maîtres de conférences et surtout des professeurs doit comporter un examen des compétences pédagogiques
- Les promotions doivent permettre la reconnaissance de l'investissement pédagogique
- Lors de l'évaluation quinquennale précédant l'accréditation, les équipes pédagogiques doivent faire l'objet d'une évaluation, au même titre que les équipes de recherche.

Le comité a constaté un accord large sur l'importance de reconnaître cet investissement pédagogique. Une concertation avec les organisations représentatives des personnels, les conférences d'établissements et les instances d'évaluation serait l'occasion de faire des expérimentations concrètes.

La participation des chercheurs à l'enseignement est déjà une réalité et elle pourrait s'étendre à condition que, pour eux aussi, cet investissement soit véritablement reconnu. L'évolution des pratiques pédagogiques, avec le développement d'activités d'enseignement autour de l'apprentissage par problèmes et projets et de l'immersion dans des situations de recherche peut être une opportunité pour que des chercheurs s'engagent davantage dans la formation en utilisant leurs compétences.

Développer l'agilité et la culture du oui

La reconnaissance est une nécessité, mais la capacité à ce que l'innovation soit rendue possible par l'institution est également importante pour que la stratégie que nous proposons puisse se déployer. La mobilisation des acteurs doit être rendue possible, alors que de nombreuses initiatives se heurtent à ce que leurs porteurs vivent comme une culture du « non » : on dit « non » d'abord, et on discute après. Ce contexte pousse certaines personnes auditionnées à réclamer la fin des différents

cadres nationaux, vécus comme les causes de cette culture. Nous ne retenons pas cette option car les cadres nationaux ont pour objectifs de contribuer à l'égalité des étudiants et d'assurer une lisibilité du système. Ces objectifs ne sont pas atteints, mais la suppression des cadres nationaux conduirait sans aucun doute à un résultat bien pire.

Nous préconisons plutôt de faciliter l'expérimentation, en permettant de nouvelles formes organisationnelles et en accueillant avec un a priori positif les volontés d'expérimentations, témoins de la vitalité de la communauté. Chaque expérimentation doit faire l'objet d'un protocole, décrivant les objectifs, les modalités de mise en œuvre et leur durée et le mécanisme d'évaluation des résultats. Cette évaluation est cruciale pour permettre soit d'étendre l'expérimentation à d'autres structures si elle est positive, soit d'y mettre fin. Il s'agit d'une démarche d'essais et erreurs, conforme à l'esprit scientifique, dédiée à l'amélioration permanente des formes d'enseignement. Pour être acceptée, elle devra faire partager ses objectifs, en associant tous ceux qui sont concernés, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

Historiquement, le cadre des expérimentations est le plus souvent passé par la création d'établissements dérogatoires, avec des succès d'ailleurs importants. Nous voulons désormais que cela soit rendu possible à l'intérieur de chaque établissement. Les dispositions de la loi sur l'enseignement supérieur, qui permettent l'expérimentation de nouvelles formes de sélection des étudiants de santé, est une étape vers ce nouvel état d'esprit.

Créer des espaces de coopération interdisciplinaires

L'interdisciplinarité reste relativement peu développée malgré la conviction largement partagée de son absolue nécessité. Une des raisons est la crainte d'une perte d'exigence intellectuelle, conduisant à former des étudiants aux connaissances superficielles, ce qui est contraire à l'esprit de l'enseignement supérieur. Il faut donc concilier la reconnaissance des disciplines, avec leurs fondements épistémologiques spécifiques, et le besoin d'offrir aux étudiants des formations associant mieux qu'aujourd'hui plusieurs disciplines entre elles pour leur apporter les compétences dont ils ont besoin pour affronter les défis posés à notre société. Le renouveau de l'interdisciplinarité dans la pédagogie passe aussi par le renouveau des méthodes, puisque c'est notamment en situation de résolution de problèmes que la collaboration entre disciplines prend son sens. Cette approche interdisciplinaire déborde le cadre général de chacun des établissements. Ainsi, il apparaît fortement que le besoin de développer les compétences de créativité et d'innovation pourrait bénéficier des apports des écoles sous cotutelle du ministère de la Culture, par exemple. Les regroupements ont pour vocation de faciliter ces échanges et de favoriser les synergies.

L'interdisciplinarité ne peut se cantonner à l'organisation des formations, elle doit être globale et la réflexion sur l'urbanisme des campus doit le prendre en compte. Le campus doit être le lieu de vie majeur des étudiants, qui leur permet de rencontrer des étudiants des différentes formations et pas seulement ceux de leur filière, pour nouer des relations potentiellement créatrices.

Utiliser le contrat quinquennal pour favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale

Comment mettre en œuvre une stratégie nationale quand les acteurs, comme les établissements d'enseignement supérieur, sont autonomes et quand d'autres institutions, comme les collectivités territoriales, ont aussi leur propre stratégie ? De nombreux risques existent : établissements définissant des projets orthogonaux aux axes de la stratégie nationale, différentes stratégies entre les ministères, collectivités territoriales définissant leur politique en contradiction avec les objectifs nationaux, concurrence exacerbée... Tout cela n'est en rien de la politique-fiction : c'est trop souvent la réalité et ceux qui font vivre l'enseignement supérieur se trouvent parfois écartelés entre des intérêts contradictoires, au risque d'une forte perte d'énergie.

Après une période de mise en concurrence importante, la loi du 22 juillet 2013 instaure une logique de coopération et de recherche de convergences. Plusieurs dispositions récentes devraient aider à en créer les conditions.

- La loi dans son article 4 conduit à ce que tous les établissements publics d'enseignement supérieur dépendant d'autres ministères soient sous co-tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur. La stratégie nationale de l'enseignement supérieur n'est pas l'instrument de ce seul ministère, mais le résultat d'un dialogue, entre autres, avec les autres ministères, et d'une adoption après transmission aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'engagement de tous les ministères autour de cette stratégie est une nouveauté qui doit faciliter les convergences.
- Les différentes universités et écoles, regroupées au niveau territorial, devront désormais coordonner leur stratégie de recherche et leur offre de formation, sur la base d'un projet partagé. C'est dans ce cadre que sera conclu le contrat quinquennal entre l'Etat et les établissements regroupés, contrat comportant un volet commun et des volets spécifiques à chacun des établissements.

Le contrat quinquennal est donc l'instrument essentiel de mise en œuvre de la stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche. C'est à cette occasion que les établissements définissent leurs orientations en matière de stratégie de formation et de recherche et pourront présenter la manière dont ils contribuent à la stratégie nationale.

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, la loi prévoit d'associer aux contrats pluriannuels la ou les régions et les autres collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche, qui élaborent un document d'orientation précisant leur stratégie. Elle indique également que le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation détermine les principes et les priorités des interventions de la région, en associant les collectivités concernées, notamment les métropoles, en cohérence avec les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de recherche.

La loi a donc organisé la mise en cohérence : la stratégie nationale est le cadre au sein duquel les différents acteurs définissent leurs propres orientations permettant de décliner celle-ci au niveau territorial, en pleine cohérence avec les objectifs nationaux.

Le contrat quinquennal apparaît comme le lieu de la concrétisation de la dynamique collective, et les regroupements en sont la pierre angulaire. Il est important que l'Etat le réinvestisse pour porter fortement les objectifs qu'il se sera fixés.

En particulier, ce contrat devra plus qu'avant contenir une véritable stratégie en matière de formation, comportant un volet innovation pédagogique. Il s'agit d'une part de porter au plus haut niveau de l'établissement cette ambition, donnant ainsi une légitimité aux innovateurs dans les universités et écoles, d'autre part de déterminer avec l'Etat les moyens qui peuvent lui être consacrés.

Au-delà des regroupements : lycée, formations socio-médicales...

Les regroupements d'établissements marquent un progrès dans le rapprochement entre les universités, les écoles et les organismes de recherche, afin que les frontières historiques laissent la place à des coopérations plus soutenues. Mais ils font l'impasse sur les formations post-bac des lycées, et sur de nombreuses formations privées, généralement non-lucratives, par exemple les écoles de formation du secteur paramédical et social ou des écoles et formations de design.

Pour ce qui concerne les lycées, un embryon de coopération est possible grâce aux conventions prévues par la loi de 2013 que doivent signer les lycées accueillant des formations post-bac et les universités. C'est un début, mais il faut aller beaucoup plus loin. Aujourd'hui seul le rectorat assure le lien entre les lycées et les regroupements. Des espaces de dialogue entre toutes les formations sont nécessaires afin de favoriser les relations entre des mondes qui s'ignorent trop souvent. Plusieurs structures existent : Conseil Académique de l'Education Nationale, Commission Académique des Formations Post-Bac, mais aucune n'apporte réellement satisfaction. D'autres espaces existent, au sein des CESER par exemple. Une simplification doit être opérée et les regroupements nous semblent avoir vocation à devenir le lieu de ce dialogue, à condition qu'ils associent les acteurs concernés.

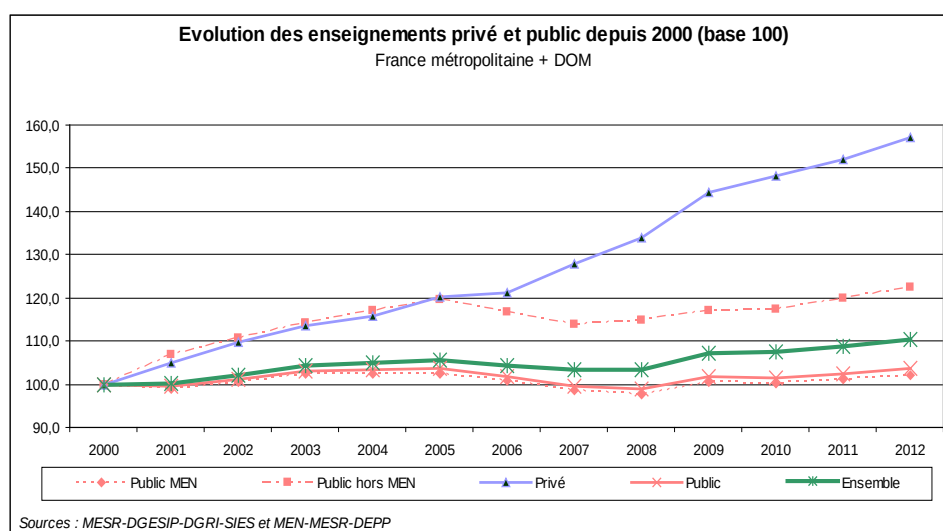
Parmi ceux-ci, les formations du domaine socio-médical jouent un rôle très particulier. En effet, elles conduisent généralement à des diplômes d'Etat nécessaires pour l'exercice de professions réglementées : infirmier, assistant social... L'Etat exerce donc une forme de tutelle sur ces établissements souvent privés ou liés à des institutions comme les CHU, et c'est généralement le Conseil régional qui apporte le financement.

Le rapprochement avec les universités est engagé pour les formations paramédicales, par le biais de conventions. Il doit se poursuivre, et s'engager également pour les formations du domaine social ou celui du design, des avantages importants peuvent en être attendus, en faisant bénéficier les étudiants de ces instituts des contributions des universitaires, et réciproquement en faisant participer des professionnels de ce secteur aux formations universitaires, afin que les étudiants puissent améliorer leur connaissance de l'environnement professionnel des métiers auxquels ils se forment.

La responsabilité de l'Etat face au secteur privé de l'enseignement supérieur

Le secteur privé est en plein développement, en France comme dans d'autres pays européens. Dans notre pays, entre 2000 et 2012 le nombre d'étudiants du privé a augmenté de près de 60%. Or ce secteur est totalement hétérogène, avec l'arrivée de nouveaux investisseurs qui rachètent des écoles de qualité se plaçant ainsi sur un marché qu'ils jugent porteurs – au moins provisoirement –, avec le développement d'écoles qui n'offrent aucune garantie de qualité à des prix parfois élevés, faisant miroiter la promesse souvent mensongère d'un passeport pour l'emploi à des familles modestes qui investissent beaucoup et sont finalement flouées. Une des difficultés pour les étudiants est de se repérer dans le maquis des reconnaissances : quatre dénominations différentes laissent entendre que les diplômes sont de qualité reconnue par l'Etat, alors qu'il ne s'agit souvent que d'une inscription au Registre National des Certifications Professionnelles, qui n'a pas la même valeur.

Evolution des effectifs dans l'enseignement supérieur public et privé



Il apparaît aujourd'hui nécessaire que l'Etat prenne la responsabilité qui doit être la sienne, informer, réguler et garantir la qualité des diplômes qu'il reconnaît :

- tout diplôme reconnu par l'Etat est évalué ;
- la participation au service public (qualification d'établissement privé supérieur d'intérêt général – ESPIG – prévu par la loi de 2013) doit garantir le caractère non lucratif des établissements reconnus et financés par l'Etat ;
- la connaissance de la galaxie multiforme de l'enseignement supérieur (statuts, modes de financements, droits d'inscription) doit être partagée par tous les ministères et dans tous les champs de formation.

DES FINANCEMENTS RESPONSABLES ET DURABLES EN PHASE AVEC LES OBJECTIFS

Une stratégie ambitieuse nécessite des moyens, certes. Elle nécessite surtout une cohérence des modalités de financement et des choix éclairés. La question des droits d'inscription est dans le débat public et suscite des propositions et tribunes passionnées. Notre comité ne voulait pas éluder cette question, mais il a surtout souhaité analyser la question du financement de manière globale, en étudiant sans tabou toutes les options possibles, mais aussi en interrogeant leurs fondements comme leurs conséquences à court et long terme, seul moyen d'apporter l'éclairage nécessaire à la décision publique.

Le pire sur cette question serait d'arguer des difficultés financières des universités pour prôner une augmentation des droits d'inscription dans l'urgence puis d'être confrontés à une crise identitaire de notre communauté sur cette question. La question n'est pas nouvelle, et nous devons la traiter en elle-même.

Au-delà des auditions qui ont permis de recueillir le point de vue des différentes organisations représentatives sur ces questions, notre comité a organisé un séminaire sur le financement de l'enseignement supérieur : économistes, théoriciens et analystes des tendances statistiques de longue durée, observateurs étrangers et spécialistes de notre système d'enseignement supérieur – public comme privé – ont pu partager des constats, discuter les options avec les membres du comité et contribuer à forger une vision commune.

Investir pour permettre à la France de jouer son rôle dans la société apprenante

La stratégie nationale de l'enseignement supérieur ne saura jouer son rôle sans une mobilisation de ressources adéquate sur une base durable. L'enjeu est majeur puisqu'il s'agit d'investir pour l'avenir de notre pays, de la société comme de ses entreprises. A l'heure où le gouvernement veut agir pour la montée en gamme de notre économie, l'enseignement supérieur et la recherche s'imposent comme des piliers irremplaçables de la compétitivité et du soutien à une croissance durable. Analyser la place de la France dans les pays de l'OCDE en matière de financement est assez éclairant à cet égard.

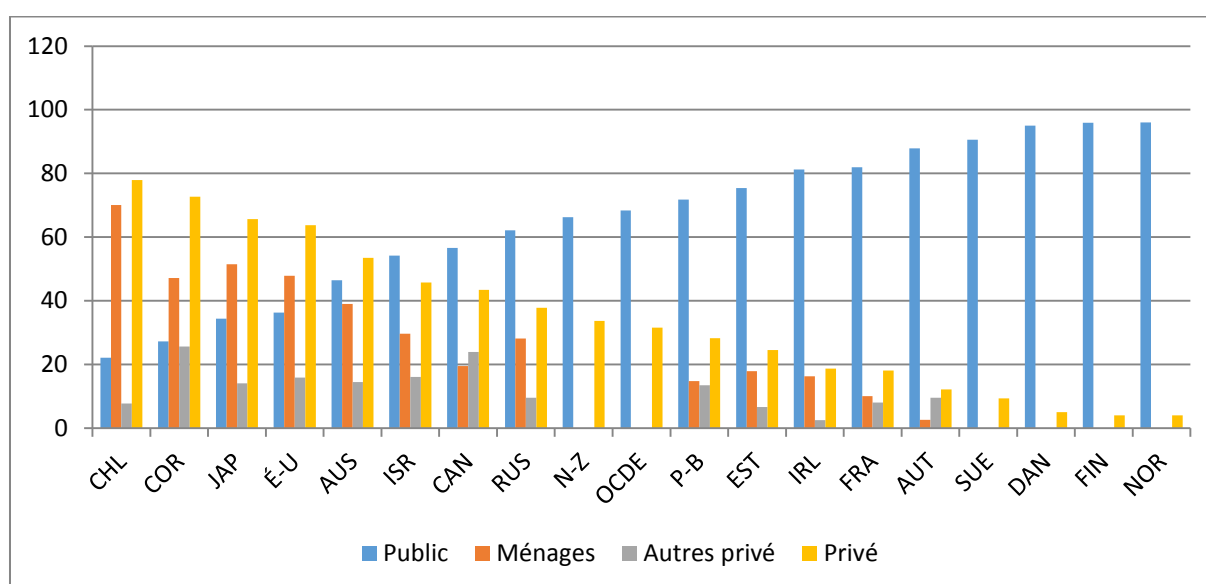
Avec 1,5% de son PIB consacré à enseignement supérieur en 2010, la France peine encore à atteindre la moyenne de l'OCDE (1,6%). Elle a accru ces dernières décennies sa dépense par étudiant atteignant presque 15.000 dollars PPA¹⁸ par étudiant, tous financeurs confondus et incluant la recherche. De ce point de vue, la France se rapproche certes de la moyenne, mais encore loin derrière les pays du nord de l'Europe, l'Allemagne et le Royaume-Uni, très loin du Canada et des Etats-Unis. Parier sur une économie et une société de la connaissance est la seule solution pour notre pays et c'est donc bien sa place face aux pays comparables et à côté de ses partenaires européens

¹⁸ Données en parité de pouvoir d'achat, ces montants incluent les dépenses de recherche des établissements d'enseignement supérieur, source OCDE Regard sur l'éducation 2013, données 2010.

qui doit être analysée. A cet égard, l'effort de la France pour l'ESR, constaté en moyenne sur la longue durée, devra être prolongé. En effet, les seules tendances démographiques montrent que les besoins seront encore plus importants dans l'avenir, et si la France veut s'assigner une ambition plus importante de diplomation, cela aura des répercussions sur le nombre d'étudiants.

Comme les pays du nord de l'Europe et comme l'Allemagne, la France a fait le choix d'un système public d'enseignement supérieur, avec un financement de l'ES assuré à plus de 80% par des fonds publics, mais les évolutions récentes montrent une montée en charge du financement privé, traduisant non pas un choix politique ni une nouvelle orientation assumée mais simplement des évolutions dans les choix des étudiants qui s'orientent de plus en plus vers le secteur privé.

Part des financements publics, privés et des ménages dans l'enseignement supérieur



Source : OCDE, Regard sur l'éducation 2013

Bénéfice public ou bénéfice individuel ?

Est-il juste de raisonner en termes de dépenses quand on parle d'enseignement supérieur ?

L'OCDE effectue un calcul intéressant, en additionnant tous les coûts de formation d'un homme diplômé du supérieur (coût direct, manque à gagner, bourses...), et en faisant la différence avec les bénéfices publics issus de ces coûts : gain d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales, diminution du temps passé au chômage. Dans tous les pays, le bénéfice public est supérieur à la dépense. En France, il est de 81 000\$ pour les hommes et de 35 000\$ pour les femmes¹⁹.

¹⁹ En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le rendement public net de l'investissement dans une formation de l'enseignement tertiaire est supérieur à 100 000 USD chez les hommes et à 57 000 USD chez les femmes (France = 81 000 USD pour les hommes et 35 000 USD pour les femmes). Compte tenu des coûts directs, du manque à gagner et des bourses publiques,

Ce calcul est une donnée minimale. Il ne tient pas compte de l'impact positif sur le développement économique de la formation supérieure. Andrea Bassanini and Stefano Scarpetta montrent un impact positif sur la croissance d'une année supplémentaire d'études dans la population. Cet effet de levier est aussi rappelé par Philippe Aghion, Gilbert Cette et Elie Cohen²⁰.

Enfin, il faudrait également prendre en compte d'autres impacts positifs, plus difficiles à quantifier. Par exemple, dans le domaine de la santé, l'OCDE évalue la proportion d'obèses en fonction du niveau d'études. En France, ce taux est deux fois inférieur pour les personnes diplômées du supérieur que pour celles qui ont le niveau du secondaire, et pour les non-diplômés l'écart est d'un facteur 3. Les aspects positifs concernent aussi la sécurité, l'implication sociale, le taux de participation aux élections...

L'ancien président de l'université de Harvard Derek Bok nous invite à prendre en compte ces effets : *« les diplômés de l'enseignement supérieur votent plus, ont des comportements plus civiques, commettent moins de crimes, éduquent mieux leurs enfants, et tombent moins souvent malades grâce à leur comportement en faveur de leur santé »*²¹.

Au final, tout cela confirme la célèbre phrase de Lincoln : *« si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance »*. Au 21^{ème} siècle, cette maxime est plus vraie que jamais, à condition qu'on étende l'éducation jusqu'au niveau supérieur.

Ces arguments économiques plaident pour un investissement fort dans l'enseignement supérieur. Reste à déterminer l'origine du financement qui peut provenir de l'Etat, des individus ou des entreprises. Or, en France, avec un financement majoritairement public, la contribution des ménages – via des droits d'inscription – ou des entreprises au financement des établissements d'enseignement supérieur, reste faible.

Qui doit financer l'investissement dans l'éducation supérieure ?

Le comité StraNES a étudié objectivement les différents scénarii d'évolution du financement, en particulier via les droits d'inscription.

L'augmentation des droits d'inscription reste une option soutenue par de nombreux acteurs. Les arguments généralement évoqués en sa faveur sont les suivants :

- Il y a un bénéfice privé quand on fait des études, il est donc juste de participer à leur financement
- L'accès à l'enseignement supérieur est très inégalitaire, ce sont les familles les plus aisées qui bénéficient le plus de l'enseignement supérieur : c'est inéquitable
- Le niveau des bourses et le nombre de bénéficiaires est plus faible que dans beaucoup d'autres pays, l'augmentation des droits permettrait de financer plus de bourses

les bénéfices publics d'un diplôme de l'enseignement tertiaire sont 3.5 fois plus élevés que les coûts publics chez les hommes, et plus de deux fois plus élevés chez les femmes (France = 2.65 pour les hommes et 1.71 pour les femmes).

²⁰ « Changer de modèle », Odile Jacob, 2014 ; « Les leviers de la croissance française, Rapport Philippe Aghion, Gilbert Cette, Elie Cohen et Jean Pisani-Ferry », Conseil d'analyse économique, La documentation française, 2007, voir aussi « Education et croissance, Rapport Philippe Aghion et Elie Cohen », Conseil d'analyse économique, La documentation française, 2004

²¹ <http://www.project-syndicate.org/commentary/derek-bok-on-policy-makers--misconceptions-of-the-role-of-higher-learning>

- La quasi-gratuité des études supérieures détériore leur image : le coût de la formation est un signal-prix. Il apparaît que les enfants de nombreuses familles modestes paient des formations dans des établissements privés plutôt que de s'inscrire à l'université

Augmenter les droits d'inscription exigerait de prévoir des modalités pour les financer, par exemple via un système de prêts garantis que l'étudiant rembourse pendant sa vie active, et lorsque son niveau de rémunération le lui permet (système connu sous le nom de PARC, prêts à remboursement contingent). Le système des prêts étudiants s'est développé de longue date dans les pays anglo-saxons ou en Australie mais il se heurte aujourd'hui aux mêmes questions de soutenabilité que les systèmes de financement publics européens : la dette étudiante n'est pas honorée et l'Etat y doit finalement faire face au moment où la situation économique est la plus difficile pour le pays comme pour les individus (le rapport récent de la cour des comptes britannique est d'ailleurs alarmant à cet égard²²). Par ailleurs, un désengagement de l'Etat a généralement lieu en parallèle à l'augmentation des droits d'inscription, affaiblissant d'autant les ressources des établissements. Les modèles théoriques montrent aussi que, sous certaines hypothèses, il y a finalement équivalence entre le système des PARC associé à des droits d'inscription et un impôt qui porterait sur les diplômés uniquement²³.

Il serait donc paradoxal que l'instauration de droits d'inscription plus élevés pour compenser la difficulté de l'Etat à faire face à l'investissement nécessaire, dans un contexte où le choix est de ne pas augmenter les impôts, conduisent à augmenter ceux-ci. Il serait moralement douteux par ailleurs d'établir, de fait, une inégalité devant l'impôt sur le revenu en fonction du niveau d'études.

La question fondamentale dans ce débat est donc celle du modèle fiscal. En effet, faire des études supérieures procure en général un bénéfice personnel, dont il est légitime que l'Etat, qui a investi dans la formation, retire un retour financier. C'est donc bien l'impôt sur le revenu qui constitue le mécanisme permettant ce retour sur investissement, à la condition qu'il fonctionne correctement et soit effectivement redistributif, ce qui n'est pas toujours le cas. Il serait en effet naïf de penser que la quasi-gratuité des droits d'inscription en France résout toutes les questions d'inéquité. Nous le savons et l'avons largement exposé plus haut, les mécanismes de sélection sociale sont largement plus subtils et résultent de déterminants sociaux et culturels qui exigent une action en amont de l'arrivée dans l'enseignement supérieur. Il reste que le système français consacre une dépense publique élevée pour des formations, notamment dans les grandes écoles, dont les rendements individuels sont très élevés, conduisant ainsi à une redistribution inversée, « *l'argent public amplifiant l'inégalité des origines sociales* » (T. Piketty, « le Capital au 21^{ème} siècle »). Une réforme de la demi-part fiscale apparaît nécessaire pour atténuer ces effets anti-redistributifs.

L'analyse des bénéfices individuels sur le marché du travail montre que – aujourd'hui – le marché du travail pour les plus qualifiés n'est plus national. Il est devenu européen, voire international. L'échelle européenne doit ainsi être prise en compte pour mieux apprécier le niveau d'investissement pertinent. Ces analyses permettent aussi de considérer qu'une éventuelle contribution des étudiants via des droits d'inscription devrait être réservée aux diplômés les plus élevés et dont les opportunités d'emploi se situent à l'échelle internationale.

Les simulations montrent en outre que le rendement pour les universités ne pourrait représenter un levier significatif qu'à condition d'accroître de manière substantielle le niveau des droits d'inscription et à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et – bien sûr ! – qu'aucun désengagement des

²² <http://dera.ioe.ac.uk/19351/>

²³ A. Trannoy, présentation au comité StraNES, 2 mai 2014

montants publics ne viennent annihiler l'effet attendu. Or, l'observation des séries de long terme et des comparaisons internationales présentées au comité StraNES montre que cette dernière condition est loin d'être garantie.²⁴

Les travaux du comité StraNES sur cette question ont été menés de manière ouverte et ont donné lieu à des échanges entre les membres du comité et avec les conférences d'établissement, toutes présentes lors du séminaire consacré au financement de l'enseignement supérieur. Il en ressort une forte réserve quant à l'hypothèse d'une augmentation des droits d'inscription que nous avons examinée sans a priori idéologique. Il nous semble que cette hypothèse conduirait à une large remise en cause du modèle social de notre pays et serait contraire aux objectifs de la StraNES. Ailleurs en Europe, dans les pays du nord ou en Allemagne, les droits d'inscription sont inexistantes ou très faibles.

Par ailleurs, en matière de droits d'inscription, l'Etat n'a pas adopté une ligne de conduite claire assumée par tous les ministères en charge d'établissements d'enseignement supérieur. Il nous apparaît donc nécessaire aujourd'hui que soit conduite une analyse fine de l'existant en matière de droits d'inscription dans les établissements publics et pour l'ensemble des ministères afin d'établir au minimum une transparence complète sur les disparités de pratiques et de politiques conduites.

L'investissement public devra être poursuivi, ce qui n'exclut pas d'envisager d'autres pistes pour diversifier les ressources de l'enseignement supérieur et de travailler à ce que les dépenses publiques offrent meilleur service.

L'investissement dans l'enseignement supérieur bénéficie aussi aux entreprises de notre pays. Dans le cadre du pacte de responsabilité, mais aussi plus globalement, la question de leur contribution au financement de l'enseignement supérieur doit être posée. Mieux armées pour innover, pour se développer et pour être compétitives grâce à l'enseignement supérieur, les entreprises doivent contribuer davantage à son financement.

Défendre un modèle européen de financement de l'ESR : sortir l'enseignement supérieur et la recherche du calcul des déficits publics

La nécessité d'un retour à l'équilibre des finances publiques au sein des États de l'Union européenne ne fait pas débat. Pour autant, l'enseignement supérieur et la recherche apportent une contribution essentielle à la croissance et au développement, de sorte que désinvestir dans ces domaines au nom d'objectifs budgétaires immédiats serait une erreur stratégique fondamentale. La Commission européenne partage cette vision et recommande aux États membres de donner la priorité aux dépenses porteuses de croissance à long terme, parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la recherche. C'est pourquoi il faut se réjouir que la France fasse partie des pays qui n'ont pas réduit

²⁴ V. Carpentier, présentation au comité StraNES, 2 mai 2014. Carpentier, V. (2012) 'Public-Private Substitution in Higher Education: Has Cost-Sharing Gone Too Far?', Higher Education Quarterly 66(4), 363-390.

leurs dépenses publiques d'enseignement supérieur après la crise de 2008, et aussi se féliciter que cette approche fasse l'objet d'un certain consensus national. Mais il faut aller plus loin.

La cohérence stratégique au niveau européen impose que l'investissement public en enseignement supérieur et recherche soit exclu des calculs sur les déficits publics excessifs et l'endettement public excessif. De trop nombreux États européens payent actuellement pour avoir sacrifié l'avenir au présent.

Une telle évolution nécessite l'accord unanime des États membres ; elle réclame un portage politique fort, que la France devrait et pourrait impulser. La mise en place d'un nouveau parlement européen et d'une nouvelle commission européenne constitue le moment idéal pour porter ce débat.

Investir et inciter à l'innovation pédagogique : un « Investissement d'Avenir » pour l'innovation pédagogique

Les ressources budgétaires limitées imposent de trouver de nouvelles modalités de financement. Les investissements d'avenir en font partie, qui ne font pas partie de la « norme de dépenses ». Or ceux-ci concernent essentiellement la recherche, et très peu la formation. Un nouveau programme d'investissements d'avenir dédié à l'innovation pédagogique est nécessaire et doit s'articuler avec la négociation du contrat quinquennal.

Les initiatives et les idées ne manquent pas pour innover dans la pédagogie, mieux accompagner les étudiants, développer la formation tout au long de la vie, tirer partie du numérique, mieux préparer les jeunes à l'emploi... En régime de croisière, ces nouvelles approches ne coûtent généralement pas plus cher que celles que nous pratiquons aujourd'hui. Mais il y a un coût de transition, comme pour tout changement. Mettre en place des ressources numériques a un coût d'investissement au départ, et les difficultés importantes des universités et écoles actuellement les freinent souvent pour s'engager dans cette voie. Notre comité a fait le constat d'un besoin réel de levier financier pour initier et essaimer ces expériences innovantes dans l'ensemble du système d'enseignement supérieur. Au-delà des sommes déjà dédiées au numérique dans le PIA et au programme Idefi, un investissement pour assurer la transition vers l'éducation supérieure du 21^{ème} siècle est nécessaire. Les Investissements d'avenir n'auraient de sens aujourd'hui sans un programme nouveau et significatif dédié à la transformation de la formation, initiale et tout au long de la vie.

Des modalités de financements des établissements en phase avec les objectifs stratégiques

Une autre interrogation concerne la place dans le pilotage d'une stratégie nationale des financements alloués aux établissements par les pouvoirs publics, alors que la globalisation des moyens constitue l'un des fondements de l'autonomie des universités. Résoudre cette tension implique de trouver un consensus entre tous les acteurs sur la part respective des financements normés et incitatifs. Plus de cohérence est nécessaire, assortie d'une plus grande transparence et lisibilité sur les moyens engagés et sur leurs évolutions.

La dépense moyenne par étudiant masque en effet de fortes disparités selon les filières de formations, d'abord entre CPGE, BTS, grandes écoles, universités, puis entre ministères (agriculture, industrie, ...) mais aussi entre disciplines et entre niveaux de formation (Ingénieurs, Licence, Master, Doctorat).

Par ailleurs, les crédits incitatifs, comme les Programmes Investissements d'Avenir, engendrent souvent des coûts supplémentaires à la charge des établissements bénéficiaires. Un préciput de 25%, sur le modèle de financement couramment répandu en Europe, est indispensable pour assurer la compatibilité entre financement de base et crédits incitatifs.

Les chantiers en cours de refonte du modèle d'allocation des moyens sont bien sûr essentiels pour progresser, mais cette préoccupation de transparence et de cohérence devrait être désormais portée à un niveau interministériel.

Assurer la transparence des données de coûts par type de formation est nécessaire pour éclairer les décisions de la nation en matière d'investissement public pour la formation de ses étudiants.

CONCLUSION

La France est en crise, comme un pays qui doute de lui-même et des forces qui sont les siennes, dans une Europe incertaine de sa trajectoire, et dans un monde en mutation. Cette crise, ce n'est pas seulement une conséquence de phénomènes économiques incontrôlés, ce n'est pas seulement un passage difficile qu'il faudrait dépasser pour retrouver le chemin de la prospérité, comme avant. Car chacun sait que l'avenir ne ressemblera pas à notre passé, et c'est une des raisons de la crise, dans son versant moral et politique.

Ces bouleversements affectent en effet chacun de nous. Ils inquiètent beaucoup d'entre nous, qui s'interrogent sur leur avenir, et plus encore sur celui de leurs enfants. Allons-nous subir ces bouleversements, ou allons-nous collectivement nous mobiliser afin d'être les acteurs ? Allons-nous nous replier dans une nostalgie stérile, ou allons-nous construire le sens du progrès au 21^{ème} siècle ? Le travail que nous avons fait se situe dans une période difficile, qui l'a nécessairement influencé. Nous en sortons avec la conviction profonde que la France a beaucoup d'atouts à faire valoir, par sa tradition forte et reconnue dans le domaine de la pensée et de la technologie. Elle a des faiblesses, que chacun ne connaît que trop, mais que nous pouvons dépasser. La situation financière est difficile, chacun le sait, et cela engage chacun de nous à faire le meilleur usage des moyens qui sont consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Mais ces moyens ne sont pas des dépenses, ce sont bien des investissements, dont les retombées pour la société sont immenses. Retombées sociales, économiques, citoyennes : poursuivre l'effort engagé depuis 25 ans est une nécessité pour mettre en œuvre l'enseignement supérieur du 21^{ème} siècle, dont nous avons esquissé les contours. Les évolutions ont commencé depuis longtemps : heureusement les acteurs de l'enseignement supérieur n'ont pas attendu un rapport pour se mobiliser. Ce qui manque, ce ne sont ni les talents ni la créativité, mais sans doute le partage au-delà de la communauté académique d'un projet ambitieux de développement de l'enseignement supérieur, soutenu par la nation. Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche sont l'occasion pour que ce soutien soit affirmé, proclamé, placé au rang des premières priorités d'une nation qui s'engage pour réduire les inégalités, pour lutter contre les fractures qui se creusent et ne laisser personne au bord du chemin, pour favoriser un meilleur partage du savoir et du progrès ; une nation qui s'engage résolument dans la construction de son avenir, plutôt que dans la nostalgie de son passé.

**ANNEXE 1 – LETTRES DE MISSION DE SOPHIE BEJEAN, PRESIDENTE
DU COMITE POUR LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE BERTRAND MONTHUBERT, RAPPORTEUR DES
TRAVAUX DU COMITE POUR LA STRATEGIE NATIONALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Paris, le - 9 DEC. 2013

Chère Madame la Présidente,

L'enseignement supérieur est porteur des plus hautes valeurs de la République : justice, laïcité, mixité, élévation des connaissances et apprentissage de la citoyenneté. Au-delà de la transmission des savoirs, il a vocation à développer le goût d'apprendre, la curiosité intellectuelle, la construction d'une pensée scientifique, la réflexion critique, ainsi que les compétences et l'intelligence qui permettront aux jeunes de notre pays de devenir des citoyens éclairés et de construire des parcours professionnels riches et durables. Tout au long de la vie, il est un atout pour l'emploi. Par son lien essentiel avec la recherche, il est aussi le lieu de construction de la connaissance, de la science, de l'innovation. Par son ouverture internationale, il doit être et rester un symbole de l'ouverture de la France, terre d'accueil et de rayonnement culturel, intellectuel et scientifique. En conjuguant ainsi les savoirs et les valeurs de notre pays, l'enseignement supérieur et la recherche contribueront à construire une société plus juste, plus dynamique et plus durable.

L'enseignement supérieur constitue ainsi l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant de susciter les mutations et d'accompagner les changements. Plus performant, notre système d'enseignement supérieur permettra d'améliorer l'état de notre économie nationale, son caractère innovant et sa compétitivité. Il représente donc un investissement prioritaire pour la Nation, dont les effets à moyen et long termes doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, et porteront simultanément sur l'économie, la société, l'environnement et la culture et garantiront la capacité d'agir des générations futures.

Plus que jamais, cette vision doit se traduire dans des priorités lisibles et claires de la Nation, tant dans les objectifs définis, les moyens mobilisés, la convergence des politiques que dans la cohérence de l'organisation des institutions et des acteurs dont la vocation est d'y contribuer.

Avec la mise en place des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, demandées par le Président de la République, présidées par le Prix Nobel Françoise Barré-Sinoussi et organisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le gouvernement a restauré la confiance de la communauté universitaire et scientifique en permettant une large expression et un grand débat national. Le rapport de Vincent Berger en a traduit la richesse et a permis d'identifier les propositions de la communauté universitaire, dont le rapport de Jean-Yves Le Déaut a préparé la transcription législative et réglementaire.

.../...

Madame Sophie Béjean
Professeur à l'Université de Bourgogne
Laboratoire d'Economie et de Gestion (LEG)
Université de Bourgogne – Pôle d'Economie et de Gestion
2 boulevard Gabriel – BP 26611
21066 DIJON Cedex

Cette démarche de large concertation a abouti à l'adoption de la Loi du 22 juillet 2013, qui répond aux enjeux de réussite de tous les étudiants, donne une nouvelle ambition à la recherche face aux grands défis sociétaux et définit une gouvernance des universités conciliant efficacité et collégialité tout en s'inscrivant dans une politique de site qui assure la lisibilité et l'ouverture des universités et des communautés d'établissements à leurs écosystèmes. Une étape importante a ainsi été franchie.

Au-delà, la loi prévoit que soit élaborée puis révisée tous les 5 ans une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) qui s'inscrive dans les grandes orientations stratégiques de l'Etat. Dans le secteur auquel elle s'applique, la StraNES devra définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon des 10 prochaines années et présenter les moyens de les atteindre.

Jamais, jusqu'alors, n'a été élaboré au niveau national un document stratégique abordant le système d'enseignement supérieur comme un tout, au-delà des nombreuses frontières institutionnelles existantes. Pour la première fois, notre Nation définira ainsi ce qu'elle attend, à moyen et long termes, de son enseignement supérieur, ainsi que les grandes orientations et évolutions à prévoir pour atteindre ses objectifs. Ce document constituera, avec la Stratégie nationale de recherche élaborée dans le même temps, un Livre blanc qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement et permettra de mobiliser notre pays tout entier autour de son système d'enseignement supérieur et de recherche.

La Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche confie l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) au Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, en concertation avec les partenaires culturels, sociaux et économiques, la communauté scientifique et d'enseignement supérieur, les ministères concernés et les collectivités territoriales.

Le gouvernement a décidé de lancer les travaux d'élaboration de la StraNES et de confier au MESR le soin de susciter une réflexion ouverte à la société civile, mobilisant des experts et de hautes personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour émettre des propositions, tant sur les grandes priorités nationales que sur les modalités et les moyens permettant de les mettre en œuvre.

Je vous demande d'initier cette démarche. Pour cela, un comité sera mis en place, que vous présiderez et dont Bertrand Monthubert rapportera les travaux. Ce comité travaillera en totale indépendance, avec l'appui des services du MESR.

Les propositions de ce Comité seront ensuite soumises à la concertation, selon les modalités prévues par la Loi.

Vos travaux permettront d'émettre des propositions pour définir les grandes priorités stratégiques de la Nation et devront identifier les évolutions, les objectifs et les moyens permettant de les mettre en œuvre. Je souhaite notamment que vous vous attachiez à l'examen des principaux défis suivants.

1. L'ouverture au plus grand nombre et une préparation au monde de demain

Accroître l'accès à l'enseignement supérieur reste dans notre pays un enjeu de développement social, culturel, économique et environnemental. Comment permettre à un plus grand nombre de personnes vivant en France de poursuivre des études supérieures, en formation initiale et tout au long de la vie ? Quels processus d'orientation afin d'atteindre ces objectifs ? Quels objectifs par type et par grand champ de formation ? Quelle articulation des formations entre elles, comment éviter les concurrences et favoriser les complémentarités ? Quelles évolutions du système pour former la jeunesse aux enjeux d'un monde évolutif et ouvert ?

.../...

2. La réussite pour tous

Alors que l'égalité des chances et la réussite de tous sont des objectifs unanimement partagés, le défi est aujourd'hui de formaliser ces grandes ambitions en objectifs, actions, moyens. Au-delà des dispositions prévues par la Loi de 2013, comment réduire les inégalités dans un système qui tend à les amplifier? Quelles aides apporter aux étudiants dans leurs conditions de vie et d'études pour assurer leur réussite, quelle que soit leur origine sociale ou géographique? Comment assurer leur insertion professionnelle, répondre aux besoins socioéconomiques, et anticiper le monde et les métiers de demain? Comment mobiliser la formation tout au long de la vie pour corriger les inégalités sociales initiales et favoriser les évolutions professionnelles?

3. L'ouverture de l'enseignement supérieur français sur le monde

A l'heure de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, préserver la place de la France en termes d'attractivité étudiante et de mobilité internationale, est un défi pour le rayonnement culturel et économique de notre pays. Comment améliorer la lisibilité de notre enseignement supérieur, son attractivité pour les étudiants internationaux, non seulement grâce à la notoriété des quelques grandes universités et écoles, mais aussi pour l'ensemble de notre système et de son organisation? Comment s'appuyer sur la coopération scientifique pour favoriser cette attractivité? Au-delà de sa place dans la stratégie de l'Union Européenne, notamment à travers le processus de Bologne, comment inscrire notre enseignement supérieur dans le paysage international?

4. L'inscription dans les territoires

Alors que, avec la Loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notre enseignement supérieur s'inscrit résolument dans une politique territoriale et s'appuie sur l'autonomie des établissements. La cohérence des politiques et des niveaux stratégiques devient donc cruciale. Comment articuler les politiques nationales avec les stratégies des opérateurs et des acteurs? Comment concilier les différents niveaux d'action stratégique, internationales, européenne, nationale, territoriale, de site et d'établissement? Comment favoriser la convergence des dispositifs de soutien aux opérateurs quelles que soient les institutions de tutelle ou les acteurs territoriaux?

5. La coordination des acteurs de l'enseignement supérieur

Répondre à ces enjeux d'organiser, de structurer le travail de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de coordonner leurs actions, de préciser les moyens et les modalités qui permettront d'atteindre les objectifs collectifs de la Nation en matière d'enseignement supérieur et de formation tout au long de la vie. L'article 4 de la Loi de juillet 2013 prévoit le principe d'une tutelle conjointe du MESR sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Au-delà des pratiques à instaurer pour que ce ministère puisse jouer pleinement son rôle de coordination, comment faire évoluer notre système d'enseignement supérieur pour assurer son unité dans la diversité, sa lisibilité et sa visibilité au niveau national et international?

6. Les moyens de l'enseignement supérieur

Si l'enseignement supérieur est depuis plusieurs années déjà l'une des priorités de la nation dans un contexte budgétaire délicat, il reste pertinent de s'interroger sur l'adéquation des grands choix budgétaires avec les priorités retenues dans ce domaine. Quels moyens humains et financiers consacrer à cet enjeu national? Quelles pourraient être à cet égard les évolutions des modes de financement de l'enseignement supérieur? Quelles perspectives à 5 et 10 ans? Comment développer les contributions extérieures et les recettes propres des universités?

.../...

Les travaux du Comité StraNES s'appuieront sur des auditions d'experts et de personnalités représentant la diversité des acteurs concernés par les enjeux de l'enseignement supérieur de notre pays. Les contributions collectées dans le cadre des Assises constituent un matériau d'une extrême richesse dont vous pourrez extraire les éléments liés à la StraNES. Vous fonderez vos propositions d'évolution sur une analyse synthétique des forces et faiblesses de notre système d'enseignement supérieur, dont l'état des lieux sera réalisé par le MESR. Vous travaillerez en articulation avec le comité SupEmploi et associerez le Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective. Vous pourrez organiser des séminaires ou temps forts dans votre réflexion et la démarche de consultation. La DGESIP sera l'administration de référence pour la préparation et la mise en place de la StraNES. Vous veillerez à ce qu'elle soit régulièrement associée à l'ensemble de vos travaux. Elle procurera le soutien logistique nécessaire à votre mission.

J'attacherai du prix à ce que vos travaux soient menés en articulation étroite avec ceux conduits par le Conseil stratégique de la recherche, installé par le Premier ministre le 19 décembre 2013, et puissent se placer dans une perspective d'évolution internationale des systèmes d'enseignement supérieur.

Les travaux que vous conduirez déboucheront sur l'écriture d'un rapport synthétisant les analyses et les propositions du comité StraNES. Sur la base du rapport que vous remettrez en juin 2014, le MESR soumettra à la concertation de l'ensemble de la communauté, des partenaires, institutions, ministères concernés et collectivités, une vision et des propositions pour la StraNES. Avant d'être arrêtées définitivement, elles seront transmises aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Je souhaite pleine réussite à votre mission et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma meilleure considération.



Geneviève FIORASO



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Paris, le - 9 DEC. 2013

De

Monsieur le Rapporteur,

L'enseignement supérieur est porteur des plus hautes valeurs de la République : justice, laïcité, mixité, élévation des connaissances et apprentissage de la citoyenneté. Au-delà de la transmission des savoirs, il a vocation à développer le goût d'apprendre, la curiosité intellectuelle, la construction d'une pensée scientifique, la réflexion critique, ainsi que les compétences et l'intelligence qui permettront aux jeunes de notre pays de devenir des citoyens éclairés et de construire des parcours professionnels riches et durables. Tout au long de la vie, il est un atout pour l'emploi. Par son lien essentiel avec la recherche, il est aussi le lieu de construction de la connaissance, de la science, de l'innovation. Par son ouverture internationale, il doit être et rester un symbole de l'ouverture de la France, terre d'accueil et de rayonnement culturel, intellectuel et scientifique. En conjuguant ainsi les savoirs et les valeurs de notre pays, l'enseignement supérieur et la recherche contribueront à construire une société plus juste, plus dynamique et plus durable.

L'enseignement supérieur constitue ainsi l'un des leviers essentiels de la transformation de nos sociétés, permettant de susciter les mutations et d'accompagner les changements. Plus performant, notre système d'enseignement supérieur permettra d'améliorer l'état de notre économie nationale, son caractère innovant et sa compétitivité. Il représente donc un investissement prioritaire pour la Nation, dont les effets à moyen et long termes doivent bénéficier en même temps à la société tout entière et à chaque citoyen, et porteront simultanément sur l'économie, la société, l'environnement et la culture et garantiront la capacité d'agir des générations futures.

Plus que jamais, cette vision doit se traduire dans des priorités lisibles et claires de la Nation, tant dans les objectifs définis, les moyens mobilisés, la convergence des politiques que dans la cohérence de l'organisation des institutions et des acteurs dont la vocation est d'y contribuer.

Avec la mise en place des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, demandées par le Président de la République, présidées par le Prix Nobel Françoise Barré-Sinoussi et organisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le gouvernement a restauré la confiance de la communauté universitaire et scientifique en permettant une large expression et un grand débat national. Le rapport de Vincent Berger en a traduit la richesse et a permis d'identifier les propositions de la communauté universitaire, dont le rapport de Jean-Yves Le Déaut a préparé la transcription législative et réglementaire.

.../...

Monsieur Bertrand Monthebert
Président de l'Université Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 9

Cette démarche de large concertation a abouti à l'adoption de la Loi du 22 juillet 2013, qui répond aux enjeux de réussite de tous les étudiants, donne une nouvelle ambition à la recherche face aux grands défis sociétaux et définit une gouvernance des universités conciliant efficacité et collégialité tout en s'inscrivant dans une politique de site qui assure la lisibilité et l'ouverture des universités et des communautés d'établissements à leurs écosystèmes. Une étape importante a ainsi été franchie.

Au-delà, le législateur a souhaité que soit élaborée puis révisée tous les 5 ans une Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) qui s'inscrive dans les grandes orientations stratégiques de l'Etat. Dans le secteur auquel elle s'applique, la StraNES devra définir les objectifs nationaux engageant l'avenir à l'horizon des 10 prochaines années et présenter les moyens de les atteindre.

Jamais, jusqu'alors, n'a été élaboré au niveau national un document stratégique abordant le système d'enseignement supérieur comme un tout, au-delà des nombreuses frontières institutionnelles existantes. Pour la première fois, notre Nation définira ainsi ce qu'elle attend, à moyen et long termes, de son enseignement supérieur, ainsi que les grandes orientations et évolutions à prévoir pour atteindre ses objectifs. Ce document constituera, avec la Stratégie nationale de recherche élaborée dans le même temps, un Livre blanc qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement et permettra de mobiliser notre pays tout entier autour de son système d'enseignement supérieur et de recherche.

La Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche confie l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) au Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, en concertation avec les partenaires culturels, sociaux et économiques, la communauté scientifique et d'enseignement supérieur, les ministères concernés et les collectivités territoriales.

Le gouvernement a décidé de lancer les travaux d'élaboration de la StraNES et de confier au MESR le soin de susciter une réflexion ouverte à la société civile, mobilisant des experts et de hautes personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour émettre des propositions, tant sur les grandes priorités nationales que sur les modalités et les moyens permettant de les mettre en œuvre.

Je vous demande d'initier cette démarche. Pour cela, un comité sera mis en place, que Sophie Béjean présidera et dont vous rapporterez les travaux. Ce comité travaillera en totale indépendance, avec l'appui des services du MESR.

Les propositions de ce Comité seront ensuite soumises à la concertation, selon les modalités prévues par la Loi.

Vos travaux permettront d'émettre des propositions pour définir les grandes priorités stratégiques de la Nation et devront identifier les évolutions, les objectifs et les moyens permettant de les mettre en œuvre. Je souhaite notamment que vous vous attachiez à l'examen des principaux défis suivants.

1. L'ouverture au plus grand nombre et une préparation au monde de demain

Accroître l'accès à l'enseignement supérieur reste dans notre pays un enjeu de développement social, culturel, économique et environnemental. Comment permettre à un plus grand nombre de personnes vivant en France de poursuivre des études supérieures, en formation initiale et tout au long de la vie ? Quels processus d'orientation afin d'atteindre ces objectifs ? Quels objectifs par type et par grand champ de formation ? Quelle articulation des formations entre elles, comment éviter les concurrences et favoriser les complémentarités ? Quelles évolutions du système pour former la jeunesse aux enjeux d'un monde évolutif et ouvert ?

.../...

2. La réussite pour tous

Alors que l'égalité des chances et la réussite de tous sont des objectifs unanimement partagés, le défi est aujourd'hui de formaliser ces grandes ambitions en objectifs, actions, moyens. Au-delà des dispositions prévues par la Loi de 2013, comment réduire les inégalités dans un système qui tend à les amplifier? Quelles aides apporter aux étudiants dans leurs conditions de vie et d'études pour assurer leur réussite, quelle que soit leur origine sociale ou géographique? Comment assurer leur insertion professionnelle, répondre aux besoins socioéconomiques, et anticiper le monde et les métiers de demain? Comment mobiliser la formation tout au long de la vie pour corriger les inégalités sociales initiales et favoriser les évolutions professionnelles?

3. L'ouverture de l'enseignement supérieur français sur le monde

A l'heure de la mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, préserver la place de la France en termes d'attractivité étudiante et de mobilité internationale, est un défi pour le rayonnement culturel et économique de notre pays. Comment améliorer la lisibilité de notre enseignement supérieur, son attractivité pour les étudiants internationaux, non seulement grâce à la notoriété des quelques grandes universités et écoles, mais aussi pour l'ensemble de notre système et de son organisation? Comment s'appuyer sur la coopération scientifique pour favoriser cette attractivité? Au-delà de sa place dans la stratégie de l'Union Européenne, notamment à travers le processus de Bologne, comment inscrire notre enseignement supérieur dans le paysage international?

4. L'inscription dans les territoires

Alors que, avec la Loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, notre enseignement supérieur s'inscrit résolument dans une politique territoriale et s'appuie sur l'autonomie des établissements. La cohérence des politiques et des niveaux stratégiques devient donc cruciale. Comment articuler les politiques nationales avec les stratégies des opérateurs et des acteurs? Comment concilier les différents niveaux d'action stratégique, internationales, européenne, nationale, territoriale, de site et d'établissement? Comment favoriser la convergence des dispositifs de soutien aux opérateurs quelles que soient les institutions de tutelle ou les acteurs territoriaux?

5. La coordination des acteurs de l'enseignement supérieur

Répondre à ces enjeux d'organiser, de structurer le travail de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de coordonner leurs actions, de préciser les moyens et les modalités qui permettront d'atteindre les objectifs collectifs de la Nation en matière d'enseignement supérieur et de formation tout au long de la vie. L'article 4 de la Loi de juillet 2013 prévoit le principe d'une tutelle conjointe du MESR sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Au-delà des pratiques à instaurer pour que ce ministère puisse jouer pleinement son rôle de coordination, comment faire évoluer notre système d'enseignement supérieur pour assurer son unité dans la diversité, sa lisibilité et sa visibilité au niveau national et international?

6. Les moyens de l'enseignement supérieur

Si l'enseignement supérieur est depuis plusieurs années déjà l'une des priorités de la nation dans un contexte budgétaire délicat, il reste pertinent de s'interroger sur l'adéquation des grands choix budgétaires avec les priorités retenues dans ce domaine. Quels moyens humains et financiers consacrer à cet enjeu national? Quelles pourraient être à cet égard les évolutions des modes de financement de l'enseignement supérieur? Quelles perspectives à 5 et 10 ans? Comment développer les contributions extérieures et les recettes propres des universités?

.../...

Les travaux du Comité StraNES s'appuieront sur des auditions d'experts et de personnalités représentant la diversité des acteurs concernés par les enjeux de l'enseignement supérieur de notre pays. Les contributions collectées dans le cadre des Assises constituent un matériau d'une extrême richesse dont vous pourrez extraire les éléments liés à la StraNES. Vous fonderez vos propositions d'évolution sur une analyse synthétique des forces et faiblesses de notre système d'enseignement supérieur, dont l'état des lieux sera réalisé par le MESR. Vous travaillerez en articulation avec le comité SupEmploi et associerez le Commissariat Général à la Stratégie et la Prospective. Vous pourrez organiser des séminaires ou temps forts dans votre réflexion et la démarche de consultation. La DGESIP sera l'administration de référence pour la préparation et la mise en place de la StraNES. Vous veillerez à ce qu'elle soit régulièrement associée à l'ensemble de vos travaux. Elle procurera le soutien logistique nécessaire à votre mission.

J'attacherai du prix à ce que vos travaux soient menés en articulation étroite avec ceux conduits par le Conseil stratégique de la recherche, installé par le Premier ministre le 19 décembre 2013, et puissent se placer dans une perspective d'évolution internationale des systèmes d'enseignement supérieur.

Les travaux que vous conduirez déboucheront sur l'écriture d'un rapport synthétisant les analyses et les propositions du comité StraNES. Sur la base du rapport que vous remettrez en juin 2014, le MESR soumettra à la concertation de l'ensemble de la communauté, des partenaires, institutions, ministères concernés et collectivités, une vision et des propositions pour la StraNES. Avant d'être arrêtées définitivement, elles seront transmises aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Je souhaite pleine réussite à votre mission et vous prie d'agréer, Monsieur le rapporteur, l'expression de ma meilleure considération.



Geneviève FIORASO

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU COMITE POUR LA STRATEGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Présidente et rapporteur

Sophie Béjean, présidente du comité

Bertrand Monthubert, rapporteur général du comité

Liste des membres du Comité Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur

Gérard Aschiéri

Membre du Conseil économique social et environnemental

Godefroy Beauvallet

Vice-président du Conseil national du numérique

Michel Bouchaud

Président de l'association des proviseurs de Lycée ayant des CPGE

Christian Dautel

Directeur de l'ENSA de Nantes

Jean-Paul Denanot

Président de la Commission « Formation Professionnelle et Apprentissage » de l'Association des régions de France

Emmanuel Ethis

Président de l'université d'Avignon, président du Haut Conseil de l'Education artistique et culturelle

Flavia Ferrari Inchauspe

Etudiante étrangère, présidente de l'association des lycées français du monde

Béatrice Gille

Rectrice de l'académie de Nancy-Metz

Franck Hendel

PRAG, ancien directeur du Service de la formation continue de l'université de Bourgogne

Pascal Morand

Directeur général adjoint de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France et professeur à ESCP Europe

Sandrine Murcia

Co-fondatrice et Directrice générale de la société Spring Lab

Olivier Palombi

Professeur à l'université Joseph Fourier, spécialiste de l'innovation pédagogique par le numérique dans le domaine de la santé

Jean Pisani-Ferry

Economiste, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, représenté par **Mohamed Harfi**, chargé de mission au département travail-emploi (CGSP)

Brigitte Plateau

Présidente de Grenoble INP

Marc Romainville

Professeur à l'université de Namur

Charles Rozoy

Etudiant en STAPS, champion olympique Handisport

Nazha Sbaï

Membre du directoire de la Banque populaire – Caisse d'épargne, diplômée de l'université

Andrée Sursock

Senior Adviser de l'Association européenne des universités (EUA)

François Taddei

Directeur du Centre de recherche interdisciplinaire, membre du comité scientifique France université numérique

Claire Thoury

Doctorante en contrat CIFRE, ancienne vice-présidente étudiante de l'université de Paris 3

Stéphan Vincent-Lancrin

Economiste à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Anne-Lucie Wack

Directrice de Montpellier SupAgro

Hélène Zajdela

Professeur à l'université Paris 13. A été rectrice adjointe de l'université de Galatasaray en Turquie

Invités permanents : parlementaires rapporteurs de la loi de juillet 2013

Dominique Gillot

Sénatrice

Vincent Feltesse

Député

Secrétariat Général auprès du comité StraNES

Corinne Ayad

Assistante du secrétaire général du comité StraNes

Dominique Besser

Chargée de mission auprès du comité StraNes

Prunelle Charvet

Responsable de la veille et des études documentaires (DGESIP)

Jean-François Duffau-Bernadac

Chargé de mission auprès du comité StraNes

Christian-Lucien Martin

Secrétaire général du comité StraNes

Fabien Musitelli

Responsable de la communication (DGESIP)

Rémi Wislez

Chargé de mission auprès du secrétariat général du comité StraNes

ANNEXE 3 - LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES PAR LE COMITE DANS LE CADRE DES AUDITIONS ET DES SEMINAIRES

Conférences d'établissements

Conférence des présidents d'université (CPU)

Jean-Loup Salzmann, président de la CPU, président de l'université Paris 13

Gérard Blanchard, vice-président, président de l'université de la Rochelle

Khaled Bouabdallah, vice-président, président de l'université Jean Monnet Saint-Étienne

Guy Cathelineau, président de la commission recherche et de l'innovation, président de l'université Rennes 1

Jean-Emile Gombert, président de l'université Rennes 2

Hélène Pauliat, présidente de la commission des moyens et des personnels, présidente de l'université de Limoges

Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

Christian Lermينياux, président de la CDEFI, directeur de l'université de technologie de Troyes (UTT)

Jean-Michel Nicolle, membre de la commission permanente, directeur de l'EPF

Conférence des grandes écoles (CGE)

Philippe Jamet, président de la CGE, directeur général de Mines Saint-Etienne

Francis Jouanjean, délégué général

Organismes de recherche, alliances et pôles de compétitivité

Alliance thématique nationale des sciences humaines (Athéna)

Jean-Emile Gombert, président Athéna, président de l'université Rennes 2

Françoise Thibault, déléguée générale

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Alain Fuchs, président-directeur-général

Joël Bertrand, directeur général délégué à la science

Institut national de recherche agronomique (INRA)

François Houllier, président-directeur général

Philippe Chemineau, directeur de l'INRA à l'action régionale, l'enseignement supérieur et l'Europe

Pôles de compétitivité

Françoise Colaïtis, déléguée adjointe chargée de la stratégie et des communautés Cap Digital

Stéphane Vérin, directeur opérationnel d'Up-TEX

Etablissements d'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et des métiers (CNAM)

Olivier Faron, administrateur général

Clotilde Ferroud, directrice de la recherche

Ariane Fréhel, directrice nationale des formations

Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)

Jean- Michel Blanquer, directeur général

Jean- Pierre Choulet, directeur général adjoint, chargé de la stratégie et du développement

Institut catholique de Lille

Pierre Giorgini, président-recteur

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Sorbonne Paris Cité

Jean-Yves Mérimodol, président

Université Paris-Dauphine

Laurent Batsch, président

Autres fédérations d'établissements d'enseignement supérieur et associations d'opérateurs de l'enseignement supérieur

Réseau des instituts universitaires de technologie (IUT) - Assemblée des directeurs d'IUT (ADIUT) - Union des présidents de conseil d'IUT (UNPIUT)

Guillaume Bordry, président (ADIUT), directeur de l'IUT Paris-Descartes

Jean-Claude Haranger, président du conseil de l'IUT d'Orsay (UNPIUT)

Éric de Saint-Léger, vice-président chargé du réseau des IUT (ADIUT)

Jean-Paul Vidal, président (UNPIUT)

Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC)

Jean-Philippe Ammeux, président de la FESIC, directeur de l'Institut d'économie scientifique et de gestion (IÉSEG)

Svend-Erik Estellon, délégué général

Commission des titres d'ingénieur (CTI)

Philippe Massé, président de la CTI, professeur à l'Institut national polytechnique (INP) de Grenoble

Maurice Pinkus, vice-président, représentant des employeurs

Réseau des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

Denis Lambert, directeur du CROUS de Paris, président de l'association des directeurs de CROUS.

Réseau des directeurs de formation continue universitaire

Alain Gonzalez, directeur du service commun de formation continue de l'UPMC

Organismes et missions de réflexion et proposition

Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)

Sandrine Aboubadra-Paully, chef de projet prospective métiers et qualifications

Frédéric Lainé, chargé de mission prospective métiers et qualifications

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

Alberto Lopez, directeur

Philippe Lemistre, co-directeur du centre associé de Toulouse

Conseil national du numérique

Benoît Thieulin, président

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Jean- Michel Quellec, directeur régional Aquitaine

Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Cécile Van de Velde, présidente du conseil scientifique, sociologue, maître de conférences à l'EHESS, co-directrice de l'enquête « Génération Quoi »

Comité national de suivi de la licence et de la licence professionnelle

Nadine Lavignotte, présidente

Comité Sup 'Emploi

Henri Lachmann, président du comité, vice-président administrateur référent de Schneider Electric SA

Jean-Louis Gouju, conseiller scientifique auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), délégué du comité

Mission insertion professionnelle des docteurs

Patrick Fridenson, responsable de la mission, directeur d'études à l'EHESS

Michel Dellacasagrande, ancien directeur des affaires financières (DAF) des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, conseiller à la Conférence des présidents d'université (CPU)

Mission sur le devenir des sciences économiques

Pierre-Cyrille Hautcoeur, responsable de la mission, président de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), directeur d'études

Réseau des observatoires de l'Enseignement supérieur (RESOSUP)

Pierre-Yves Steunou, président

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Simone Bonnafous, directrice générale

Frédéric Forest, sous-directeur du financement de l'enseignement supérieur

Olivier Lefebvre, sous-directeur des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

Rachel-Marie Pradeilles-Duval, sous-directrice des formations et de l'insertion professionnelle

Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)

Roger Genet, directeur général

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Jean-Paul Delahaye, directeur général

Isabelle Robin, cheffe du bureau des formations générales et technologiques

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)

Jean-Richard Cytermann, chef du service

France université numérique (FUN)

Catherine Mongenet, chargée de mission

Départements ministériels hors MENESR

Ministère des affaires étrangères et du développement international

Anne Grillo, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche

Fabienne Couty, sous-directrice de l'enseignement supérieur

Ministère des affaires sociales et de la santé - Affaires sociales

Caroline Bachschmidt, sous-directrice des professions sociales, de l'emploi et des territoires (Direction générale de la cohésion sociale)

Ministère des affaires sociales et de la santé - Santé

Christian Thuillez, conseiller formation-enseignement supérieur et recherche du directeur général de l'offre de soins, ancien président de la conférence des doyens de médecine

Michèle Lenoir-Salfati, sous-directrice des ressources humaines du système de santé (Direction générale de l'offre de soins)

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt

Mireille Riou-Canals, directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie Baduel, cheffe du service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Ministère de la culture et de la communication

Noël Corbin, secrétaire général adjoint

Ministère du redressement productif

Grégoire Postel-Vinay, chef de la mission stratégie, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Vianney Sevaistre, sous-directeur de l'emploi et des formations (direction des sports)

Michel Godard, directeur général adjoint de la performance sportive, directeur général adjoint de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Mikaël Garnier-Lavalley, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Catherine Lapoix, adjointe au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, sous-directrice des politiques de jeunesse

Jean Bérard, responsable du pôle évaluation (mission du fonds d'expérimentation de la jeunesse)

Organisations étudiantes, syndicales et professionnelles

Animafac

Coline Vanneroy, déléguée générale

L'Association « Plume ! »

Vincent Bonhomme, cofondateur

Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU)

Christophe Pérales, président

Carole Letrouit, vice-présidente

Stéphane Potelle, directeur exécutif

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Thierry Cadart, secrétaire national

Franck Loureiro, secrétaire national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT)

Frédéric Sève, secrétaire général du SGEN-CFDT

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

Jean- Michel Pottier, président de la commission nationale formation-éducation

Confédération générale des travailleurs chrétiens (CFTC)

Jacques Chrissos, chargé de mission au Syndicat national de l'enseignement chrétien (SNEC-CFTC), professeur à l'ESSEC

Olivier de l'Estoile, chargé de mission au SNEPL-CFTC, membre du comité de suivi de master retraité

Pierre Met, chargé de mission au Syndicat national de l'enseignement privé laïque (SNEPL-CFTC), membre du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) au titre de la CFTC, universitaire retraité

Marie Roussel, chargée de mission SNEPL-CFTC, professeur retraitée, enseignement supérieur privé

Confédération des jeunes chercheurs (CJC)

Carole Chapin, présidente

Aurélie Coubart, vice-présidente

Jean-Tristan Brandenburg, membre CJC

Coordination des syndicats CGT de l'enseignement supérieur de la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture (FERC-SUP CGT)

Jean-Luc Antonucci, co-secrétaire général

Christel Poher, co-secrétaire générale

Jérôme Valluy, élu au CNESER

Fédération des associations générales étudiantes (FAGE)

Charles Bozonnet, vice-président chargé des affaires académiques

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Bernadette Groison, secrétaire générale

Marc Neveu, co-secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP-FSU)

Claudine Kahane, co-secrétaire générale du SNESUP-FSU

Pierre Chantelot, responsable du secteur formations supérieures du SNESUP-FSU

Force ouvrière (FO)

Bernard Réty, représentant FO au CNESER

Dominique Ballutaud, représentante de la CGT-FO au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT)

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Michel Pébereau, président d'honneur du conseil d'administration de BNP-Paribas, ancien membre du Haut Conseil de l'Éducation

Florence Poivey, présidente de la commission « éducation, formation, insertion »

Antoine Foucher, directeur des relations sociales, de l'éducation et de la formation

Sandrine Javelaud, directrice de mission formation initiale à la direction de l'éducation et de la formation

Promotion et défense des étudiants (PDE)

Guillaume Filliard, président

Qualité de la science française (QSF)

Olivier Beaud, président

Thierry Gontier, secrétaire général, professeur à l'université de Lyon

Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)

Maurice Pinkus, directeur délégué, chargé des relations avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et des questions d'orientation

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Denis Adam, secrétaire national de l'UNSA éducation

Laurent Diez, secrétaire général du syndicat national des personnels techniques, scientifiques et des bibliothèques (SNPTES)

Stéphane Leymarie, secrétaire général de Sup'Recherche

Jean-Yves Rocca, secrétaire général de l'Administration et Intendance (A&I), excusé

Union nationale des étudiants de France (UNEF)

William Martinet, président

Union nationale inter-universitaire - Mouvement des Étudiants (Uni-Met)

Jean-Rémi Costa, délégué national adjoint

Collectivités Territoriales

Association des Villes universitaires de France (AVUF)

Hélène Mandroux, présidente (jusqu'au 17 juin 2014), maire de Montpellier (jusqu'en avril 2014)

Association des Régions de France (ARF)

Laurent Beauvais, président du conseil régional de Basse-Normandie, président de la commission enseignement supérieur et innovation

Nantes Métropole

Karine Daniel, vice-présidente

Opérateurs internationaux

Campus France

Antoine Grassin, directeur général

Commission européenne

Xavier Prats-Monné, directeur général adjoint de l'éducation et de la culture

Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)

Christiane Schmeken, directrice du DAAD Paris

Personnalités et experts

Philippe Askenazy, économiste, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), professeur associé à l'école d'économie de Paris

Vincent Carpentier, lecteur en histoire de l'éducation, Institut d'éducation, université de Londres

Éric Charbonnier, analyste, Direction de l'éducation, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Bernard Convert, sociologue, co-directeur du centre associé du centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) de Lille

Thomas Estermann, responsable du Projet DEFINE, European University Association (EUA)

Daniel Filâtre, professeur de sociologie, recteur de l'académie de Grenoble, ancien président d'université

Jean-Pierre Gesson, président du conseil d'orientation de Campus France, ancien président de l'université de Poitiers

Béatrice Gille, rectrice de l'académie de Nancy-Metz

Jean-François Giret, économiste de l'éducation, directeur de l'Institut de recherche sur l'éducation (IREDU) de l'université de Bourgogne, directeur du centre associé CEREQ de Lyon

Michel Grossetti, sociologue, directeur de recherche au CNRS

Mohamed Harfi, chargé de mission au département travail-emploi au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)

Jean-Yves le Déaut, député de Meurthe-et-Moselle, vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

Michel Lussault, géographe, professeur d'études urbaines, directeur de l'Institut français de l'éducation

Pascal Morand, directeur général adjoint de la chambre de commerce et d'industrie Paris Ile de France et professeur à l'ESCP Europe, membre du comité StraNES

Sophie Orange, sociologue, maître de conférences à l'université de Nantes

Catherine Paradeise, sociologue de l'éducation, professeure des universités

Sophie Pène, professeure à l'université Paris-Descartes, membre du Conseil national du numérique

Marc Romainville, professeur en sciences de l'éducation, université de Namur (Belgique) , membre du comité StraNES

Andrée Sursock, Senior Adviser à l'Association Européenne des Universités (EUA), membre du comité StraNES

Pedro Teixeira, directeur du Centro de Investigacao de Politicas de Ensino Superior (CIPES), professeur associé à la faculté d'économie de l'université de Porto

Alain Trannoy, directeur d'études à l'EHESS, directeur de l'Institut d'économie publique (IDEP) de Marseille

Stéphan Vincent-Lancrin, économiste à l'OCDE, membre du comité StraNES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES PAR SOPHIE BEJEAN ET BERTRAND MONTHUBERT (HORS AUDITIONS ET SEMINAIRES)

Ministres et Cabinets

Ministre et secrétaire d'État

Benoît Hamon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Geneviève Fioraso, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Présidence de la République et cabinet du Premier ministre

Vincent Berger, conseiller Éducation, enseignement supérieur et recherche à l'Elysée, rapporteur général des Assises de l'enseignement supérieur et la recherche 2012

Anne Bisagni, conseillère technique chargée de l'enseignement supérieur et la recherche à Matignon

Anne Courrèges, conseillère Éducation à Matignon

Cabinets ministériels

Jean-Paul de Gaudemar, conseiller spécial au sein du cabinet de la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et la recherche

Jacques Fontanille, directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (octobre 2013 - avril 2014)

Guillaume Houzel, conseiller social et vie étudiante, culture scientifique au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis avril 2014 directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

Jean-Michel Jolion, conseiller formations du supérieur et Orientation auprès de la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, ancien chef de service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle à la DGESIP

Yves Lévy, conseiller spécial santé au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis juin 2014 président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Christophe Strassel, directeur de cabinet de la secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et la recherche

Boris Vallaud, directeur de cabinet du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique

Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Alain Abécassis, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP/DGRI)

Richard Audebrand, chef du département de l'orientation et de la vie de campus

Claude Bertrand, professeur, chargé de mission pédagogie universitaire numérique, mission du numérique pour l'enseignement supérieur (MINES)

Christine Bruniaux, cheffe du département du lien formation-emploi

François Couraud, professeur des universités, praticien hospitalier, conseiller scientifique auprès de la directrice générale

Jean-Yves de Longueau, sous-directeur de la vie étudiante

Marie-Hélène Granier-Fauquert, cheffe de service, adjointe à la directrice générale

Frédéric Forest, sous-directeur du financement de l'enseignement supérieur

Isabelle Kabla-Langlois, sous-directrice des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)

Catherine Malinié, cheffe du département des écoles supérieures et de l'enseignement privé

Éric Piozin, chef du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier

Patricia Pol, responsable de la mission Europe et international pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur (MEIRIES)

Françoise Profit, cheffe du département des formations de santé

Yves Vallat, adjoint pour l'enseignement supérieur (MEIRIES)

Amaury Ville, chef du département des formations du cycle Licence

DGESIP - Conseillers d'établissement

Françoise Bévalot

Jacques Bourdon

Claude Jameux

Christiane Keriél

Marie-Pierre Mairesse

Henri Méloni

Jean-Luc Rossignol

Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI)

Roger Genet, directeur général

Philippe Baptiste, chef du service de la stratégie de la recherche et de l'innovation

Pierre Vallat, adjoint au directeur général

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)

Jean-Richard Cytermann, chef du service

Jean-Michel Quenet, inspecteur général

Isabelle Roussel, inspectrice générale

Comité de suivi de master

Nicole Ménager, présidente

Ministère de la Culture et de la Communication

Inspection générale

Jean-François de Canchy, inspecteur général des affaires culturelles

Geneviève Gallot, inspectrice générale des affaires culturelles, ancienne directrice de l'Institut national du patrimoine

Conférences

Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

Assemblée générale (janvier 2014)

Conférence des grandes écoles (CGE)

Assemblée générale (juin 2014)

Conférence des présidents d'université (CPU)

Yvon Berland, président de la commission des questions de santé, président d'Aix-Marseille université

Christian Forestier, conseiller pour la formation et l'insertion professionnelle

Commission Formation et commission vie de l'étudiant

Commission Moyens et personnels

Commission recherche

Collectivité Territoriale

Association des Villes Universitaires de France (AVUF)

Catherine Vautrin, présidente AVUF, présidente de Reims Métropole, députée Ump de la Marne, vice-présidente de l'Assemblée Nationale

Raymond Couderc, sénateur de l'Hérault, maire de Béziers

François Rio, délégué général

Assemblée générale (juin 2014)

Mission Europe du Nord

Suède	Stockholm University	Mme Astrid Söderbergh Widding, Vice-Chancelière
	Swedish Higher Education Authority (UKÄ –Universitetskanslersämbetet)	M. Lars Haikola, Chancelier des universités et Mme Gunilla Jacobson, Conseillère principale
	Ministry of Education and Research, Division for Higher Education	Mme Mikaela Staaf, Directrice adjointe de la Division de l'enseignement supérieur et Mme Asa Rurling, Cheffe de section
	Lund University	M. Sven Strömqvist Vice-Chancelier "Recherche" M. Nils Danielsen, Vice-Chancelier " Ressources humaines académiques"
Danemark	EVA - Danmarks Evalueringsinstitut	M. Tue Vinther-Jørgensen, Conseiller spécial
	DTU - Danmarks Tekniske Universitet	M. Claus Nielsen, Directeur, M. Martin Vigild, Premier Vice-Président et doyen des études de premier cycle et des affaires étudiantes ainsi que M Jørgen Jensen, Directeur des programmes d'études et des affaires étudiantes
	Ministry of Higher Education and Science, Danish Agency for Higher Education	M. Nils Agerhus, Directeur de l'agence danoise pour l'enseignement supérieur et Mme Inge Mærkedahl, directrice-adjointe ainsi que neuf présidents d'université
	Danish Accreditation Institution	Mme Anette Dørge, Directrice exécutive et M. Steffen Westergård Andersen, Directeur des opérations, universités et établissements d'enseignement des arts et de la culture
	CBS - Copenhagen Business School	Mme Dorte Salskov-Iversen, Vice Présidente aux affaires internationales et M Sven Bislev, Vice Doyen à la pédagogie
	Université de Roskilde	Mme Hanne Leth Andersen, Présidente et M. Peter Lauritzen, Directeur

Autres personnalités

Éric Delabaere, professeur d'université, ancien chargé de mission au cabinet ministériel (ministère chargé de l'Enseignement Supérieur), ancien Vice-président CEVU (Conseil des études et de la vie universitaire) de l'université d'Angers

Martin Hirsch, ancien président de l'agence du service civique

Jean-Pierre Korolitski, directeur de programme centres d'excellence au Commissariat général à l'investissement (CGI), inspecteur général à l'IGAENR

Bernard Stiegler, docteur en philosophie (EHESS), président de l'association Ars Industrialis, directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation (IRI) du Centre Georges Pompidou

ANNEXE 4 – CONTRIBUTIONS ECRITES REÇUES

Conférences d'établissements et réseaux de formation

Association des Directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la Documentation (ADBU)

«Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, contribution de l'ADBU»

CDEFI

«Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur : le point de vue de la CDEFI»

CGE

«Contribution de la Conférence des grandes écoles»

CPU

«Contribution à la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)»

CPU - groupe de travail disciplines rares

«Disciplines rares -Résumé StraNES final»

CPU - commission santé

Recommandations StraNES formations médicales et paramédicales

CPU - CORIE

Note Francophonie StraNES

CPU et CGE

«Contribution de la CPU et de la CGE sur le développement durable et la transition écologique»

Conférence Universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants (COURROIE)

«Contribution de la COURROIE STRANES - 2014»

Réseau des IUT

«Objectifs et Propositions»

Conférence des directeurs de services universitaires de formation continue (CDSUFC)

«La contribution des universités au développement de l'éducation tout au long de la vie : analyse, vision de l'activité et des enjeux, et leviers à mettre en œuvre pour assurer son développement»

Universités pluridisciplinaires hors santé

«Contribution des universités pluridisciplinaires hors santé à la straNES»

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Claude Bertrand, professeur, chargé de mission pédagogie universitaire numérique, mission du numérique pour l'enseignement supérieur (MINES), direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche

«Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur», rapport à la demande de Madame Simone Bonnafous, directrice générale (DGESIP), 17 mars 2014

Comité de suivi de Licence et de Licence Professionnelle - CNESER (Nadine Lavignotte, présidente)

«Séminaire commun CSL-LP et CSM du 27 février 2014», «Contribution à la StraNES », «Avis et recommandations du CSL-LP sur la spécialisation progressive, avril 2014»

Comité de suivi de Master - CNESER (Nicole Ménager, présidente)

«Propositions du Comité de Suivi de Master du 24 octobre 2013 : Cadre national des formations », «Propositions du Comité de Suivi de Master du 27 mars 2014 et du 24 avril 2014 (version simplifiée) : Le supplément au Diplôme », «Propositions du comité de Suivi de Master du 24 avril 2014 : Les compétences communes au Diplôme de Master»

Comité Sup 'Emploi

«Développer l'alternance dans l'Enseignement Supérieur : dix remarques, dix propositions et un objectif», «Vers des propositions du groupe FTLV», «Propositions du groupe , anticiper les métiers et les formations de demain : les enjeux du numérique»

Département des stratégies de ressources humaines, de la parité et de la lutte contre les discriminations (DGESIP/DGRI)

«Contribution à la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur les politiques d'égalité de genre, de handicap et de lutte contre les discriminations dans l'ES : état des lieux, orientations et leviers»

IGEN Design et métiers d'art

Formations au design et métiers d'art

Projet des conseillers d'établissement auprès de la DGESIP

«Quelques principes pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur»

Départements ministériels hors MENESR

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

«Expérience et priorités du MAAF en matière d'enseignement supérieur»

Ministère du redressement productif (Grégoire Postel-Vinay - DGCIS)

Contribution de la direction générale de la compétitivité

Organisations étudiantes, syndicales et professionnelles

FERC-SUP CGT

«Comité de stratégie de l'Enseignement Supérieur : Intervention de la FERC-SUP CGT, Union nationale des syndicats CGT des établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche»

Force Ouvrière

«Positions de la confédération Force Ouvrière sur l'avenir des docteurs (décembre 2013) », «La loi Fioraso dans le prolongement de la loi Pécresse», «Nomenclatures, professionnalisation, spécialisation progressive en licence, Mme Fioraso entend en finir une fois pour toutes avec les licences générales et les diplômes nationaux»

MEDEF (Direction de l'éducation et de la formation)

«Propositions du MEDEF pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur»

PDE

«Contribution de Promotion et défense des étudiants pour la StrANES et résumé des propositions»

SGEN-CFDT

«Contribution écrite du SGEN-CFDT au rapport de la mission STRANES»

SNESUP-FSU

«Développement de l'ESR-Articulation entre niveaux national et régional», «Contribution du SNESUP-FSU dans le cadre des auditions relatives à la STRANES : Pédagogie, Formation des enseignants, Post-Bac et liaison Lycées-Universités », « Les propositions du SNESUP concernant le Cadre National des Formations»

UNEF

«Contribution à la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES)»

UNSA

«Inscrire l'Enseignement supérieur et la Recherche dans une stratégie d'avenir»

Organisme de recherche

CNRS (Alain Fuchs, PDG)

«Le CNRS dans le système d'Enseignement Supérieur et de Recherche»

Vie Etudiante

ANIMAFAC (Coline Vanneroy, déléguée générale)

«Encourager les années de césure dans le parcours des jeunes », « Pour la création d'un statut de responsable associatif étudiant»

CNOUS

«Contribution du CNOUS à la Stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche»

CROUS (Association des directeurs de CROUS)

«Contribution de l'Association des Directeurs des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) au Comité Stratégique pour l'Enseignement supérieur»

Solidarité étudiante

«La vie étudiante : dynamique transversale aux principaux défis de la StraNES»

Collectivités territoriales

AVUF

«Contribution de l'AVUF à la stratégie nationale de l'enseignement supérieur»

FVM

«Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur-Contribution de la Fédération des villes moyennes»

ANNEXE 5 – BIBLIOGRAPHIE

Ce document a été réalisé dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du document de stratégie nationale pour l'enseignement supérieur (StraNES) prévu par la Loi du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il rassemble des ressources documentaires (ouvrages, articles, rapports, vidéos, sites web) qui ont permis d'alimenter la réflexion du Comité des experts de la StraNES tout au long de ses travaux. Les contributions des personnes auditionnées sont référencées dans un document séparé.

Cette bibliographie propose des informations utiles pour faire un état des lieux de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger, des points de vue et des recommandations pour accompagner le changement, des études prospectives sur différentes thématiques ainsi que des exemples étrangers de stratégies nationales pour l'enseignement supérieur.

Les ressources sont classées selon les quatre grandes thématiques suivantes :

- CONTEXTE GENERAL
- GRANDS ENJEUX
- NIVEAUX D'ACTION STRATÉGIQUE
- FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour la plupart des sujets, des ressources permettant de situer la France dans un contexte international sont proposées.

Dans chaque partie, les ressources sont classées par ordre alphabétique d'auteur et précédées de symboles permettant d'identifier leur accessibilité :

@ indique une ressource en ligne,

📖 indique une ressource physique.

Bibliographie arrêtée le 30 juin 2014.

Prunelle Charvet, pour le Comité StraNES.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE GENERAL.....	93
1.1. Cadre législatif.....	93
1.2. Études statistiques	93
1.2.1 Statistiques générales	93
1.2.2 Effectifs.....	94
1.2.3 Insertion professionnelle.....	95
1.3. Analyses générales	96
1.4. Contexte économique, politique et social.....	97
1.5. Aspirations des jeunes.....	97
1.6. Contexte européen et international.....	97
1.6.1 Politique communautaire.....	97
1.6.2 Exemples étrangers de stratégies nationales pour l'enseignement supérieur.....	98
1.6.3 Classements internationaux.....	100
1.6.4 Études prospectives internationales	101
2. GRANDS ENJEUX	101
2.1. Réussite de tous	101
2.2. Continuum lycée-université	102
2.3. Information-orientation-gestion des flux.....	103
2.4. Stratégie nationale de formation : constats et recommandations.....	104
2.4.1 Études générales	104
2.4.2 Cycle licence	104
2.4.3 Cycle master	104
2.4.4 Cycle doctorat.....	104
2.4.5 Formations de santé.....	105
2.4.6 Formations dans le domaine de la culture	105
2.5. Égalité des chances.....	105
2.5.1 Ouverture sociale	105
2.5.2 Politique du handicap.....	106
2.6. Lien emploi-formation.....	106
2.6.1 Professionnalisation des formations	106
2.6.2 Formation tout au long de la vie	107
2.6.3 Emplois étudiants	108
2.6.4 Études sur l'emploi	108

2.7.	Pédagogie de l'enseignement supérieur	109
2.7.1	Ouvrages généraux.....	109
2.7.2	Formation des enseignants du supérieur à la pédagogie	110
2.7.3	Recherche sur la pédagogie	110
2.7.4	Usages du numérique.....	110
2.7.5	Études prospectives.....	111
2.8.	Lien enseignement - recherche	111
2.9.	Lien enseignements public-privé.....	112
2.10.	Internationalisation de l'enseignement supérieur.....	112
2.10.1	Ouvrages généraux.....	112
2.10.2	Mobilité et attractivité	113
2.11.	Vie étudiante	114
2.12.	Emploi scientifique et stratégie RH	114
2.12.1	Études générales	114
2.12.2	Parité	115
2.13.	Bibliothèques universitaires	116
2.13.1	Études générales	116
2.13.2	Learning Centers.....	116
2.14.	Immobilier	117
3.	NIVEAUX D'ACTION STRATÉGIQUE	117
3.1.	L'État : priorités pour l'enseignement supérieur des différents départements ministériels 117	
3.2.	Collectivités territoriales	119
3.2.1	Enseignement supérieur et territoires	119
3.2.2	Régions	119
3.2.3	Villes et intercommunalités.....	120
3.3.	Établissements et pôles.....	121
3.4.	Union européenne	121
4.	FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	122
4.1.	Études générales	122
4.2.	Financement public	123
4.3.	Répartition des moyens entre les opérateurs.....	124
4.4.	Droits d'inscription et aides aux étudiants.....	124
4.5.	Financement privé.....	125

CONTEXTE GENERAL

Cadre législatif

- @ **LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche** [[en ligne](#)].
- @ **LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles** [[en ligne](#)].
- @ **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master** [[en ligne](#)].
- @ GILLOT, Dominique et DUPONT, Ambroise. **L'autonomie des universités depuis la loi LRU : le big-bang à l'heure du bilan** [[en ligne](#)]. Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission pour le contrôle de l'application des lois, n° 446 (2012-2013).
- @ LE DÉAUT, Jean-Yves et SIDO, Bruno. **Quelles conclusions législatives et réglementaires tirer des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ?** [[en ligne](#)]. Sénat (France), 2013. Rapport fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, n° 420 (2012-2013).
- @ PUMAIN, Denise, DARDEL, Frédéric et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **L'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur** [[en ligne](#)]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2014.

Études statistiques

Statistiques générales

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** [[en ligne](#)]. 6e édition. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE), 2013. L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n°6.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **PapESR - Portail d'aide au pilotage de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**. [[en ligne](#)]. 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE) et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche [RESR 2013]** [[en ligne](#)]. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (France), 2013. (Repères et références statistiques).

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- @ MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE (FRANCE). **Panorama de l'enseignement agricole** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France)/Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), 2012.

Comparaisons internationales

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012** [\[en ligne\]](#). Eurydice/Bruxelles/Belgique, 2012. Chiffres clés.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **L'Europe en chiffres - L'annuaire d'Eurostat** [\[en ligne\]](#). Commission européenne : Eurostat [\[en ligne\]](#).
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **European social statistics** [\[en ligne\]](#). Eurostat/Luxembourg, 2013.
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **Regards sur l'éducation 2013 : panorama** [\[en ligne\]](#). OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques/Paris, 2013.
- @ ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). **AHELO Feasibility Study Report** [\[en ligne\]](#). 2013. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Effectifs

ÉTAT DES LIEUX

- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Atlas régional : les effectifs d'étudiants** [\[en ligne\]](#). 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2012-2013. Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche** [\[en ligne\]](#). 6 décembre 2013. N° 13.11.
- @ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE) et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2012-2013 : afflux de nouveaux bacheliers, attractivité des grandes écoles et du privé. Note d'information - DEPP** [\[en ligne\]](#). 25 février 2014. N° 14.01.

PROSPECTION

- @ INSEE - INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. **Proportion de bacheliers dans une génération en 2012. INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques : mesurer pour comprendre** [\[en ligne\]](#). 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2013 à 2022. Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche** [\[en ligne\]](#). 25 octobre 2013. N° 13.09.

Comparaisons internationales

📖 OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : Démographie*. Paris : OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2008.

Insertion professionnelle

ETUDES GÉNÉRALES

- @ APEC (ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES). **Les jeunes diplômés de 2012 : situation professionnelle en 2013—enquête APEC auprès de 4 500 sortants de l'enseignement supérieur** [\[en ligne\]](#). APEC (Association pour l'emploi des cadres), 2013. *Les études de l'emploi cadre*, N°2013-74.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS. **Génération 2007 : enquête 2010** [\[en ligne\]](#). Céreq - Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 2010.
- @ CGE - CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES. **L'insertion des diplômés des grandes écoles résultats de l'enquête 2014** [\[en ligne\]](#), 2014.
- @ INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (FRANCE) et CEREQ/MARSEILLE/FRANCE. **Bilan formation-emploi. INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques : mesurer pour comprendre** [\[en ligne\]](#). 7 décembre 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2010 de l'université**. [\[en ligne\]](#). 18 décembre 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **L'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE), 2014.

INSERTION DES DOCTEURS

- @ CEREQ/MARSEILLE/France. CALMAND, Julien. **Les docteurs : une longue marche vers l'emploi stable. Bref** [\[en ligne\]](#), 2013. n° 316.
- @ GIRET, Jean-François et CALMAND, Julien. **L'éclatement des parcours professionnels des diplômés de doctorat en France. Travail, santé, éducation : individualisation des parcours sociaux et inégalités** [\[en ligne\]](#). 2013.
- @ CEREQ/MARSEILLE/FRANCE, CALMAND, Julien et RECOTILLET, Isabelle. **L'insertion des docteurs - Interrogation en 2012 des docteurs diplômés en 2007** [\[en ligne\]](#). Cereq/Marseille/France, 2013. [Consulté le 19 décembre 2013]. Net.Doc, n° 115.

Analyses générales

- 📖 AGHION, Philippe. ***L'excellence universitaire : leçons des expériences internationales - Rapport d'étape***. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2010.
- 📖 BEAUD, Olivier, CAILLÉ, Alain, ENCRENAZ, Pierre, GAUCHET, Marcel et VATIN, François. ***Refonder l'université : Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire***. La Découverte/Paris, 2010.
- @ BERGER, Vincent. ***Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*** [\[en ligne\]](#). Présidence de la République (France).
- 📖 BODIN, Romuald et ORANGE, Sophie. ***L'Université n'est pas en crise : Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues***. Editions du Croquant/Bellecombe-en-Bauges (Savoie), 2013.
- 📖 BONACCORSI, Andrea (dir.). ***Knowledge, Diversity and Performance in European Higher Education: A Changing Landscape***. Edward Elgar Publishing Ltd, 2014.
- @ CAILLÉ, Alain et CHANIAL, Philippe (coord.). ***L'université en crise : mort ou résurrection ?*** [dossier]. *Revue du MAUSS* [\[en ligne\]](#). 2009. N° 33, pp. 478 p.
- @ CHAPOULIE, Jean-Michel, FRIDENSON, Patrick et PROST, Antoine. ***Jalons pour une histoire sociale de la science et des établissements d'enseignement supérieur en France depuis 1945. Le Mouvement Social*** [\[en ligne\]](#). 30 novembre 2010. Vol. n° 233, n° 4, pp. 3-3.
- @ CHARBONNIER, Éric. ***L'université française à la croisée des chemins. L'éducation déchiffrée*** [\[en ligne\]](#). 26 février 2014.
- 📖 CHARLE, Christophe et VERGER, Jacques. ***Histoire des universités***. PUF - Presses universitaires de France/Paris, 2012.
- @ CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (FRANCE). AGHION, Philippe, COHEN, Elie, CETTE, Gilbert et LEMOINE, Mathilde. ***Crise et croissance : une stratégie pour la France*** [\[en ligne\]](#). La documentation française/Paris, 2011.
- 📖 CYTERMANN, Jean-Richard. ***Universités et grandes écoles***. La documentation française/Paris, 2007. Problèmes politiques et sociaux, N° 936.
- 📖 FOREST, Frédéric. ***Les Universités en France : fonctionnement et enjeux***. PURH - Presse universitaire de Rouen et du Havre, 2012.
- @ PARADEISE, Catherine. ***La France face aux dilemmes actuels de l'enseignement supérieur dans le monde*** in *Communication à l'Académie des sciences morales et politiques* [\[enregistrement audio\]](#). 2013.
- @ PROST, Antoine et CYTERMANN, Jean-Richard. ***Une histoire en chiffres de l'enseignement supérieur en France. Le Mouvement Social*** [\[en ligne\]](#). 30 novembre 2010. Vol. n° 233, n° 4, pp. 31-46. DOI 10.3917/lms.233.0031.
- 📖 VASCONCELLOS, Maria. ***L'enseignement supérieur en France***. La Découverte/Paris, 2005.

Comparaisons internationales

📖 BELLOC, Bernard et MOURIER, Pierre-François. *L'Académie au pays du capital*. PUF - Presses Universitaires de France/Paris, 2010.

Contexte économique, politique et social

- 📖 AGHION, Philippe, CETTE, Gilbert et COHEN, Elie. *Changer de modèle*. Odile Jacob, 2014, 180 p.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), BERNARD, Claire, GARNER, Hélène, GUEZENNEC, Camille, MALOCHET, Guillaume, RAYNARD, Christine et TRANNOY, Alain. *Quel modèle social dans 10 ans ? : note d'introduction au débat national « Quelle France dans 10 ans ? »* [en ligne]. CGSP/Paris, septembre 2013.
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Comment va la vie en France ?* [en ligne]. OCDE /Paris, 2014, 8 p..
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *France : Redresser la compétitivité* [en ligne]. OCDE/Paris, 2013, 91 p.
- 📖 PIKETTY, Thomas. *Le Capital au XXI^e siècle*. Seuil, 2013, 970 p.
- @ PISANI-FERRY, Jean (dir.). *Quelle France dans 10 ans ?* [en ligne]. 25 juin 2014. France Stratégie.
- 📖 STIGLITZ, Joseph E., AGHION, Philippe, ARROW, Kenneth J., SOLOW, Robert M. et WOODFORD, Michael. *Creating a Learning Society: A New Approach to Growth, Development, and Social Progress*. Columbia University Press, 2014, 680 p.
- 📖 STIGLITZ, Joseph E., CHEMLA, Françoise et CHEMLA, Paul. *Le Prix de l'inégalité*. Éditions Les Liens qui libèrent, 2012, 510 p.

Aspirations des jeunes

- @ *Étudiants et jeunes diplômés : les aspirations professionnelles - Sondage de l'Institut CSA pour LinkedIn* [en ligne]. 1 février 2013.
- @ MATALON, Vincent. *Les jeunes, moins fatalistes que vous ne l'imaginez. Génération quoi* [en ligne].
- @ MARYLINE BAUMARD. *Diplômés des grandes écoles : la grande évasion. Le Monde* [en ligne]. 9 octobre 2013.

Contexte européen et international

Politique communautaire

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *Europe 2020 : une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive* [en ligne]. Commission européenne/Bruxelles, 2010. Communication de la Commission, COM(2010) 2020 final.

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques : communication de la Commission au Parlement européen au Conseil au Comité économique et social européen et au Comité* [\[en ligne\]](#). Commission européenne/Bruxelles, 2012. Com (2012) 669.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. Recent developments in European higher education systems : European Commission staff working document (SEC (2011) 1063 final) 20 September 2011, accompanying the Commission Communication COM (2011) 567 final Supporting growth and jobs: an agenda for the modernisation of Europe's higher education systems [\[en ligne\]](#). Commission européenne/Bruxelles, 2011.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *L'espace européen de l'enseignement supérieur en 2012 : Rapport sur la mise en œuvre du Processus de Bologne* [\[en ligne\]](#). Bruxelles : Eurydice, 2012.

Exemples étrangers de stratégies nationales pour l'enseignement supérieur

ALLEMAGNE

- @ FEDERAL MINISTRY OF EDUCATION AND RESEARCH. *Strategy of the Federal and Länder Ministers of Science for the Internationalisation of the Higher Education Institutions in Germany (Resolution of the 18th Meeting of the Joint Science Conference in Berlin on 12 April 2013)* [\[en ligne\]](#). 10 p.

PAYS-BAS

- @ MINISTRY OF EDUCATION, CULTURE AND SCIENCE. *Quality in diversity – strategic agenda for higher education, research and science* [\[en ligne\]](#). Août 2011. 92 p.

DANEMARK

- @ MINISTRY OF SCIENCE, INNOVATION AND HIGHER EDUCATION. *Danish science, innovation and higher education - a Global Perspective* [\[en ligne\]](#). 2012. 36 p.

NORVÈGE

- @ MINISTRY OF EDUCATION AND RESEARCH. *White paper on internationalisation of education in Norway : summary in English* [\[en ligne\]](#). Février 2009. 18 p.
- @ MINISTRY OF EDUCATION AND RESEARCH. *White Paper on Teacher Education : The Teacher – the Role and the Education : fact sheet* [\[en ligne\]](#). 2009. 5 p.
- @ MINISTRY OF EDUCATION AND RESEARCH. *Entrepreneurship in Education and Training – from compulsory school to higher education 2009–2014: action plan* [\[en ligne\]](#). 2009. 36 p.

FINLANDE

- @ MINISTRY OF EDUCATION. *Strategy for the Internationalisation of Higher Education Institutions in Finland 2009-2015* [\[en ligne\]](#). 2009. 60 p.

ROYAUME-UNI

- @ DEPARTMENT FOR BUSINESS, INNOVATION AND SKILLS (BIS). *International Education: Global Growth and Prosperity* [\[en ligne\]](#). Juillet 2013. 62 p.

ANGLETERRE

- @ DEPARTMENT FOR BUSINESS, INNOVATION AND SKILLS (BIS). *Students at the Heart of the System* [\[en ligne\]](#). Juin 2011. 83 p.
- @ DEPARTMENT FOR BUSINESS, INNOVATION & SKILLS (BIS), HIGHER EDUCATION FUNDING COUNCIL FOR ENGLAND (HEFCE), OFFICE FOR FAIR ACCESS (OFFA). *National strategy for access and student success in higher education* [\[en ligne\]](#). Avril 2014. 115 p.

IRLANDE DU NORD

- @ DEPARTMENT FOR EMPLOYMENT AND LEARNING. *Graduating to Success : A Higher Education Strategy for Northern Ireland* [\[en ligne\]](#). 24 avril 2012. 54 p.
- @ DEPARTMENT FOR EMPLOYMENT AND LEARNING. *Success Through Skills: Transforming Futures Strategy* [\[en ligne\]](#). 25 mai 2011. 44 p.

IRLANDE

- @ DEPARTMENT OF EDUCATION AND SKILLS. *National Strategy for Higher Education to 2030 : Report of the Strategy Group* [\[en ligne\]](#). Janvier 2011. 134 p.

ESPAGNE

- @ SECRETARÍA GENERAL DE UNIVERSIDADES. MINISTERIO DE EDUCACIÓN. *Estrategia Universidad 2015. The contribution of universities to Spanish socio economic progress* [\[en ligne\]](#). 2011, 296 p.

ITALIE

- @ MINISTERO DELL'ISTRUZIONE, DELL'UNIVERSITÀ E DELLA RICERCA. *Linee generali di indirizzo della programmazione 2013-15* [\[en ligne\]](#). [Décret ministériel du 15 octobre 2013 n. 827], *Gazzetta Ufficiale*, 10 janvier 2014 n° 7.

SUISSE

- @ CONFÉDÉRATION SUISSE. *Stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation* [\[en ligne\]](#). Juin 2010. 36 p.

ÉTATS-UNIS

- @ DEPARTMENT OF EDUCATION. *U.S. Department of Education Strategic Plan for Fiscal Years 2011* [\[en ligne\]](#). 2011. 67 p.

AUSTRALIE

- @ AUSTRALIAN GOVERNMENT. *Review of Australian Higher Education Report* [\[en ligne\]](#). 2008.

JAPON

- @ MINISTRY OF EDUCATION, CULTURE, SPORTS, SCIENCE AND TECHNOLOGY. *White Paper on Education, Culture, Sports, Science and Technology* [\[en ligne\]](#). 2011.

CORÉE DU SUD

- @ MINISTRY OF EDUCATION, SCIENCE & TECHNOLOGY. *Second National Lifelong Learning Promotion Plan (2008-2012)* [\[en ligne\]](#). 2007, 58 p.

SINGAPOUR

- @ MINISTRY OF EDUCATION. *Report of the Committee on University Education Pathways Beyond 2015 (CUEP) : Greater Diversity, More Opportunities* [\[en ligne\]](#). 1 août 2012, 115 p.

Classements internationaux

ÉTUDES

- @ BOURDIN, Joël. *Enseignement supérieur : le défi des classements* [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, n° 442 (2007-2008), 2008.
- 📖 BRADA JOSEF C., STANLEY GORDON, BIENKOWSKI WOJCIECH (EDS.). *The university in the age of globalization: Rankings, resources and reforms*, Palgrave Macmillan/New York, 2012, 258 p.
- @ CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE (CCI) PARIS ILE-DE-FRANCE et VADCAR, Corinne. *Pour un autre usage des classements internationaux par la France* [\[en ligne\]](#). *FriedlandPapers - Lettre de prospective*. 1 mai 2014. N° n° 44, pp. 7 p.
- @ CHERPA-CONSORTIUM FOR HIGHER EDUCATION AND RESEARCH PERFORMANCE ASSESSMENT. *U-Multirank – Design and Testing the Feasibility of a Multidimensional Global University Ranking - Final Report* [\[en ligne\]](#). Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2011.
- @ LUSSAULT, Michel (coord.). *Palmarès et classements en éducation* [dossier]. *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [\[en ligne\]](#). Septembre 2010. N° 54.
- 📖 MARGINSON, Simon et VAN DER WENDE, Marijk. « Européanisation, classements internationaux et mobilité des universitaire » In : *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 -- Volume 2 : Mondialisation*. OCDE/Paris, 2011.
- @ OST - OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES. *Les classements internationaux : enjeux, méthodologies et perspectives pour les universités françaises. Résultats et recherches* [\[en ligne\]](#). Mars 2012. Vol. n°1.
- @ RAUHVARGERS, Andrejs. *Global university rankings and their impact : report II* [\[en ligne\]](#). EUA/Bruxelles, mars 2013.
- 📖 VIDAL, Philippe et FILLIATREAU, Ghislaine. *Graphical Comparison of World University Rankings. Higher Education Evaluation and Development*. Juin 2014. N° 8-1, pp. 1-14.

PRINCIPAUX CLASSEMENTS GÉNÉRALISTES

- @ CENTER FOR WORLD-CLASS UNIVERSITIES OF SHANGHAI JIAO TONG UNIVERSITY (CWCU). **Academic Ranking of World Universities (ARWU)** [\[en ligne\]](#).
- @ QUACQUARELLI SYMONDS (QS). **QS World University Rankings 2013**. [\[en ligne\]](#).
- @ TIMES HIGHER EDUCATION. **World University Rankings 2013-2014** [\[en ligne\]](#).
- @ TIMES HIGHER EDUCATION. **World Reputation Rankings 2014** [\[en ligne\]](#).
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **U-Multirank** [\[en ligne\]](#), 2014.
- @ WORLD ECONOMIC FORUM, SCHWAB, Klaus et SALA-I-MARTÍN, Xavier. **The Global Competitiveness Report 2013 - 2014** [\[en ligne\]](#). 2013.

Études prospectives internationales

- 📖 OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : Démographie**. Paris : OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2008.
- 📖 OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : Mondialisation**. Paris : OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2011.
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **Quatre scénarios sur l'avenir de l'enseignement supérieur** [\[en ligne\]](#). OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2008.
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **How Are University Students Changing?** [\[en ligne\]](#). OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2013.

GRANDS ENJEUX

Réussite de tous

- @ AIDARA, Alexandre et LICHTENBERGER, Yves. **Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France : propositions pour un sursaut vers la société de la connaissance** [\[en ligne\]](#). Terra Nova, 2012.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS. **Comment réduire le nombre de non diplômés ? Interview de Christian Forestier** [vidéo [en ligne](#)]. 2012.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS. **Quels facteurs influencent les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur ?** [\[en ligne\]](#). Cereq/Marseille/France, 2010. Net.Doc, n° 68.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS. **Lutter contre l'échec en 1er cycle universitaire, un enjeu majeur : Interview de Yves Lichtenberger** [\[vidéo en ligne\]](#). 2011.

- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS, BEAUPÈRE, Nathalie et BOUDESSEUL, Gérard. **Quitter l'université sans diplôme: Quatre figures du décrochage étudiant** [en ligne]. CERQ/Marseille, 2009. Bref, N°265.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS et BORRAS, Isabelle. **Le tutorat à l'université. Peut-on forcer les étudiants à la réussite ?** [en ligne]. CERQ/Marseille, 2011. Bref, N°290.
- @ CONVERT, Bernard. **Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes. Actes de la recherche en sciences sociales** [en ligne]. 29 juin 2010. Vol. n° 183, n° 3, pp. 14-31.
- @ DEMUYNCK, Christian. **Réduire de moitié le décrochage universitaire** [en ligne]. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE), 2011.
- @ ENDRIZZI, Laure. **Réussir l'entrée dans l'enseignement supérieur. Dossier d'actualité Veille & Analyses IFÉ** [en ligne]. 2010. N° 59, décembre, pp. 1-23.
- @ GARCIA, Sandrine. **Déscolarisation universitaire et rationalités étudiantes. Actes de la recherche en sciences sociales** [en ligne]. 29 juin 2010. Vol. n° 183, n° 3, pp. 48-57.
- @ MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) : premiers enseignements des expérimentations - synthèse thématique 2013** [en ligne]. Ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, 2013.
- 📖 ROMAINVILLE, Marc et MICHAUT, Christophe. **Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur**. Bruxelles : De Boeck, 2012.
- @ SALMI, Jamil et BASSETT, Roberta Malee. **The equity imperative in tertiary education: Promoting fairness and efficiency**. *International Review of Education* [en ligne], 29 janvier 2014, pp. 1-18.
- @

Comparaisons internationales

- @ CEDEFOP - CENTRE EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. **Éviter que les jeunes quittent prématurément le système d'éducation (et de formation)** [en ligne]. CEDEFOP/Thessalonique/Grèce, 2013.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **Modernisation of Higher Education in Europe : access, retention and employability** [en ligne]. Mai 2014. 96 p.

Continuum lycée-université

- @ DE GAUDEMAR, Jean-Paul. **Construire le nouveau lycée : reconstruire le lien entre lycée et enseignement supérieur**. *Administration et éducation* [en ligne]. mars 2012. N° 133.
- @ INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE) et INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE). **Évaluation des expériences de rapprochement des formations entre lycées et universités** [en ligne]. Rapport n° 2013-050, Juin 2013.

- @ LE BAUT, Jean-Michel. **Comment inventer le continuum lycée - université ?** *Café pédagogique* [\[en ligne\]](#). 28 octobre 2013.
- @ LEGENDRE, Jacques. **A quoi sert le baccalauréat ?** [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles, n° 370 (2007-2008), 2008.
- @ MAURICE, Danielle. **Réussir la première année à l'université. La transition secondaire-Université : le projet Boussole.** *Revue Française de Pédagogie* [\[en ligne\]](#). 2001. N° 136, juillet-août-septembre.

Information-orientation-gestion des flux

- @ BODIN, Romuald et ORANGE, Sophie. **La barrière ne fera pas le niveau - La sélection à l'université : une fausse solution à un problème mal posé.** *Actes de la recherche en sciences sociales* [\[en ligne\]](#). 1 septembre 2013. Vol. N° 199, n° 4, pp. 102-117.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE) et DELPECH, Quentin. **Le service public de l'orientation tout au long de la vie** [\[en ligne\]](#). CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2012. Note d'analyse, n°302.
- 📖 DE GAUDEMAR, Jean-Paul, PITTE, Jean-Robert, HUART, Jean-Marc et al. **De bac moins 3 à bac plus 3 : dossier.** *Administration et éducation*. mars 2012. N° n° 133.
- @ FILLOQUE, Jean-Marie. **Assises nationales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « Faire de l'apprentissage tout au long de la vie un outil de l'ESR » et « Agir pour la réussite de tous les étudiants » - Contribution de Jean-Marie FILLOQUE** [\[en ligne\]](#). 2012.
- @ IGEN - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE), ALAIN, HENRIET, GILBERT, PIETRYK, NICOLAS, BILLY, FRANÇOIS, LOUVEAUX, MICHEL, LUGNIER, BERTRAND, PAJOT, ANNE-MARIE, ROMULUS et CHARLES, TOROSSIAN. **Analyse de l'orientation et des poursuites d'études des lycéens à partir de la procédure admission post-bac** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'Éducation nationale/Inspection générale de l'Éducation nationale, 2013.
- @ LEGENDRE, Jacques. **A quoi sert le baccalauréat ?** [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles, n° 370 (2007-2008), 2008.
- @ ORANGE, Sophie. **Le choix du BTS.** *Actes de la recherche en sciences sociales*. [\[en ligne\]](#) 29 juin 2010. Vol. n° 183, n° 3, pp. 32-47.
- @ PREMIER MINISTRE (FRANCE), JOLY, Benjamin et GUEGOT, Françoise. **Développement de l'orientation professionnelle tout au long de la vie** [\[en ligne\]](#). Premier ministre (France), 2010.
- @ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE) et MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année ?** *Note d'information - DEPP* [\[en ligne\]](#), n°14.03, 16 avril 2014.

Comparaisons internationales

- @ CREMONINI, Leon, LEISYTE, Liudvika et WEYER, Elke. **Selection and matching in higher education : an international comparative study** [\[en ligne\]](#). Center for Higher Education Policy Studies (CHEPS)/Enschede, 2011.

Stratégie nationale de formation : constats et recommandations

Études générales

- @ IGAENR - (INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), PERETTI, Claudine, FOUCAULT, Marc, LACOSTE, Jean-Pierre, PONSOT, Marie-France, BETANT, Bernard, GALICHER, Annie, MONTI, Françoise et SIMON, Thierry. **Audit du pilotage et de l'organisation de la formation dans les universités** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE), 2012. Rapport, 2012-085.

Cycle licence

- @ COUR DES COMPTES (FRANCE). **La réussite en licence : le plan du ministère et l'action des universités**. In : *Rapport public annuel 2012* [\[en ligne\]](#). Cour des comptes (France), 2012.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Parcours et réussite en licence et en master à l'université**. *Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche* [\[en ligne\]](#). 10 avril 2013. N° 13.02.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Réussite et échec en premier cycle**. *Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche* [\[en ligne\]](#). 21 novembre 2013. N° 13.10.

Cycle master

- @ JOLION, Jean-Michel. **Bilan et évolution du cursus de Master**. *Rapport réalisé à la demande de Madame Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* [\[en ligne\]](#), 2008.
- @ JOLION, Jean-Michel. **Master, un cursus en devenir : quelques propositions pour une réforme** [\[en ligne\]](#). 2011.

Cycle doctorat

- @ ASSEMBLÉE NATIONALE, BRÉHIER, Emeric. **Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur le projet de loi de finances pour 2014 : la France et ses doctorants** [\[en ligne\]](#). Assemblée nationale (France), 2013. Avis, Tome IX.
- @ CPU - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ. **Doctorats, doctorants et docteurs : les actes CPU, colloque annuel de la Conférence des présidents d'université, 31 mars - 2 avril 2010, PRES de l'université de Lorraine** [\[en ligne\]](#), 2010.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), HARFI, Mohamed. **Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : Les raisons d'une « exception française »** [\[en ligne\]](#), 2013. Document de travail, N°2013-07.
- @ GIRET, Jean-François. **Quelles compétences peuvent être valorisées par les diplômés de doctorat dans le secteur privé ? Les enseignements d'une enquête basée sur une auto-évaluation des compétences**. In : 24ème colloque de l'ADMÉE Europe : l'évaluation des compétences en milieu scolaire et en milieu professionnel [\[en ligne\]](#). 11 janvier 2012.

Formations de santé

- 📖 COURAUD François et PRUVOT François-René. **Propositions pour une restructuration du troisième cycle des études médicales**, 2014, 28 p.
- @ IGAS - INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES, IGAENR - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), MARSALA, Vincent, ALLAL, Patrick et ROUSSEL, Isabelle. **Les formations paramédicales : bilan et poursuite du processus d'intégration dans le dispositif LMD (Tome 1 : Rapport)** [\[en ligne\]](#). 18 février 2014.

Formations dans le domaine de la culture

- @ SAINT GUILHEM, Jean de. **L'enseignement supérieur « Culture » et ses liens avec l'Enseignement supérieur : état des lieux et perspectives de structuration** - [\[en ligne\]](#). 2012.

Égalité des chances

Ouverture sociale

- @ ALBOUY, Valérie et TAVAN, Chloé. **Accès à l'enseignement supérieur en France : une démocratisation réelle mais de faible ampleur**. Économie et statistique [\[en ligne\]](#), août 2008, n°410.
- @ BEAUD, Stéphane et CONVERT, Bernard. **30 % de boursiers » en grande école... et après ? Actes de la recherche en sciences sociales** [\[en ligne\]](#). 29 juin 2010. Vol. n° 183, n° 3, pp. 4-13.
- 📖 BEAUD, Stéphane. **80% au bac... et après ?** La Découverte, 2013.
- 📖 BENNINGHOFF, Martin, FASSA, Farinaz, LERESCHE, Jean-Philippe et ET AL. **Inégalités sociales et enseignement supérieur**. De Boeck/Paris, 2012. Perspectives en éducation et formation.
- @ BERNARD, Pierre-Yves et TROGER, Vincent. **Le baccalauréat professionnel en trois ans : une nouvelle voie d'accès à l'enseignement supérieur ?** [\[en ligne\]](#). CREN : centre de recherche en éducation de Nantes/Nantes, 2011.
- @ BODIN, Yannick. **Diversité sociale dans les classes préparatoires aux grandes écoles : mettre fin à une forme de « délit d'initié »** [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles et de la mission d'information, n° 441 (2006-2007), 2007.
- @ CESE - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, ASCHIERI, Gérard. **Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle** [\[en ligne\]](#). 25 septembre 2012.
- @ STANIEC, Jacques et GLOWCZEWSKI, Xavier de. **Une nouvelle étape à franchir dans la démocratisation de l'enseignement supérieur**. Note de la Fondation Jean-Jaurès n° 181. [\[en ligne\]](#). 25 juin 2013.

Comparaisons internationales

- @ BOWES, Lindsey, THOMAS, Liz, PECK, Louise et NATHWANI, Tej. *International research on the effectiveness of widening participation* [[en ligne](#)]. Higher Education Funding Council for England (Royaume-Uni), 2013.
- @ CEDEFOP - CENTRE EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Perméabilité des systèmes d'éducation et de formation : Moins de barrières et davantage de possibilités* [[en ligne](#)]. CEDEFOP/Thessalonique/Grèce, 2012.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *Modernisation of Higher Education in Europe : access, retention and employability* [[en ligne](#)]. Mai 2014. 96 p.

Politique du handicap

- @ COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP (FRANCE). *Scolarité et études supérieures* in *Comité Interministériel du Handicap* [[en ligne](#)].
- @ CPU - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ (FRANCE). *Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université : guide pratique* [[en ligne](#)]. 2012.
- @ LEGUY, Patrice (dir.), GUITTON, Christian et AMOUREUX, Pierrot. *Handicap, reconnaissance et formation tout au long de la vie - 295 ESAT en réseaux : lieux d'innovation sociale et d'ingénierie de formation*. Erès éd., 2013. Toulouse. Empan.

Lien emploi-formation

Professionnalisation des formations

- @ AGULHON Catherine, CONVERT Bernard, GUGENHEIM Francis et JAKUBOWSKI Sébastien. *La professionnalisation. Pour une université « utile » ?* L'Harmattan, 2013. Savoir et formation.
- @ ASSEMBLÉE NATIONALE (FRANCE). *Proposition de loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires* [[en ligne](#)]. Assemblée nationale (France), 2014.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS, CAILLAUD, Pascal, GOSSEAUME, Valérie, GARRIGUES, Renaud, GRUMEAU, Christelle, KALCK, Paul, LABRUYÈRE, Chantal et PADDEU, Josiane. *Place et rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels* [[en ligne](#)]. 2012. *Net.Doc*.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE) et HARFI, Mohamed. *L'enseignement professionnel initial dans le supérieur : Atteindre l'objectif de 50 % de diplômés du supérieur tout en favorisant leur insertion professionnelle* [[en ligne](#)]. CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2012. *Note d'analyse*, 260.
- @ CESE - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL et PREVOST, Jean-Baptiste. *L'emploi des jeunes* [[en ligne](#)]. CESE - Conseil économique, social et environnemental, 2012.
- @ COUPPIÉ, Thomas, GIRET, Jean-François et LOPEZ, Alberto. « Obtenir un emploi dans son domaine de formation : un enjeu très relatif dans l'insertion des jeunes » in *Formation Emploi*. 2009 [[en ligne](#)]. pp. p. 43-56.

- @ GIRET, Jean-François et EPIPHANE, Dominique. **Introduction au dossier « Enseignement supérieur : les défis de la professionnalisation »**. *Formation Emploi* [\[en ligne\]](#). janvier 2012. N° 117, pp. 7-10.
- @ LARCHER, Gérard. **La formation professionnelle : clé pour l'emploi et la compétitivité** [\[en ligne\]](#). République française/Paris, 2012.
- @ WITTORSKI, Richard. **La professionnalisation de l'offre de formation universitaire: quelques spécificités**. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* [\[en ligne\]](#). 2012. Vol. 28, n° 1, pp. 2-11.

Comparaisons internationales

- @ AGULHON, Catherine et CONVERT, Bernard. **La professionnalisation des cursus, axe majeur des réformes européennes ? : Contradictions et paradoxes**. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [\[en ligne\]](#). 1 juin 2011. N° Hors-série n° 3.
- @ MCKINSEY & COMPANY, MOURSHED, Mona, FARRELL, Diana et BARTON, Dominic. **Education to Employment: Designing a System that Works** [\[en ligne\]](#). 2013. McKinsey & Company.
- @ MCKINSEY & COMPANY. **Education to employment Getting Europe's youth into work = De l'enseignement à l'emploi : engager les jeunes européens dans un parcours plus efficace vers l'emploi** [\[en ligne\]](#). McKinsey & Company, 2014.

Formation tout au long de la vie

- @ COUR DES COMPTES (FRANCE). **La formation professionnelle tout au long de la vie** [\[en ligne\]](#). La Documentation française, 2008.
- @ LEGRAND, Zélie. **La VAE en 2012 dans les ministères certificateurs : plus de 250 000 personnes certifiées depuis 10 ans** [\[en ligne\]](#). Ministère du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social, 2014. Dares analyse, n° 002.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Croissance modérée de la formation continue universitaire en 2011**. *Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche* [\[en ligne\]](#). 18 septembre 2013. N° 13.20.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **La validation des acquis de l'expérience dans le supérieur en 2011**. *Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche* [\[en ligne\]](#). 9 janvier 2013. N° 12.31.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), LE ROUX Annie. **La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur de 2002 à 2011**. *Note d'information – DEPP* [\[en ligne\]](#), décembre 2013, n° 13.29, 4 p.

Comparaisons internationales

- @ CEDEFOP/THESSALONIQUE/GRÈCE. Renouer avec la formation, renouer avec l'emploi. *Note d'information - CEDEFOP* [[en ligne](#)]. 24 octobre 2013.
- @ CÉREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS et MIGNOT, Jean-François. *Formation continue des salariés en Europe : les écarts entre pays se réduisent encore* [[en ligne](#)]. CEREQ/Marseille, 2013. Bref, n°265.
- @ EURYDICE : RÉSEAU D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION EN EUROPE. *L'éducation formelle des adultes : l'apprentissage tout au long de la vie en pratique* [[en ligne](#)]. Eurydice/Bruxelles, 2011.
- @ UIL - UNESCO INSTITUTE FOR LIFELONG LEARNING. *Lifelong learning policies and strategies: collection of policy documents* [[en ligne](#)]. 2014

Emplois étudiants

- @ DMITRIJEVA, Jekaterina, L'HORTY, Yannick, PARQUET, Loïc Du et PETIT, Pascale. **Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée.** [[en ligne](#)]. 2013.
- @ FEJ - FONDS D'EXPÉRIMENTATION POUR LA JEUNESSE. **Améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants (AQ3E) : Rapport d'évaluation, Laboratoire Erudite, Université Paris Est Marne la Vallée** [[en ligne](#)]. Ministère des droits de femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, 2013.

Études sur l'emploi

- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), CEREQ - CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (FRANCE), FRÉDÉRIC LAINÉ et ALINE VALETTE-WURSTHEN. **Prospective des métiers et des qualifications : Quelle démarche suivre à l'échelon régional ?** [[en ligne](#)]. CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), avril 2014, 199 p.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE) et MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ (FRANCE). **Les Métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes** [[en ligne](#)]. Ministère du travail, de l'emploi et de la santé (France), 2012. Dares Analyses, 022.
- @ COE - CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI. **L'évolution des formes d'emploi** [[en ligne](#)]. 8 avril 2014, 189 p.
- @ FLOCH, Jean-Michel. **Les métiers et leurs territoires, Insee première** [[en ligne](#)], n°1478, décembre 2013.
- @ MCKINSEY & COMPANY. **L'emploi en France : cinq priorités d'action d'ici 2020** [[en ligne](#)]. 2012. McKinsey & Company.
- @ FOUCHÉ, Alain. **Rapport d'information de M. Alain FOUCHÉ, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective** [[en ligne](#)]. Sénat (France), 04 juin 2014. n° 583 (2013-2014).

Pédagogie de l'enseignement supérieur

Ouvrages généraux

- @ ALBERO, Brigitte. **Le couplage entre pédagogie et technologies à l'université: cultures d'action et paradigmes de recherche** [\[en ligne\]](#). *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*. 26 juillet 2011. Vol. 2, n° 1, pp. 11-21.
- @ BERTHIAUME, Denis et REGE COLET, Nicole. **La pédagogie de l'enseignement supérieur : repères théoriques et applications pratiques (Tome 1 : Enseigner au supérieur)** [\[en ligne\]](#). Peter Lang, 2013. Exploration. Recherches en sciences de l'éducation. Vol. 161.
- @ BERTRAND, Claude. **Soutenir la transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur : Rapport à la demande de Madame Simone BONNAFOUS, Directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle** [\[en ligne\]](#). 17 mars 2014.
- @ CHEVAILLIER, Thierry et GIRET, Jean-François. **Dispositifs pédagogiques dans l'enseignement supérieur et insertion des diplômés**. *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* [\[en ligne\]](#). 2013. Vol. 29, n° 1.
- @ ENDRIZZI, Laure. **Savoir enseigner dans le supérieur : un enjeu d'excellence pédagogique**. *Dossier d'actualité Veille et Analyse* [\[en ligne\]](#). 2011. N° 64.
- @ LOIOLA, Francisco A. et ROMAINVILLE, Marc. **La recherche sur la pédagogie de l'enseignement supérieur. Où en sommes-nous ?** *Revue des sciences de l'éducation* [\[en ligne\]](#). 2008. Vol. 34, n° 3, pp. 529.
- @ POTEAUX, Nicole. **Pédagogie de l'enseignement supérieur en France : état de la question**. *Distances et médiations des savoirs. Distance and Mediation of Knowledge* [\[en ligne\]](#). 22 septembre 2013. Vol. 1, n° 4.
- 📖 REGE COLET, Nicole, ROMAINVILLE, Marc. **La pratique enseignante en mutation à l'université**. De Boeck/Bruxelles, 2006.
- 📖 RAUCENT, Benoît, VERZAT, Caroline, VILLENEUVE, Louise (dir.). **Accompagner des étudiants : Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?** Paris : De Boeck/Bruxelles, 2003.
- 📖 ROMAINVILLE, Marc, GOASDOUÉ, Rémi et VANTOUROUT, Marc. **Évaluation et enseignement supérieur**. De Boeck/Bruxelles, 2012.
- @ RYAN, Alex et TILBURY, Daniella. **Flexible Pedagogies: new pedagogical ideas** [\[en ligne\]](#). novembre 2013. Higher Education Academy (HEA).
- @ YOUNES, Nathalie et ROMAINVILLE, Marc. **Les transformations actuelles de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants**. *Mesure et évaluation en éducation* [\[en ligne\]](#). 2012. Vol. 35, n° 3, pp. 177-201.

Comparaisons internationales

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **Modernisation of higher education : report to the European Commission on improving the quality of teaching and learning in Europe's higher education institutions** [\[en ligne\]](#). Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2013.

Formation des enseignants du supérieur à la pédagogie

- @ FRENAY, Mariane (coord.) et PAQUAY, Léopold (coord.). **Former les universitaires en pédagogie** [Dossier]. *Recherche & formation* [[en ligne](#)]. 1 août 2012. Vol. n° 67, n° 2, 175 p.
- @ GÉRARD, Laetitia. **Former les doctorants à la pédagogie** [[en ligne](#)]. 22 février 2013.
- @ PERETTI, Claudine et INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Rapport sur les Centres d'initiation à l'enseignement supérieur** [[en ligne](#)]. Paris : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE), 2009. Rapport, n° 2009-055.

Recherche sur la pédagogie

- @ ADANGNIKOU, Noël. **Peut-on parler de recherche en pédagogie universitaire, aujourd'hui, en France ?** *Revue des sciences de l'éducation* [[en ligne](#)]. 2008. Vol. 34, n° 3, pp. 601-621
- @ ALBERO, Brigitte. **Le couplage entre pédagogie et technologies à l'université: cultures d'action et paradigmes de recherche** [[en ligne](#)]. *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*. 26 juillet 2011. Vol. 2, n° 1, pp. 11-21.
- @ KETELE, Jean-Marie De (coord.). **La pédagogie universitaire: un courant en plein développement.** *Revue française de pédagogie* [[en ligne](#)]. Mars 2010. Vol. n° 172, n° 3.
- @ LOIOLA, Francisco A. et ROMAINVILLE, Marc. **La recherche sur la pédagogie de l'enseignement supérieur. Où en sommes-nous ?** *Revue des sciences de l'éducation* [[en ligne](#)]. 2008. Vol. 34, n° 3, pp. 529.

Usages du numérique

- @ AMUE : AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS, ALBERO, Brigitte, et CHARIGNON, Philippe. **E-pédagogie à l'université: moderniser l'enseignement ou enseigner autrement ?** [[en ligne](#)]. AMUE/Paris, 2008.
- @ ENDRIZZI, Laure, 2012. **Les technologies numériques dans l'enseignement supérieur entre défis et opportunités.** *Dossier d'actualité Veille et Analyse* [[en ligne](#)]. 2012. N° 78.
- @ GALLIGO, Dinah. **Les MOOCs, révolution pédagogique ou expression d'un conservatisme universitaire ?** *Prospectibles* [[en ligne](#)]. 24 octobre 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Pédagogie universitaire numérique: accompagnement et formation des enseignants du supérieur - Texte d'orientation prélude à un livre blanc** [[en ligne](#)]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2012.
- 📖 LAMEUL, Geneviève et LOISY, Catherine. **La pédagogie universitaire à l'heure du numérique. Questionnement et éclairage de la recherche.** De Boeck/Paris, 2014.

Comparaisons internationales

- @ AVVISATI, Francesco, JACOTIN, Gwenaël et VINCENT-LANCRIN, Stéphan. Educating Higher Education Students for Innovative Economies: What International Data Tell Us. *Tuning Journal for Higher Education* [en ligne]. 11 2013. N°1.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *Modernisation of higher education : report to the European Commission on improving the quality of teaching and learning in Europe's higher education institutions* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2013.
- @ DEPARTMENT FOR BUSINESS INNOVATION & SKILLS (BIS). The Maturing of the MOOC : Literature Review of Massive Open Online Courses and other forms of Online Distance Learning [en ligne], *BIS Research paper* n°130, septembre 2013.
- @ EUA : EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION et GAEBEL, Michael. *EUA Occasional Papers - MOOCs - January 2014* [en ligne]. EUA/Bruxelles, 2014.
- @ HOIDN, Sabine et KÄRKKÄINEN, Kiira. Promoting Skills for Innovation in Higher Education : A Literature Review on the Effectiveness of Problem-based Learning and of Teaching Behaviours [en ligne]. OCDE, *Education Working Papers*, N°100, 2014.
- @ SHARPLES, Mike, MCANDREW, Patrick, WELLER, Martin, FERGUSON, Rebecca, FITZGERALD, Elisabeth, HIRST, Tony et GAVED, Mark. *Innovating Pedagogy 2013* [en ligne]. The Open University (Royaume-Uni).

Études prospectives

- @ GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT. *Portraits de l'École du Futur : constats, témoignages et pistes de réflexion* - [en ligne]. Grenoble École de Management, 2013.
- @ NEW MEDIA CONSORTIUM (NMC). *The NMC Horizon Report : 2014 Higher Education Edition* [en ligne]. New Media Consortium (NMC), 2014.

Comparaisons internationales

- @ COMMISSION EUROPÉENNE, ACETO, Stefania, PUNIE, Yves et BOROTIS, Spiros. *Mapping and analysing prospective technologies for : Results from a consultation with European stakeholders and roadmaps for policy action* [en ligne]. Commission européenne/Bruxelles, 2013.

Lien enseignement - recherche

- @ ASSEMBLÉE NATIONALE (FRANCE). *Avis présenté au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finances pour 2014 : tome IX - Recherche et enseignement supérieur, enseignement supérieur et vie étudiante, par M. Emeric Bréhier, Député* [en ligne]. Assemblée nationale (France), 10 octobre 2013.
- @ « Le lien entre enseignement supérieur et recherche » - Intervention de Ronan Stephan, Directeur général de la Recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et

de la Recherche, lors du colloque "Quelle université française pour demain?", tenu le 13 septembre 2010. Fondation Res Publica [\[en ligne\]](#), 06 novembre 2010.

- @ HENKEL, Mary. **La relation enseignement-recherche. Politiques et gestion de l'enseignement supérieur** [\[en ligne\]](#). Février 2004. Vol. 16, n° 2, pp. 21-36.

Lien enseignements public-privé

- @ CHARTIER, Jérôme. **Cinq verbes pour l'enseignement supérieur privé** [\[en ligne\]](#). Premier ministre (France), 2005.

Comparaisons internationales

- @ LEVY, Daniel C. The Decline of Private Higher Education. *Higher Education Policy* [\[en ligne\]](#), mars 2013. Vol. 26, n° 1, pp. 25-42.
- TEIXEIRA, Pedro, ROCHA, Vera, BISCAIA, Ricardo et CARDOSO, Margarida F. « Public and Private Higher Education in Europe. Competition vs. Complementarity or Worlds Apart? » In : Andrea Bonaccorsi, *Knowledge, Diversity and Performance in European Higher Education: A Changing Landscape*. Edward Elgar Publishing Ltd, 2014, pp. 84-105.

Internationalisation de l'enseignement supérieur

Ouvrages généraux

- @ CAMPUS France. **Les indicateurs d'internationalisation. Les notes de Campus France** [\[en ligne\]](#). 1 juin 2012. N°38, 8 p.
- @ CHARLES, NICOLAS ET DELPECH, QUENTIN. **L'internationalisation de l'enseignement supérieur : les questions**. *France Stratégie* [\[en ligne\]](#).
- @ IGAE - INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (FRANCE), FORGERON, Ioan, LANAPATS, Pierre, IGAENR - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), KALLENBACH, Sacha, CERVEL, Jean-François, CHAMPION, Patrice et SAINT-GUILHEM, Jean de. **La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche** [\[en ligne\]](#). IGAENR - Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (France) N° 2014-003, 2014.
- @ LEE, Jeongwoo. **Creating world-class universities: implications for developing countries**. *Prospects*. Juin 2013. Vol. vol. XLIII - n° 2, n° 166, pp. p. 233-249.

Comparaisons internationales

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *L'enseignement supérieur européen dans le monde : Communication de la Commission au Parlement européen au Conseil au Comité économique et social européen et au Comité des régions* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2013. COM(2013) 499 final.
- @ EUA - ASSOCIATION OF EUROPEAN INSTITUTIONS OF HIGHER EDUCATION. *Internationalisation in European higher education : European policies institutional strategies and EUA support* [en ligne]. EUA/Bruxelles, 2013.

Mobilité et attractivité

- @ AGENCE 2E2F - EUROPE EDUCATION FORMATION France. **Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens.** Soléo - Les fiches thématiques de l'agence [en ligne]. 1 juin 2014. N° 10.
- @ BERTONCINI, Yves. *Encourager la mobilité des jeunes en Europe* [en ligne]. La documentation française/Paris, 2008. Rapports et documents.
- @ CERISIER-BEN GUIGA, Monique et BLANC, Jacques. *L'accueil des étudiants étrangers en France* [en ligne]. Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, n° 446 (2004-2005), 2005.
- @ CESE - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, BERNARDIN, Jean-François. *La mobilité des jeunes* [en ligne]. CESE - Conseil économique, social et environnemental. novembre 2011.
- @ ENDRIZZI, Laure. *La mobilité étudiante, entre mythe et réalité. Dossier d'actualité VST- INRP* [en ligne]. Février 2010. N° 51, pp. 1-25.
- @ RAGOT Lionel. *Les étudiants étrangers : un enjeu de la politique migratoire* [en ligne] Lettre du CEPII, décembre 2013, n° 338, 4 p.
- @ TNS SOFRES. *Image et attractivité de la France auprès des étudiants étrangers : principaux résultats du baromètre Campus France / TNS SOFRES 2013* [en ligne]. Novembre 2013. Campus France.

Comparaisons internationales

- @ Top 10 Student Cities 2014. *QS Top universities : Worldwide university rankings, guides & events* [en ligne]. 21 novembre 2013.
- @ CHARLES,, NICOLAS, JOLLY, CÉCILE ET LAINÉ, FRÉDÉRIC. *Étudiants étrangers et marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni* [en ligne]. CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2013.
- 📖 MCBURNIE, Grant et ZIGURAS, Christopher. « La mobilité internationale des formations et des établissements » In : *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 -- Volume 2 : Mondialisation*. OCDE/Paris, 2011.
- 📖 OVE : OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE, ERLICH, Valérie et AGULHON,

Catherine. *Les mobilités étudiantes*. La Documentation française, 2012, 224 p.

- @ OVE - OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE (FRANCE) et ERLICH., Valérie. Les mobilités étudiantes en Europe : Des inégalités renforcées face aux défis de l'internationalisation. *OVE infos* [\[en ligne\]](#). Novembre 2013. Vol. n°28.
- @ EUA : EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION, COLUCCI, Elizabeth, DAVIES, Howard, KORHONEN, Jonna et GAEBEL, Michael. *Mobility : Closing the gap between policy and practice : outcome report of the project 'Mapping University Mobility of Staff and Students' : MAUNIMO Mapping university mobility of staff and students* [\[en ligne\]](#). EUA/Bruxelles.

Vie étudiante

- @ CEREQ/MARSEILLE/FRANCE, BOUDESSEUL, Gérard, LAFITTE, Laurence et VIVENT, Céline. *Sécuriser l'accès des jeunes au logement* [\[en ligne\]](#). Cereq/Marseille/France. 2012. Net.Doc, n° 103.
- @ CPU - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ et CDC - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. *La vie étudiante : enjeux, pratiques émergentes et recommandations* [\[en ligne\]](#). 2009.
- GRUEL, Louis, GALLAND, Olivier, HOUZEL, Guillaume (dir.). *Les étudiants en France : Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*. Rennes : PU Rennes, 2009.
- @ KERDRAON, Ronan et PROCACCIA, Catherine. *Groupe de travail sur la sécurité sociale et la santé des étudiants* [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires sociales, n° 221 (2012-2013), 2012.
- @ OVE : OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE. *La vie étudiante : repères* [\[en ligne\]](#). OVE : Observatoire national de la vie étudiante, 2013.
- @ OVE : OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA VIE ÉTUDIANTE, BELGHITH, Feres et CORGNE, Simon LE. *Les étudiants, une population inégalement protégée en matière de santé*. *OVE infos*. [\[en ligne\]](#) mars 2013. Vol. n°26, pp. 8 p.

Comparaisons internationales

- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), CHARLES, Nicolas, HARFI, Mohamed et OBA, Jun. *Quels services rendus aux étudiants par les universités ? Les enseignements d'expériences étrangères* [\[en ligne\]](#). CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), octobre 2012. Note d'analyse, n°292.

Emploi scientifique et stratégie RH

Études générales

- @ BELLOC, Bernard. *Propositions pour une modification du décret 84-431 portant statut des enseignants chercheurs : mission confiée par monsieur Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de*

- L'Éducation nationale et de la Recherche (lettre de mission du 11 avril 2003)*** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2003.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), GUILLOUX, Annick et PASSET, Olivier. ***Tendances de l'emploi public : où en est-on ?*** [\[en ligne\]](#). 2011. Note de synthèse, n°214.
 - @ COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE POUR L'UNESCO, REGNIER, Jean-Pierre. ***Le métier d'enseignant du supérieur : apports d'un colloque européen*** [\[en ligne\]](#). Commission nationale française pour l'UNESCO, 2007.
 - @ CPU - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ. ***Synthèse des propositions de la CPU sur les ressources humaines à l'issue du colloque de Rennes des 15-16-17 mai 2013*** [\[en ligne\]](#). CPU/Paris, 2013.
 - @ CSRT - CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE (FRANCE). ***Rapport relatif au statut et aux conditions de travail des jeunes chercheurs et des jeunes enseignants-chercheurs*** [\[en ligne\]](#). Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, 2007. [Consulté le 1 juillet 2014].
 - 📖 ENDERS, Jürgen et MUSSELIN, Christine. « **Retour vers le futur ? Les professions universitaires au XXI^e siècle** » In : OCDE. *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 -- Volume 2 : Démographie*. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques/Paris, 2008.
 - @ IGAENR - (INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), RONZEAU, Monique, ALLAL, Patrick, BÉZAGU, Philippe, MONTI, Françoise et ROUSSEL, Isabelle. ***Des effets de la loi LRU sur les processus de recrutement des enseignants-chercheurs : Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche***. IGAENR - Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (France), 2013. Rapport, n° 2013-089.
 - @ LOUVEL, Séverine. « **Les personnels de l'enseignement supérieur : débats historiques et perspectives européennes** », In : Hollard, M., et Saez, G., (dir.) *Politique, science et action publique - La référence à Pierre Mendès France et les débats actuels* [\[en ligne\]](#). Presses de l'université de Grenoble, 2010.
 - @ MÉRINDOL, Jean-Yves. ***Les universitaires et leurs statuts depuis 1968. Le Mouvement Social*** [\[en ligne\]](#). 30 novembre 2010. Vol. n° 233, n° 4, pp. 69-91.
 - @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). ***Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du M.E.S.R. – 2011-2012. Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche*** [\[en ligne\]](#). 27 août 2013. N° 13.07.
 - @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). ***L'état de l'emploi scientifique en France : rapport 2013*** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2013.

Parité

- 📖 ANEF - ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDES FÉMINISTES, BONNAFOUS, Simone et FOURCADE, Sabine. ***Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche : Livre blanc***. La Dispute/Paris, 2014.
- @ BERGER, Vincent. ***Où sont les femmes? Pas dans les universités françaises en tout cas. Libération*** [\[en ligne\]](#).

- @ LABORDE, Françoise. **A la recherche d'un nouvel équilibre hommes-femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche** [en ligne]. SENAT (France). (Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les dispositions du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (procédure accélérée), dont la délégation a été saisie par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication), n° 655 (2012-2013).
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), ALBAN JACQUEMART, NETTER, Agnès et THIBAUT, Françoise (coord.). **Egalité entre les femmes et les hommes : orientations stratégiques pour les recherches sur le genre** [en ligne]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2012.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE) et GAUDY, Catherine. **Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes : bilan 2013, programme d'action 2014** [en ligne]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2013.

Bibliothèques universitaires

Études générales

- @ BOURDENET, Philippe. **L'espace documentaire en restructuration : l'évolution des services des bibliothèques universitaires**. [en ligne]. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2013.
- 📖 CARBONE, Pierre. **Les bibliothèques**. PUF - Presses universitaires de France/Paris, 2012. « Que sais-je ? », n° 3934.
- 📖 ROCHE, Florence. **L'avenir des bibliothèques : l'exemple des bibliothèques universitaires**. Presses de l'enssib, 2013.

Comparaisons internationales

- @ JOUGUELET, Suzanne et VAYSSADE, Claire. **Comparaison internationale de bibliothèques universitaires : étude de cas - Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** [en ligne]. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2010. [Consulté le 1 juillet 2014]. Rapport, n° 2009-0017.

Learning Centers

- @ BULPITT, Graham. **Les learning centers : De nouveaux espaces pour une nouvelle façon de travailler avec les étudiants** [en ligne] in *La bibliothèque, lieu de formation ?*, 9es Rencontres Formist, 18 juin 2009, Ecole nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, Lyon-Villeurbanne. Disponible sur : <http://goo.gl/9suOXs>
- @ CPU : Conférence des présidents d'université/Paris, Caisse des dépôts/Paris. **Mettre en place un Learning Centre : enjeux et problématiques** [en ligne], Rapport d'études, mai 2011, Caisse des Dépôts, Conférence des Présidents d'université.

- @ JOUGUELET Suzanne. **Les Learning Centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche** [\[en ligne\]](#), Inspection générale des bibliothèques, rapport n° 2009-22, décembre 2009.
- @ HUGOT, Christophe. **Le Learning centre de Lausanne : espace pensé, espace vécu, espace projeté.** *Insula* [\[en ligne\]](#). 22 mai 2014.

Immobilier

- @ ADNOT, Philippe et DUPONT, Jean-Léonce. **Rapport d'information n°578 (2009-2010) fait au nom de la commission des finances et de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la dévolution du patrimoine immobilier aux universités** [\[en ligne\]](#). Sénat (France), 2010.
- @ COUR DES COMPTES. **La gestion de leur patrimoine immobilier par les universités, condition d'une autonomie assumée** [\[en ligne\]](#). Cour des comptes (France), 2009.
- @ CPU - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ (FRANCE) et CDC - CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. **Le transfert du patrimoine universitaire** [\[en ligne\]](#). 2010.
- @ DUPONT, Jean-Léonce. **Rapport d'information n° 213 (2002-2003) de M. Jean-Léonce DUPONT, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 18 mars 2003** [\[en ligne\]](#). Sénat (France), 2003.

NIVEAUX D'ACTION STRATÉGIQUE

L'État : priorités pour l'enseignement supérieur des différents départements ministériels

PREMIER MINISTRE

- @ PREMIER MINISTRE. **Feuille de route pour le numérique** [\[en ligne\]](#). Premier ministre (France), 2013.
- @ PREMIER MINISTRE. **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions** [\[en ligne\]](#). Premier ministre (France), 2013.
- @ PREMIER MINISTRE. **Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020** [\[en ligne\]](#). Premier ministre (France), 2011.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- @ MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). **PLF 2014. Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire** In *Recherche et enseignement supérieur : Fascicules bleus* [\[en ligne\]](#). Version du 01/10/2013. Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014.

- @ MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). **PLF 2014. Programme 231 : Vie étudiante** In *Recherche et enseignement supérieur : Fascicules bleus* [\[en ligne\]](#). Version du 01/10/2013. Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014.

EN LIAISON AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- @ IGAE - INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (FRANCE), FORGERON, Loan, LANAPATS, Pierre, IGAENR - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), KALLENBACH, Sacha, CERVEL, Jean-François, CHAMPION, Patrice et SAINT-GUILHEM, Jean de. **La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche** [\[en ligne\]](#). IGAENR - Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (France), 2014. N° 2014-003.

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

- @ MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). **PLF 2014. Programme 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle** In *Recherche et enseignement supérieur : Fascicules bleus* [\[en ligne\]](#). Version du 01/10/2013. Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

- @ MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). **PLF 2014. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture** In *Culture : Fascicules bleus* [\[en ligne\]](#). Version du 01/10/2013. Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014.
- @ FELTESSE, Vincent, DUPORT, Jean-Pierre et LE BAUT, Sophie. **Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture : rapport à Madame la ministre de la culture et de la communication** [\[en ligne\]](#). Ministère de la Culture et de la Communication (France), 2013.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- @ MINISTÈRE DU BUDGET (FRANCE). **PLF 2014. Programme 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles** In *Recherche et enseignement supérieur : Fascicules bleus* [\[en ligne\]](#). Version du 01/10/2013. Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014.
- @ CESE - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL et HACQUEMAND, Jocelyne. **Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : avis du Conseil économique, social et environnemental** [\[en ligne\]](#). CESE - Conseil économique, social et environnemental (France), 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (FRANCE). **Des enjeux stratégiques pour l'État** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (France), 2013.

- @ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (FRANCE). **Enseignement supérieur et recherche agricoles**. *ChloroFil : Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français* [\[en ligne\]](#).

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

- @ MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ (FRANCE). **Stratégie nationale de santé : feuille de route** [\[en ligne\]](#). Ministère des affaires sociales et de la santé (France), 2013.

Collectivités territoriales

Enseignement supérieur et territoires

- @ BARON, Myriam. **Les transformations de la carte universitaire depuis les années 1960 : constats et enjeux**. *Le Mouvement Social* [\[en ligne\]](#). 30 novembre 2010. Vol. n° 233, n° 4, pp. 93-105.
- @ BERTHET, Thierry, DECHEZELLES, Stéphanie, GOUIN, Rodolphe et SIMON, Véronique. **La place des dynamiques territoriales dans la régulation de l'orientation scolaire**. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales* [\[en ligne\]](#). 2 février 2010. N° 109, pp. 37-52.
- @ CESE - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL et JEAN-PIERRE, Duport. **Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence** [\[en ligne\]](#). CESE - Conseil économique, social et environnemental (France), 2008.
- @ FIXARI, Daniel et PALLEZ, Frédérique. **La recherche et l'enseignement supérieur, un enjeu de la bataille économique dans les territoires**. *Annales des Mines - Réalités industrielles* [\[en ligne\]](#). Août 2010, vol n° 3, pp. 59-64.
- @ FILÂTRE, Daniel et SOLDANO, Catherine. « **Les inégalités territoriales d'éducation supérieure et de recherche** » In LAURENT Eloi. *Vers l'égalité des territoires : Dynamiques, mesures, politiques* [\[en ligne\]](#). Ministère de l'égalité des territoires et du logement (France), 2013, p. 146-159.

Régions

- @ ARF - ASSOCIATION DES RÉGIONS DE France. **Les contrats de plan État-Régions** [\[en ligne\]](#). ARF - Association des régions de France, 2013.
- 📖 BARONE, Sylvain. **Les politiques régionales en France**. La Découverte, 2011.
- @ BUISSON-FENET, Hélène, GARDON, Sébastien et VERDIER, Eric. **L'État contre ou avec le territoire ? La formation professionnelle et universitaire en tension entre logiques centrales et volonté d'action des régions** In : *Congrès de l'Association française de Science Politique « La science politique à l'heure européenne*, IEP de Strasbourg [\[en ligne\]](#). 31 août 2011.
- @ GARDON, Sébastien. **Les politiques régionales d'enseignement supérieur et de recherche : entre ancrage territorial et enjeux académiques** In : *50ème colloque de l'ASRDLF* [\[en ligne\]](#). [s.n.], 2013.
- @ FILÂTRE, Daniel. **Politiques publiques de recherche et gouvernance régionale** [\[en ligne\]](#). *Revue française d'administration publique* [\[en ligne\]](#). 1 décembre 2004. Vol. 112, n° n°4, pp. p. 719-730.

- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). **Stratégie territoriale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (STRATER)**. Site web du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [\[en ligne\]](#). 2011.
- @ SIMHA, Jules. **Formation et territoires : les contraintes d'une construction partenariale**. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales* [\[en ligne\]](#). 4 octobre 2013. N° 123, pp. 89-107

Villes et intercommunalités

- @ **Compte-rendu du Colloque de l'AVUF à Lille Métropole le 22 & 23 novembre 2012 : rôle et ambition des villes dans le paysage de l'Enseignement Supérieur français [N° spécial]**. *Universités et territoires* [\[en ligne\]](#). 19 décembre 2012. N° 90, 19 p.
- @ ADCF - ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE, ACUF - ASSOCIATION DES COMMUNAUTÉS URBAINES DE FRANCE, AMGVF - ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE, AVUF - ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE et FNAU - FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME. **Façonner un « écosystème » d'innovation : l'action des villes et communautés en soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche** [\[en ligne\]](#). ADCF - Assemblée des communautés de France, 2014.
- @ ADCF - ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS DE France. **Enseignement supérieur et recherche** [dossier]. *Intercommunalités* [\[en ligne\]](#). 9 janvier 2013. N° 181, pp. 20 p.
- 📖 AUST, Jérôme. **Bâtir l'université: Gouverner les implantations universitaires à Lyon - (1958-2004)**. Éditions L'Harmattan, 2013.
- @ AVUF - ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, LILLE MÉTROPOLE et PICAUD, Valériane. « **Politiques de vie étudiante des communes et des intercommunalités** » in *Enseignement supérieur et recherche : les pratiques des villes et communautés* [\[en ligne\]](#). AVUF - Association des Villes Universitaires de France, 2012.
- @ FVM – FÉDÉRATION DES VILLES MOYENNES. **Enseignement supérieur et Recherche : Association des villes à la contractualisation : de la théorie à la pratique**. *Ondes moyennes* [\[en ligne\]](#). 8 janvier 2014. N° 677.

Comparaisons internationales

- 📖 GROSSETTI, Michel et LOSEGO, Philippe. **La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, France, Espagne et Portugal**. L'Harmattan/Paris, 2003. Géographies en liberté.
- @ GROSSETTI, Michel, LOSEGO, Philippe et MILARD, Béatrice. **La territorialisation comme contrepoint à l'internationalisation des activités scientifiques** In : *Ph. Laredo, J.-Ph. Leresche et K. Weber. L'internationalisation des systèmes de recherche en action. Les cas français et suisse* [\[en ligne\]](#). s.n., 2009.

Établissements et pôles

- 📖 FRÉMONT, Armand, RENOULT, Daniel, HARFI, Mohamed, et al. **Les universités françaises en mutation: la politique publique de contractualisation (1984-2002)**. Paris : La Documentation française, 2004.
- @ COUR DES COMPTES (FRANCE). **Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) : un second souffle nécessaire**. In : *Rapport public annuel 2011* [en ligne]. Cour des comptes (France), 2011.
- @ MINES PARISTECH (CENTRE DE GESTION SCIENTIFIQUE), PALLEZ, Frédérique et LEFEBVRE, Philippe. **Quelle articulation entre PRES, RTRA et pôles ? : Étude pour la DIACT - Rapport final** [en ligne]. DATAR - Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (France), 2008.

Comparaisons internationales

- @ EUA : EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION, ESTERMANN, Thomas, NOKKALA, Terhi, STEINEL, Monika. **University autonomy in Europe II. The scorecard** [en ligne]. EUA/Bruxelles, 2011.

Union européenne

- @ COMMISSION EUROPÉENNE. **Education and Training in Europe 2020. Responses from the EU Member States** [en ligne]. Eurydice/Bruxelles/Belgique, 2013.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. DG ÉDUCATION ET CULTURE/BRUXELLES. **Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socioéconomiques : communication de la Commission au Parlement européen au Conseil au Comité économique et social européen et au Comité** [en ligne]. Commission européenne/Bruxelles, 2012. Com (2012) 669.
- @ EUA : EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION. **Report on joint EUA- REGIO/JRC Smart Specialisation Platform expert workshop : The role of universities in Smart Specialisation Strategies** [en ligne]. EUA/Bruxelles, 2014.
- @ JOINT RESEARCH CENTRE/INSTITUTE FOR PROSPECTIVE TECHNOLOGICAL STUDIES, RODRÍGUEZ-POSE, Andrés, CATALDO, Marco di et RAINOLDI, Alessandro. **The role of government institutions for smart specialisation and regional development** [en ligne]. Commission européenne/Bruxelles, 2014. S3 Policy Brief Series, No. 04/2014.

Comparaisons internationales

- 📖 GÖRANSSON, Bo et BRUNDENIUS, Claes. **L'université en transition : l'évolution de son rôle et des défis à relever**. Springer, 2012.
- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. **Enseignement supérieur et régions : Concurrence mondiale, engagement local** [en ligne]. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, 2007.

FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Études générales

- @ CARPENTIER, Vincent. **Public-Private Substitution in Higher Education: Has Cost-Sharing Gone Too Far?** *Higher, Education Quarterly* [en ligne], octobre 2012. Vol. 66, n° 4, pp. 363-390.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), BEN-JELLOUL, Mahdi, LIÉGEY, Maxime et SCHAFF, Clément. **Le financement de l'enseignement supérieur : Le prêt à remboursement contingent au revenu : une nouvelle piste pour l'autonomie financière des étudiants ?** [en ligne]. CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2009. Note de Veille, n°143.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), BEN-JELLOUL, Mahdi, LIÉGEY, Maxime et SCHAFF, Clément. **Le financement de l'enseignement supérieur : Prêt à remboursement contingent au revenu (Annexe) : une nouvelle piste pour l'autonomie financière des étudiants** [en ligne]. CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2009. Note de Veille, n°144.
- @ CYTERMANN, Jean-Richard. **Le financement du système éducatif français et l'enjeu de la performance.** *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [en ligne]. 15 avril 2014. N° 65, pp. 121-131.
- @ FLACHER, David, HARARI-KERMADEC, Hugo et MOULIN, Léonard. **Régime par répartition dans l'enseignement supérieur : fondements théoriques et estimations empiriques** [en ligne]. 2012.. Document de travail du Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN), N° 2012--06.

Comparaisons internationales

- @ BRIERE Luc, RUDOLF Marguerite. Comparaison entre pays des coûts de l'éducation : des sources de financement aux dépenses, *Éducation et formations* [en ligne], décembre 2011, n° 80, p.31-40
- @ CEGES - CENTRE FOR THE STUDY OF HIGHER EDUCATION MANAGEMENT (ESPAGNE). *Rates of return and funding models in Europe Final report to the Directorate-General for Education and Culture of the European Commission* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2007.
- @ CHEPS - Centre for Higher Education Policy Studies (Pays-Bas), ENDERS, Jürgen et FILE, Jon. *Progress in higher education reform across Europe: Governance and Funding Reform* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, 2010.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE, EURYDICE : LE RÉSEAU D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION EN EUROPE/BRUXELLES et EACEA : AGENCE EXECUTIVE « EDUCATION AUDIOVISUEL ET CULTURE ». *Funding of education in Europe 2010-2012: the impact of crisis* [en ligne]. Office des publications de l'Union européenne/Luxembourg, mars 2013.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *National Sheets on Education Budgets in Europe - 2013* [en ligne]. Eurydice/Bruxelles/Belgique, 2013.
- @ EUA : EUROPEAN UNIVERSITY ASSOCIATION. Public Funding Observatory [site web].
- @ EURYDICE : LE RÉSEAU D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION EN EUROPE. La modernisation de

l'enseignement supérieur en Europe 2011: financement et dimension sociale [\[en ligne\]](#). EACEA/Bruxelles, 2011.

- @ OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Regards sur l'éducation 2013 : panorama* [\[en ligne\]](#). OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques/Paris, 2013.
- 📖 OCDE - ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, SALMI, Jamil. « Scénarios pour la viabilité financière de l'enseignement supérieur » In : *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 -- Volume 2 : Mondialisation*. OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques/Paris, 2011, pp. 335–378.
- @ PSACHAROPOULOS, George. *Returns to investment in higher education : a european survey*. CHEPS - Centre for Higher Education Policy Studies (Pays-Bas), 2009, 30 p.
- @ TEIXEIRA, Pedro. Eppure si Muove – Marketisation and Privatisation. Trends in the EHEA. *Journal of the European Higher Education Area* [\[en ligne\]](#), avril 2011. pp. 57-72.
- @ VINOKUR, Annie et SIGMAN, Carole (dir.). L'enseignement supérieur entre nouvelle gestion publique et crise systémique. *Économie et sociétés : cahiers de l'ISMEA*. Avril 2010. Hors série n° 43, pp. 483-682.

Financement public

- @ BERSON, Michel et ADNOT, Philippe. *Projet de loi de finances pour 2014 : Recherche et enseignement supérieur* [\[en ligne\]](#). SENAT (France). Rapport général fait au nom de la commission des finances, n° 156 (2013-2014).
- @ CARPENTIER, Vincent. *Effort public et financement universitaire au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis 1920-2005* in CES-Matisse Paris, 11-13 septembre 2006. In : *État et régulation sociale : comment penser la cohérence de l'intervention publique* [\[en ligne\]](#). Institut National d'Histoire de l'Art (Paris), 2006. pp. 21 p.
- @ CGSP - COMMISSARIAT GÉNÉRAL À LA STRATÉGIE ET À LA PROSPECTIVE (FRANCE), BASSALER, Nathalie, JOLLY, Cécile, MILLIAT, Marie-Cécile et SUET, Pierre-Henri. *Le financement de l'enseignement supérieur : L'investissement dans l'enseignement supérieur en France doit-il augmenter ?* [\[en ligne\]](#). CGSP - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (FRANCE), 2009. Note de Veille, n°142.
- @ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT (FRANCE), LEVET, Jean-Louis et MATHIEU, Claude. *Évaluation ex post du programme d'investissement d'avenir : un dispositif à construire - Rapport du Commissariat général à l'investissement* [\[en ligne\]](#). La Documentation française, 2013.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). *La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'O.C.D.E. Note d'information - Enseignement supérieur & Recherche* [\[en ligne\]](#). 8 janvier 2013. N° 12.29.
- @ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE). *Investissements d'avenir : 37 projets de formation labellisés* IDEFI [\[en ligne\]](#). Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France), 2012.
- @ MINISTÈRE DU BUDGET. *Recherche et enseignement supérieur : [PAP 2014, Fascicules bleus]* [\[en ligne\]](#), 2013. (Budget général. Mission interministérielle. Projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2014).

Répartition des moyens entre les opérateurs

- @ ADNOT, Philippe et DUPONT, Jean-Léonce. **Autonomie budgétaire et financière des universités et nouveau système d'allocation des moyens (SYMPA) : le chemin de la vertu ?** [\[en ligne\]](#). Sénat (France). Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances, n° 532 (2008-2009), 2009.
- @ GILLOT, Dominique et ADNOT, Philippe. **Financement des universités : l'équité au service de la réussite de tous** [\[en ligne\]](#). SENAT (France). (Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et de la commission des finances), n° 547 (2012-2013), 24 avril 2013.
- @ IGAENR - (INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), AIME, Pascal, COLLET-SASSERE, Jocelyne, DOUCHIN, Hervé, MOSNIER, Michèle, BOUTET-WAISS, Françoise, DIZAMBOURG, Bernard, FROMENT, Bernard et PIMMEL, Eric. **Étude des mécanismes internes d'allocation des moyens en crédits et en emplois dans les universités.** [\[en ligne\]](#). Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (FRANCE). Rapport, 2012-041.
- @ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FRANCE), MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (FRANCE), AMBROGI, Pascal-Raphaël et MATHIAS, Paul. **Rapport annuel des inspections générales 2012** [\[en ligne\]](#). La Documentation française, 2013.
- @ PUBLIC SENAT. **Table ronde sur la réforme du financement des universités** [\[vidéo en ligne\]](#). Paris/France, 11 décembre 2013. Séance.

Droits d'inscription et aides aux étudiants

- 📖 CYTERMANN, Jean-Richard. **Inégalités des politiques redistributives au lycée et dans l'enseignement supérieur.** *Administration et éducation*, mars 2012, n°33, pp. 53-60.
- @ FLACHER, David, HARARI-KERMADEC, Hugo et MOULIN, Léonard. **Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ?** *Revue française d'économie* [\[en ligne\]](#), décembre 2012, vol. XXVII, n° 3, pp. 145-183.
- @ FLACHER, David, HARARI-KERMADEC, Hugo et MOULIN, Léonard. **Frais d'inscription, ségrégation et inertie dans les parcours étudiants : le cas de l'Université Paris 9 Dauphine** [\[en ligne\]](#). 2013. *Document de travail du Centre d'économie de l'Université Paris Nord (CEPN)*, N° 2013--03.
- @ MOULIN, Léonard. **Coût individuel des études supérieures pour l'étudiant : panorama international et enseignements.** [\[en ligne\]](#). 2011.
- @ TRANNOY, Alain et GARY-BOBO, Robert. **Faut-il augmenter les droits d'inscription à l'université ?** *Revue française d'économie* [\[en ligne\]](#), 2005. Vol. 19, n° 3, pp. 189-237.
- @ TRANNOY, Alain et. GARY-BOBO, Robert J. **Optimal Student Loans and Graduate Tax Under Moral Hazard and Adverse Selection** [\[en ligne\]](#). *SSRN Scholarly Paper*. Rochester, NY : Social Science Research Network, 2013.

Comparaisons internationales

- @ CHARLES, Nicolas. Les prêts à remboursement contingent au revenu : un système de financement des études importable en France ? *Revue française de sociologie* [\[en ligne\]](#). 15 mai 2012. Vol. 53, n° 2, pp. 293-333.
- @ FLACHER, David et HARARI-KERMADEC, Hugo. Tuition fees, self-esteem and social heterogeneity. *Education Economics* [\[en ligne\]](#). mai 2013. Vol. 21, n° 2, pp. 191-210.
- @ COMMISSION EUROPÉENNE. *Frais et aides financières nationales aux étudiants 2013/2014* [\[en ligne\]](#). Eurydice/Bruxelles/Belgique, 2013.
- @ IAU - ASSOCIATION INTERNATIONALE DES UNIVERSITÉS. « Dossier thématique : frais d'inscription dans l'enseignement supérieur – perspectives internationales », *AIU Horizons* [\[en ligne\]](#), décembre 2013. Vol. 19, n° 3, pp. 16-33.
- @ MACHADO CERDEIRA, Maria Luisa. Enjeux présents et futurs du financement de l'enseignement supérieur. *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [\[en ligne\]](#) Avril 2014. N° 65, pp. 45-56.
- @ MARCUCCI, Pamela et USHER, Alex. *2011 Year in Review: Global changes in Tuition Fee Policies and Student Assistance* [\[en ligne\]](#). HESA - Higher Education Strategy Associates, 2012.
- 📖 VINCENT-LANCRIN, Stéphan. « Financement et inscriptions dans l'enseignement supérieur » In : *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 -- Volume 2 : Mondialisation*. OCDE/Paris, 2011.
- @ VOSSENSTEYN, Hans, CREMONIN, Leon, EPPING, Elisabeth, LAUDEL, Grit et LEISYTE, Liudvika. *International Experiences with Student Financing : Tuition fees and student financial support in perspective (Final Report)* [\[en ligne\]](#). CHEPS - Centre for Higher Education Policy Studies (Pays-Bas), 2013.

Financement privé

- @ CHIAPPORI, Pierre-André. *Financement de l'enseignement supérieur : quel rôle pour les entreprises ?* [\[en ligne\]](#). Institut de l'entreprise, 2011. Notes de l'Institut.
- 📖 LEVALLOIS-MIDIÈRE, Nathalie, MARADEIX, Marie-Stéphane et BOURGUIGNON, Jean-Pierre. *Fundraising : Stratégies pour la recherche et l'enseignement supérieur dans les secteurs public et privé*. Eyrolles, 2010.